


UT POSTEA
VIVE
VIVAS

INVENTAIRE CHRONOLOGIQUE.

INVENTAIRE CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS RELATIFS

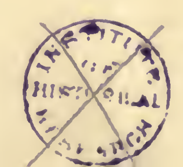
À

L'HISTOIRE D'ECOSSE

CONSERVÉS AUX ARCHIVES DU ROYAUME À PARIS.

SUIVI D'UNE INDICATION SOMMAIRE DES MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHEQUE ROYALE.

EDIMBOURG:
IMPRIMÉ PAR LA SOCIETÉ D'ABBOTSFORD.
M.DCCC.XXXIX.



THE

ABBOTSFORD CLUB,

M.DCCC.XXXIX.

President.

JOHN HOPE, Esquire.

Right Hon. The Earl of Aberdeen.

Adam Anderson, Esquire.

Charles Baxter, Esquire.

5 Robert Bell, Esquire.

Robert Blackwood, Esquire.

Bindon Blood, Esquire.

Beriah Botfield, Esquire.

James Burn, Esquire.

10 William Bowie Campbell, Esquire.

Hon. Henry Cockburn, Lord Cockburn.

John Payne Collier, Esquire.

James Crossley, Esquire.

John Dunn, Esquire.

15 Rev. Alexander Dyce, B.A.

Hon. John Hay Forbes, Lord Medwyn.

John Black Gracie, Esquire.

David Irving, Esq. LL.D.

James Ivory, Esquire.

20 Hon. Francis Jeffrey, Lord Jeffrey.

James Kinnear, Esquire.

George Ritchie Kinloch, Esquire.

David Laing, Esquire.

Rev. John Lee, D.D.

25 William Hugh Logan, Esquire.

James Lucas, Esquire.

William Macdowall, Esquire.

James Macknight, Esquire.

James Maidment, Esquire.

30 Theodore Martin, Esquire.

John Miller, Esquire, M.D.

William Henry Miller, Esquire, M.P.

Rev. James Morton, B.D.

Robert Nasmyth, Esquire.

35 Robert Pitcairn, Esquire.

Edward Piper, Esquire.

John Robertson, Esquire.

Andrew Rutherfurd, Esquire.

Andrew Shortrede, Esquire.

40 John Smith, Youngest, Esquire.

Edward Vernon Utterson, Esquire.

Right Hon. Sir George Warrender, Bart.

Treasurer.

John Whitefoord Mackenzie, Esquire.

Secretary.

William B. D. D. Turnbull, Esquire.

At a Meeting of the Council of the Abbotsford Club, *held on the 2d day of July* 1838,

It was Resolved, that a Chronological Inventory of Documents relating to the History of Scotland, preserved in the Archives of the Kingdom of France, should be forthwith prepared by Mons. Teulet, Junior, and printed under the direction of the Secretary.

NOTE

POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE DES ABBREVIATIONS.

Les Archives du Royaume sont divisées en six sections—Legislative, Administrative, Historique, Domaniale, Topographique et Judiciaire. Chacune des sections se subdivise en séries distinguées par les lettres de l'Alphabet.

Les lettres J. K. L. M., sont affectées aux le subdivisions ou séries de la section Historique. Dans chacune de subdivisions, les Cartons, Boites ou Registre sont désignés par une série de Numeros, et les pièces d'un même Carton ou d'un même registre sont ordinairement numerotées entre elles.

La série J. comprend le Trésor des Chartes (Registres et pièces) et le supplement au Tresor.

La série K. comprend, sous une meme suite de Numeros, les Cartons des Rois, les copies de chartes, les comptes du Tresor Royal, les pièces relatives aux villes et provinces, &c.

La série L. forme la partie Ecclesiastique. Elle se compose presque toute entiere des Anciennes Archives, des églises et couvents du diocèse de Paris.

Enfin la série M. est composée des titres genealogiques et des papiers relatifs à l'instruction publique, aux colleges, aux ordres militaires, &c. &c.

A l'aide de ces indications, il est facile de comprendre les Abbreviations qui ont été employées pour désigner dans quelles parties de la section historique se trouvent les pièces analysées.

La lettre indique la série ; le premier chifre est le Numero du Carton ou du Registre: le second, celui de la pièce dans le Carton ou le Registre. Enfin lorsqu'une seule feuille de parchemin ou de papier contient plusieurs pièces, elles sont distinguées entre elles par des son chiffres.

Ainsi l'Indication *J. Tres. des Ch.* 631, *No.* 6^2. designe une pièce conservée dans la serie J. Trésor des Chartes, Carton 631, et qui se trouve la seconde du Rouleau coté 6.

INVENTAIRE CHRONOLOGIQUE.

ALEXANDRE III.

(Du 8 Juillet 1249 au 19 Mars 1286.)

M.CC.LXIII. 4 OCTOBRE.

BULLA URBANI PAPÆ IV. per quam Epiſcopo Sanℭti Andreæ crucem, per regnum Scotiæ prædicandam, et indulgentias ob eam concedendas committit. *Datum apud Urbem Veterem,* IIII. *nonas Oℭtobris, Pontificatus noſtri anno tertio.*

(Sub plumbo)
Tr. des Ch. J. 445, No. 25.

M.CC.LXIII. 21 OCTOBRE.

BULLA URBANI PAPÆ IV. Epiſcopo Sanℭti Andreæ qua, volens omnes cruce ſignatos in regno Scotiæ conſtitutos ſingularis privilegii prerogativa gaudere, ſtatuit, ut extra diœceſes, in quibus ipſi et eorum bona conſiſtunt, in cauſam trahi vel ad judicium evocari non poſſint. *Datum apud Urbem Veterem,* X. *Kalendas Novembris, Pontificatus noſtri anno tertio.*

(Sub plumbo)
Tr. des Ch. J. 445, No. 83.

M.CC.LXIII. 21 OCTOBRE.

Bulla Urbani Papæ iv. Archiepifcopis, Epifcopis, cæterifque prælatis per regnum Scotiæ conftitutis ut Epifcopo S. Andreæ, cui prædicationem crucis in regno Scotiæ duxit committendam et omnibus, quos in hoc ipfe cooperatores fuos elegerit, ferventer affiftere ftudeant. *Datum apud Urbem Veterem,* x. *Kalendas Novembris, Pontificatus noftri anno tertio.*

(Sub plumbo)
Tr. des Ch. J. 445, No. 26.

M.CC.LXIII. 28 OCTOBRE.

Bulla Urbani Papæ iv. Epifcopo S. Andreæ, qua ei indulget ut centefimum de bonis ecclefiafticis in Scotia poffit exigere, ad vota crucis affumendæ exequenda; omnes, qui ea deferuerunt, apoftolica cohercione cogere et plurimas indulgentias et abfolutiones concedere; eidem mandans ut fedulo provideat ne crucefignatorum privilegia infringantur aut ipfi quovis modo moleftentur; præcipiens denique ut quinque clerici dicto Epifcopo affiftentes fuis beneficiis, tanquam fi prefentes fuerint, exceptis tamen diftributionibus, plenarie fruantur. III. *Kalendas Novembris anno tertio.*

(Sub plumbo)
Tr. des Ch. J. 445, No. 32. (Deficit.)

M.CC.LXIII. 19 MARS.

Bulla Urbani Papæ iv. Patriarchis, Archiepifcopis, Epifcopis ac Electis, Abbatibus, Prioribus, Capitulis et Collegiis S. Benedicti vel cujuflibet alterius ordinis, nec non Decanis, Archidiaconis, etc. etc. ut Epifcopum S. Andreæ, cui negotium Sanctæ Terræ in regno Scotiæ commifit, in eundo,

morando et redeundo, honore condigno fufcipiant. *Datum apud Urbem Veterem,* XII. *Kalendas Februarii, Pontificatus noftri anno tertio.*

(Sub plumbo)

Tr. des Ch. J. 445, No. 18.

M.CC.LXXXI. DECEMBRE.

Lettres d'Alexandre (III.), Roi d'Ecoffe, par lefquelles il fait connoître les conventions du Mariage arrêté entre Alexandre, fon fils aîné, et Marguerite, fille aînée de Guy Comte de Flandres et Marquis de Namur. *Donné lan de grace mil cc quatre vins et un, el mois de Decembre.*

K. 556, No. 1.

M.CC.LXXXI. DECEMBRE.

Lettres par lefquelles Jean de Flandres, Comte de Namur, reconnoit avoir reçu en dépôt de fon neveu, le Comte de Blois, plufieurs lettres, dont une d'Alexandre, Roi d'Ecoffe, du mois de Décembre 1281, portant douaire à Marguerite, fille aînée de Guy Comte de Flandres, fœur du dit Jean, de plufieurs terres y défignées. *Vidimus en Août* 1323. *Scellé.*

K. 534, No. 1.

JEAN BAILLEUL.

(DU 17 NOVEMBRE M.CC.XCII.–à M.CCC.VI.)

M.CC.XCII. 20 NOVEMBRE.

PUBLICUM inſtrumentum quo conſtat JOHANNEM DE BALLIOLO Regem Scociæ juramentum fidelitatis Edwardo Angliæ Regi, ut ſuperiori domino dicti regni Scociæ, præſtitiſſe.

" *In nomine Domini, amen. Anno ejuſdem milleſimo ducenteſimo* " *nonageſimo ſecundo, indictione ſexta, et regni magnifici principis* " *Edwardi, Dei gratia Regis Anglie illuſtris, viceſimo finiente, vi-* " *ceſima die Novembris; apud Norham in caſtro ejuſdem ville.*"

Tr. des Ch. J. 631, No. 6[2].

M.CC.XCII. 26 DECEMBRE.

CHARTA homagii præſtiti à JOHANNE DE BALLIOLO Rege Scotiæ Edwardo Angliæ regi pro regno Scotiæ.

" *I. N. D. Anno a nativitate ejuſdem M°. ducenteſimo nonageſimo* " *ſecundo, ſecundum quod obſervat eccleſia Anglicana, indictione ſexta,* " *et regni magni principis domini Edwardi, Dei gratia Regis Anglie* " *illuſtris, viceſimo primo, ſexta die exeunte menſe Decembri, apud* " *Novum Caſtellum ſuper Tynam, in aula palacii dicti domini Regis* " *Anglie.*"

Tr. des Ch. J. 631, No. 6.

M.CC.XCIII. 16 MAI.

LITTERÆ quibus JOHANNES Scotiæ Rex notum facit ſe vidiſſe et confirmaviſſe litteras domini Alexandri, ultimi regis Scotiæ, predeceſſoris ſui, per quas dictus rex Margaritæ filiæ nobilis viri Guydonis, comitis Flandrenſis et Namurcenſis, quondam ſponſæ Alexandri filii ſui primogeniti, ratione nuptiarum et dotalicii, donaverat mille et trecentas marcas ſterlingorum (ad magnam marcam valentem tres decim ſolidos et quatuor denarios ſterlingorum) in villa de Belloik ad feſtum B. Petri ad vincula annuatim percipiendas quamdiu ipſa vixerit et inſuper manerium de Lenlythq̃ ſitum in territorio de Locunes cum ducentis marcis ad dictum manerium pertinentibus. *Teſtibus Johanne Comyn comite de Bouchan conſtabulario Scocie, Alexandro de Baillolio camerario Scocie et Gauffrido de Moubray, militibus apud Edinburgum, xvi. die Maii, anno regni noſtri ſecundo.*

K. 556, No. 1.

M.CC.XCV. 24 JUIN.

LITTERÆ quibus AUDOËNUS HUGLACI, dominus de Hegrenes, Baro, conſiliarius, ſecretarius ac nuncius domini Erici Norwegiæ Regis, notum facit tractatum fœderis et amicitiæ initum inter dictum Regem et dominum Philippum Regem Franciæ. *Datum viii. Kalendas Julii, anno Domini milleſimo ducenteſimo nonageſimo quinto.*

Scellé de trois ſceaux pendant ſur lacs de ſoie.—In hoc tractatu de regno Scotiæ agitur his verbis: " Porro de magnifico principe Scocie rege il-
" luſtri, qui, pro hiis que tenet a dicto rege Francie in regno ſuo, fideli-
" tatis debito ſibi hodie eſt aſtrictus, inter ipſum dominum Regem et nos
" procuratorem predictum, nomine quo ſupra, ſpecialiter eſt conventum :
" quod dicto domino noſtro Regi Norvegie vel ſucceſſoribus ſuis in guer-
" ris, quas faceret contra ipſum regem Scocie vel ſucceſſores ſuos, nullum
" ipſe Rex Francie vel ſucceſſores ſui preſtare tenebuntur auxilium vel

" juvamentum; et ſi rex ipſe Scocie, vel ſui, ipſi Francie Regi, aut ſuc-
" ceſſoribus ſuis in poſterum guerram facerent, dictus dominus noſter Nor-
" wegie Rex vel ſucceſſores ſui, auxilium vel favorem ipſi Regi Francie
" preſtare pari modo nulla tenus tenerentur; nec predicto Regi Scocie
" vel ſucceſſoribus ſuis idem Francie rex aut ſui in guerris, quas contra
" memoratum regem Norwegie vel ſucceſſores ſuos haberet, auxilium aut
" juvamentum preſtabunt, niſi rex ipſe Scocie aut ſucceſſores ſui ipſius
" Regis Francie aut ſucceſſorum ſuorum paratus eſſet ſtare arbitrio vel
" judicio de queſtionibus et cauſis pro quibus fieri contingeret dictas
" guerras. Si vero idem rex Scocie de omnibus queſtionibus et querelis,
" quas Norwegie rex predictus, dominus noſter, uſque in diem preſentem
" habet vel habere poteſt contra ipſum, dicti regis Francie ſe vellet ar-
" bitrio vel judicio ſubmittere ad annum, actum eſt inter eundem domi-
" num regem Francie et nos procuratorem predictum, nomine quo ſupra,
" quod d. dominus noſter rex Norwegie et ſucceſſores ſui, in caſu hujuſ-
" modi, generalem confederacionem inter ipſum dominum Regem Fran-
" cie et nos procuratorem, nomine quo ſupra, initam, etiam quantum
" ad ipſum Regem Scocie et ſucceſſores ſuos, tenebuntur dicto regi Fran-
" cie et ſucceſſoribus ſuis in omnibus obſervare et ipſe ſimiliter Francie
" Rex eiſdem Regi Norwegie et ſuis, ſervata tamen forma confederacionis
" eidem."

Tr. des Ch. J. 457, No. 4.

M.CC.XCV. 29 JUIN.

Litteræ Johannis Regis Scotiæ Philippo Francorum Regi quibus apud eum ſuos conſtituit attornatos, procuratores et nuncios Guillelmum S. Andreæ et Matheum Dunkeldenſem epiſcopos, et Johannem de Soule et Ingerannum de Umfranville, milites, ad tractandum ſuper ſponſalibus et matrimonio contrahendis inter neptem ſeu conſanguineam dicti Regis et Edwardum filium ſuum primogenitum et ipſius heredem. *Datum apud Strivelim, tercio nonas Julii, anno Domini milleſimo ducenteſimo nonageſimo quinto, regni vero noſtri tercio.*

Tr. des Ch. Reg. v. f°. vi^{xx}ix. R°.

M.CC.XCV. 29 JUIN.

Litteræ credentiales Johannis Regis Scotiæ pro Guillelmo fancti Andreæ et Matheo Dunkeldenfi Epifcopis et Johanne de Soule et Ingeranno de Umfranville, militibus, attornatis, procuratoribus ac nunciis fuis fpecialiter ad tractandum et perficiendum omnia et fingula negocia, fe, Eduardum filium fuum primogenitum et regnum Scociæ tangentia, ubicumque in regno Franciæ, cum quibufcumque perfonis ecclefiafticis et fecularibus. *Datum apud Strivelim, tercio nonas Julii, anno Domini mº. ccº. nonagefimo quinto, regni vero noftri tercio.*

Tr. des Ch. Reg. v. fº. vi^{xx}ix. Rº.

M.CC.XCV. 23 OCTOBRE.

Instrumentum quo Willelmus fancti Andreæ et Mathæus Dunkeld. Epifcopi ac Johannes de Soule et Ingerannus de Umfrainville, milites, nuncii et procuratores excellentiffimi principis J. (Johannis) Regis Scotorum notum faciunt tractatum confederacionis et amicitiæ initum inter dictum regem et Philippum Pulchrum regem Francorum. [In hoc agitur tam de confederationibus et auxiliis quam fuper conventionibus matrimonii Regis Scotiæ et filiæ Domini Valefiæ.] *Acta funt hæc Parifiis, in regali palatio, prefentibus venerabilibus patribus Dominis S. Parifienfi et Th. Dolenfi epifcopis, etc. Anno Domini millefimo ducentefimo nonagefimo quinto indictione nona, menfis Octobris xxiiii. die, Pontificatus domini Bonifacii Pape octavi anno primo.*

Scellé de fix fceaux pendant fur lacs de foie alternativement rouges et verds. Les deux premieres en commençant par la gauche, font les fceaux des Evêques de Paris et Dole, préfents à l'acte et qui le fcellèrent à la requête des Ambaffadeurs Ecoffois.

Tr. des Ch. J. 677, Nº. 1. (Nº. 2 double) tranfc. dans le Reg. v. fº. vi^{xx}x. Rº.

M.CC.XCV. 23 FEVRIER.

LITTERÆ JOHANNIS Scotorum Regis quibus ratum habet et laudat tractatum a Guillelmo S. Andreæ et Matheo Dunkeldenſi epiſcopis et Johanne de Soule et Ingeranno de Umfrainville militibus, amabaxiatoribus ſuis, initum cum Philippo Francorum rege. *Datum apud Dunfermelyn*, VII. *Kal. Marcii, anno Domini milleſimo cc°. nonageſimo quinto, regni vero noſtri quarto.*

Tr. des Ch. Reg. v. fo. vi^{xx}xii. v°.

M.CC.XCV.

LITTERÆ quibus Willelmus Sancti Andreæ ac Matheus Dunkeldenſis Epiſcopi, Johannes de Soule et Ingerannus de Umfranville milites, nuntii et procuratores Johannis regis Scotorum Philippo Francorum Regi promittunt quod rex Scotiæ nullam in E. Norwegiæ Regem guerram movebit quamdiu durabit confederatio inita inter præfatos Norwegiæ et Franciæ reges adverſus Regem Angliæ. *Datum Pariſiis, die Sabbati poſt feſtum beati Luce, anno Domini milleſimo cc°. nonageſimo quinto.*

Quatre ſceaux pendant ſur cordelettes de ſoie.

Tr. des Ch. J. 457, No. 3.

Supplem. au Tr. des Ch. J. 1035.—Tranſc. Reg. v. fo. vi^{xx}ix. v°.

M.CC.XCVI. 6 JUILLET.

" IN nomine Domini, Amen. *Anno a nativitate ejuſdem m. cc. no-*
" *nageſimo ſexto, indictione ix°. menſis Julii die ſeptimo.* Conſtitus in
" preſencia mei infraſcripti notarii et teſtium ſubſcriptorum, egregius
' princeps, dominus Johannes, Dei gratia Rex Scocie, in plena ſui et
" libera regia poteſtate exiſtens palam, publice, ſponte et expreſſe cog-
" novit, organo vocis ſuæ, quod seductus tam temeritate propria, quam

" quorumdam confilio perverforum, per quofdam fuos procuratores et " nuncios tranfmiffos in Francia, cum Domino Philippo Rege Franciæ, " contra fereniffimum principem dominum fuum, dominum Edwardum, " eadem gratia illuftrem regem Angliæ, quafdam confederationes, con- " ventiones, contractus et illicitas pactiones, fuo, Edwardi filii fui et in- " colarum regni fui nomine contraxit." Quibus quidem, nominibus prædictis, folenniter renuntiat, afferens dicto Regi Angliæ, domino fuo, in omnibus deinceps fe adhæfurum.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6[3].

M.CC.XCVI. 10 JUILLET.

INSTRUMENTUM publicum quo notum fit quod Johannes Rex Scotiæ ad benivolentiam Edwardi Regis Angliæ fpontaneus rediens, femetipfum regnumque fuum Scotiæ et omnia bona fua præfati Regis Angliæ voluntati abfolute fubmifit, " vita et membris, abfque corporis incarcera- " tione, tantummodo fibi falvis." *Anno et indictione fupradictis menfe Julii die decimo.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6[4].

M.CC.XCVI. 10 JUILLET.

IDEM, de eadem data, quo notum fit : " Quod Johannes, comes de " Bouchan, dominus Douenaldus, comes de Mar, dominus Alexander de " Balliolo, dominus Johannes Comyn de Badenach fenior, et dominus " Herbertus de Makefwell," regni Scotiæ barones, fpontanea voluntate, ad fidem et voluntatem regis Angliæ venientes, quaflibet confederationes a fe cum rege Franciæ initas annulaverunt. *Eodem die apud Munros.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6[5].

M.CC.XCVI. 10 JUILLET.

SERMENT de fidélité fait à Edouard Roi d'Angleterre par Johan Comyn counte de Bouchan. *Données à Munros, le dîme jour de Juyl, l'an du regne de notre ſeigneur le Roi d'Angleterre avant dit, vintime quart.*

MEME Serment dansles memes termes par Donald comtede Mar, Alexandre de Bailleul, Jean Comyn de Badenauch et Herbert de Makeſwell.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6[6].

M.CC.XCVI. 17 JUILLET.

SERMENT de fidélité fait, " de leur plain gré," à Edouard Roi d'Angleterre, par les bourgeois et communauté de la ville d'Aberdeen. *Donées à Aberdeen, le diſeſtime jour de Jul, l'an de notre ſeigneur le Roi d'Angleterre avant dit, vintiſme quart.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6[7].

M.CC.XCVI. 27 JUILLET.

MEME Serment par les bourgeois et communauté de la ville d'Elgin. *Données à Elgyn en Morrene, le vinteſetime jour de Jul, l'an du regne notre ſeigneur le Roi d'Engleterre avant dit, vintime quart.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6[8].

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

SERMENT de fidélité fait à Edouard Roi d'Angleterre par Robert Evéque de Glafcow, Henri Evéque d'Aberdeen, et Thomas Evéque de Candidicafe. *Données à Berewyk fur Twede, le vintutime jour de Augft, l'an du regne notre feigneur le Roi d'Engleterre avant dit, vintime quart.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

SERMENT de fidélité fait à Edouard Roi d'Angleterre par " Malis conte " de St Thern, Johan Comyn, conte de Bouchan, Johan Comyn de Badenauch, Douenald conte de Mar, Alifandre conte de Meneteth, James " fenefcal d'Efcoce, Maubelom conte de Leuenaus, Willam conte de " Sutherland, Johan de Strivelin de Morref, Willam de Morref feigneur " de Botevell, Alifandre Comyn, Brian filz Alain, Renaud le Cheen, " Willam de la Haye, Nicole Cambel, Pheleppe de la Leye, Johan de " Balentyr, Andreu de Motbour, Alifandre, Frefel, Phelippe de Lindefeye, chevaliers."

La formule du ferment était ainfi conçue : " Ieo devenk voftre homme " lige de vie et de membre et de terrier e honour contre totes gentz qi pount " vivre e morir."—Le Roi répondait: "Nous le recevons des terres dont " vous eftes ore feyfi fauve notre dreyt e autry e forpris les terres lefqueles " Johan de Baillol qi fuft Roi d'Efcoce vous dona pus qe nous eumes " renduz le Reaume d'Efcoce et fors pris aufint celes les queles nous " eumes feyfy avant ceo que vous fuffez venuz à notre pées."

Donées à Berewik fur Twede, le vintutime jour de Auft, l'an du regne notre feigneur le Roi d'Engleterre avant dit, vintime quart.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6^10.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

Meme Serment par les Abbés et Couvents dont les noms fuivent :—

" Johan abbé de Douzquer, Alexandre abbé de Tungeland, Wauter " abbé de Dundreynan, Adam abbé de la Seinte Croiz de Edemburgh, " Patrik abbé de Cambufkenel, Gilbert abbé de Kilros, Willam abbé de " Seint Edward de Balmorinagh, Rauf abbé de Dunfermelin, Andreu " abbé de Coupre, Thomas abbé de Scone, Dunegald abbé de Seint " Boyz, Robert abbé de Hollincoltran, Johan abbé de Neubotel, Tho- " mas de Lundres, Bernard abbé de Kilwinin, Brice abbé de Dere, Brice " abbé de S. Columb." *Données à Berewyk fur Twede, le vingt utime jour de Auft, l'an du regne notre feigneur le Roi d'Engleterre avant dit, vintime quart.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6[11].

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

Meme Serment par les Abbé, Prieurs et Couvents dont les noms fuivent :—

" Henri abbé de Aberbrothok, Willam priour de Canouby, Adam " priour del Ifle de Seint Colmouth, Peres priour de Ercackan, Morice " priour de Whitern, Johan prior de Seint Andreu, Eve prioreffe de " Hadington, Alice prioreffe de Manuel, et Ade prioreffe de Seint Boy- " tan." *Données à Berewyk fur Twede, le vint utime jour de Auft l'an du regne notre feigneur le Roi d'Angleterre avant dit, vintime quart.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6[12].

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

Meme Serment par les Abbés et Couvents dont les noms fuivent :—
" Johan, abbé de Joddeworth, Willeme, abbé de Drieburgh, Patrik,
" abbé de Meures, et Ricart, abbé de Kelfheu." *Données à Berewyk fur Twede, le vintutime jour de Auft, l'an du regne notre feigneur le Roi d'Engleterre avant dit vintime quart.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6[13].

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

Meme Serment par " Johan de Perth, burgeis et alderman de la
" ville de Seint Johan de Perth, Johan filz Richard de Perth, Dunkan del
" Celer, Ricard de Neville de Perth, Rauff Tundeman, Willam Alight,
" Johan Trefor, Willam filz Johan de Perth, Bernard le Meroer,
" Johan Serle de Perth, Douenald Brid, Robert Fuk, Phelippe Taket,
" Warin de Wyteby, Wadin de Perth, Thomas Wich, Simon le Glo-
" uere, burgeis et tuit la communauté de la ville de Seint Jehan de Perth." *Données à Berewik fur Twede, le vint utime jour de Auft, l'an du regne notre feigneur le Roi d'Engleterre, vintime quart.*

Tr. des Ch. J. 631, No. 6[14].

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

Meme Serment par Richard Brice, aldermann et les principaux bourgeois de la ville de Strivelin.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6[15].

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

Meme Serment par Wautier l'orfevre, bourgeois et aldermann de Roxburgh, et par William de Dederik, bourgeois et aldermann d'Eneburgh, et par les principaux bourgeois de ces deux villes.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6^{16}.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

Meme Serment par Jean Rabuk, et Jean de Mar, baillis de Linleſcou, et par les principaux bourgeois de cette ville.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6^{17}.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

Meme Serment par " Aliſandre le Barber," prevot de Haddington, et par les principaux bourgeois de cette ville.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6^{18}.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

Meme Serment par Jehan Dameſune, aldermann de Jeddeworth, et par les principaux bourgeois de cette ville.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6^{19}.

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

Meme Serment par Aliſandre le Sauſer, et Geffrey Caland, baillis de

Ennerkethin, dans le comté de Fife, et par les principaux bourgeois de la dite ville.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6[20].

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

MEME Serment par "Willam de la Chaumbre," bailli de Pebbles, et par les principaux bourgeois de la dite ville.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6[21].

M.CC.XCVI. 28 AOUT.

MEME Serment par Robert, prieur de "Roftinot," dans le comté de Forfar, et par les chanoines du dit lieu.

Tr. des Ch. J. 631, No. 6[22].

M.CC.XCVI.

INSTRUMENTUM quo notum fit Regem Scotiæ* confederacionibus a fe cum Rege Francorum, contra fidelitatis juramentum, quo erga Regem Angliæ tenebatur, initis renuntiaviffe et fe regnumque populumque fuum dicti Regis Angliæ (Edwardi I.) voluntati reddidiffe. Sequuntur nomina procerum prælatorum et communitatum Scotiæ qui Regi Angliæ fidelitatem faciunt.

Tr. des Ch. J. 680, No. 72.

M.CC.XCVI.

"LI eftrais dou proces d'Efcoce. Premiers eft contenu en un in-

* Baillolum.

" ſtrument qui fu fait l'an M.CC. quatre vinz et douze ou mois de Novembre qui Jehan de Bailluel, Roys d'Eſcoce promiſt qu'il feroit feaus a ſon ſouverain ſeigneur le Roy de Engleterre et li fit féauté de tout le réaume d'Eſcoce et recognut que il le tenoit dou Roi d'Engleterre.

" Apres eſt contenu en un autre inſtrument fait en ce meiſmes an environ XVI. jours plus tart que li devant diz Rois d'Eſcoce devint homs liges du Roy d'Engleterre de tout le reaume d'Eſcoce.

" Apres en un autre inſtrument fait l'an M.CC.IIII[xx]. et XVI. le ſeptieme jour de Julet es contenu que li Rois d'Eſcoſſe confeſſa que par ſa folie, par male ſuggeſtion d'autrui, contre le ſerement et l'omage qu'il avait fait a ſon ſeigneur le Roy d'Engleterre il avait fait aliances au Roy et a aucuns des barons de France et dolens et repentans de ce il repela et annula, tant en ſon nom come ou nom de ſon fil, les d. aliances."

Suit l'analyſe du reſte de la piece précédente.

Tr. des Ch. J. 680, No. 73.

M.CC.XCVII.

LETTRES par leſquelles Philippe le Bel députe vers le Roi d'Angleterre freres Geoffroi de Abluies et Oder de Senz, de l'ordre des freres preſcheurs, et freres Pierre de Landoſies et Robert de Bongue, de l'ordre des freres mineurs, pour lui demander, de ſa part, que J. Roi d'Ecoſſe et les Prélats, barons et communautes du Royaume d'Ecoſſe ſoient compris dans les trèves et abſtinences de guerre convenues entr'eux pour un an. *Données à Saint Germain en Laie, le mardi empres les brandons, l'an de grace mil deux cenz quatre vinz et dix ſept.*

Scell. ſur double queue, du ſceau R[l]. de France, en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 632, No. 23.

M.CC.XCVIII. 15 JANVIER.

INSTRUMENTUM reſponſionum factarum a Petro Flotte milite de Re-

vello et à Symone de Meleduno ex parte Regis Franciæ commiſſariis, Gaufrido de Gyenvilla militi et Johanni Lovel clerico ac quibuſdam aliis Regis Angliæ nunciis.—In hoc agitur de treugis obſervandis et de priſonariis ab utraque parte liberandis, et præſertim de Johanne Rege Scotiæ et ejuſdem filio, quorum occaſione ambaſſiatores Franciæ rogant ut "ponantur in manu alicujus prelati Franciæ qui eos cuſtodiat, "nomine Summi Pontificis, donec ipſum conſuluerimus et nobis dederit "reſponſum, et ſi mandet quod debeant vobis reſtitui, vobis reſtituentur "per dictum prelatum, niſi interim morientur, et ſi mandet contrarium, "dictus prelatus reſtituet eos nobis."

Anno Domini M°. CC°. nonageſimo octavo, indictione xi., menſe Januarii, ejuſdem menſis die decima quinta, Pontificatus Sanctiſſimi patris et domini Bonifacii divina providentia Papæ octavi anno quarto. . . . . . Hec ſunt acta anno, indictione, menſe, die et Pontificatu predictis, Pariſiis, in domo Regia quæ vocatur Luppera.

Tr. des Ch. J. 632, No. 28.

M.CC.XCVIII. 31 MARS.

INSTRUMENTUM petitionum a præfatis ambaxiatoribus Regi Angliæ directarum de Rege Scotiæ et ejuſdem regno comprehendendis in treugis, inter Angliæ et Franciæ reges initis. *Anno incarnationis milleſimo ducenteſimo nonageſimo octavo, indictione undecima, pontificatus ſanctiſſimi Patris domini noſtri univerſalis domini Bonifacii Papæ* VIII. *anno quarto, menſe Martii die ultimo.*

Tr. des Ch. J. 632, No. 25.

M.CC.XCVIII. 3 AVRIL.

INSTRUMENTUM reſponſionis factæ a Rege Angliæ Regis Franciæ ambaxiatoribus. Le Roi d'Angleterre declare qu'il eſt pret à remplir toutes les conventions de la trêve, mais quant à la propoſition qui lui eſt faite par

les ambaſſadeurs de comprendre dans cette trève le Roy et le royaume d'Ecoſſe, il proteſte : " Quod hujuſmodi requiſitio ſibi erat nova, extranea " et admirabilis, cum nec in primis nec ſecundis ſufferentiis facta fuiſſet " mentio aliqua de eiſdem, et cum iſta requiſitio ſic ſibi nova, extranea, " et admirabilis, maximi ponderis, maximæque reputationis ſibi videatur ; " Ideo magna indiget diſcuſſione et diutina deliberatione, ad quas facien- " das perſonis et litteris a ſe diſtantibus quibus poterat plenius certiorari in- " digebat, quare ut clarius et efficacius requiſitioni ſupra dicta ſatiſfaciat, " habita diligenti deliberatione et competenti diſcuſſione, quam citius " bono modo poterit per ſuos ſpeciales domino Rege Franciæ reſponde- " bit."

Anno incarnationis milleſimo ducenteſimo nonageſimo octavo, indictione undecima, pontificatus ſanctiſſimi patris domini noſtri univerſalis domini Bonifacii Papæ VIII. *anno quarto, menſis Aprilis die tertio intrantis.*

Tr. des Ch. J. 632, No. 26.

M.CC.XCVIII. 19 AOUT.

INSTRUMENTUM rationum a Guillelmo de Belloforti, Johanne de Foreſta et Clemente de Saviaco, Regis Franciæ ambaxiatoribus, coram Angliæ Rege expoſitarum ut, non obſtantibus cauſis a ſe allegatis, in treugis cum Francia initis, regem et regnum Scotiæ admittat.

Anno milleſimo ducenteſimo nonageſimo octavo, indictione undecima, menſe Auguſti die xix., Pontificatus Sanctiſſimi Patris et domini noſtri domini Bonifacii Papæ VIII. *anno* IIII.°. . . . . *Actum in caſtris ſeu tentoriis dicti Regis Angliæ, prope caſtrum Puellarum in Scocia, quod vulgariter nuncapatur Edenbourch.*

Tr. des Ch. J. 632, No. 27.

M.CC.XCIX. 19 JUIN.

Traité conclu, par l'entremiſe du Pape, entre Philippe le Bel, Roi de France, et Edouard 1er, Roi d'Angleterre. L'un des articles de ce traité porte : " Que la perſonne monſieur Jean de Bailleul Roi d'Eſcoce " ſoit miſe tantoſt ou pouoier du dit Pape et baillée et livrée des ore a " Wicence en la main de révérend père monſieur Renaut, par la grace " de Dieu eveſque de Vincence, meſſage du dit Pape, à tenir là ou il " voura, en nom du Pape, et ce qui ſera ordene par le dit Pape du dit " Roi d'Eſcoce tenra en la perſonne Eddouuart, fil de celui Roy d'Eſ- " coce, ſe autre choſe endementiers n'eſtoit ordenée et acordée par les " ditz Rois de France et d'Angleterre quant il ſeront enſamble, etc." *Données à Monſtereul ſur la mer, le vendredi devant la feſte Saint Jehan Baptiſte, l'an de grace mil deus centz quatre vinz et dis et neuf.*

Scell. de XVI. ſceaux pendt. ſur double queue. Les négociateurs pour la France étaient : Giles, Archevêque de Narbonne ; Pierre, Evêque d'Auxerre, Robert duc de Bourgogne, Guis comte S. Pol, Pierre Flotte, Sire de Reve, et Pierre de Belleperche, chanoine de Bourges.

Pour l'Angleterre :
" Jehan de Wincetre, Symons des Salebiers, Eveſques ; Aymes de " Savoye ; Henri de Nicoles ; Guis de Warvik, contes ; Aymare de Va- " lence, Ottes de Granſſon, Jeffroys de Genvile et Jehans de Bar, " chevaliers."

Pour le Pape :
Renaut, Evêque de Vicence.

Tr. des Ch. J. 632, No. 32.

M.CC.XCIX. 18 JUILLET.

Litteræ Raynaldi, epifcopi Vicentinenfis, Apoftolicæ fedis nuncii, Philippo Francorum Regi quibus eum certiorem facit quod, juxta ordinacionem factam apud Monfteriolum per nuncios regni Franciæ et Angliæ, egregium virum Johannem de Balliolo dictum regem Scotiæ, fibi apud Wizantum liberi prefentatum, nomine Papæ, cuftodiendum accepit. *Datum Wizanti anno Domini millefimo ducentefimo nonagefimo nono, indictione duodecima, die decimo octavo Julii, Pontificatus domini Bonifacii Papæ* VIII. *anno quinto.*

Trace de fceau pend^{t}. fur double queue.

Tr. des Ch. J. 632, No. 37.

M.CCC.I. 26 JANVIER.

Ratification par Edouard 1er, Roi d'Angleterre de la trève conclue à Afnieres entre fes Ambaffadeurs et ceux de Philippe le Bel, Roi de France. Jean de Bailleul, Roi d'Ecoffe, et les Ecoffais tenant le parti de la France, étaient compris dans cette trève qui devait durer jufqu' à la fête S. André 1302. Toutes les conquétes faites par les Anglais fur les Ecoffais devaient étre, jufquà cette époque, remifes entre les mains du Roi de France. Les ambaffadeurs Anglais avaient protefté : " Que ja " foit ce que les gentz le Roi de France appelent touz jours Johan roi " d'Efcoce, ils dient qu'il n'eft par roi d'Efcoce ne li ne les Efcotz ne " font par aliez au dit Roi de France." *Données à Lynlifcu le xxvi. jour de Janeur l'an de grace mil treis cens et un, et en l'an de noftre regne trentifme.*

Scell. du gr. Sc. R^{l}. d'Angleterre pend^{t}. fur double queue.

Tr. des Ch. J. 633, No. 2.

M.CCC.I. 24 FEVRIER.

Litteræ quibus Johannes de Soulys, cuftos regni Scotiæ, nec non prelati, comites, barones, totaque ipfius regni communitas Philippo Francorum Regi promittunt quod, ex parte fua, treugas inter Regem et Regem Angliæ initas, et à fe admiffas, fideliter obfervabunt. *Datum apud Sconam xxiiii°. die Februarii, anno gratie m°. ccc°. primo.*

Scell. du gr. Sc. R^l. d'Ecoffe pendant fur double queue.

Tr. des Ch. J. 633, No. 3.

M.CCC.II.

Lettres de Jean de Bailleul Roi d'Ecoffe à Philippe le Bel par les quelles il l'autorife, à traiter de fes différents avec le Roi d'Angleterre et à prendre à cet égard tel arrangement qu'il voudra " ou par paix ou par " trève ou par abftinence." *Donné à Bailleul le jour de feft Saint Clément l'an de grace mil ccc. et deus.*

Scell. fur fimple queue d'un petit fceau en cire verte aux armes d'Ecoffe.

Le préambule de cette lettre eft ainfi conçu : " A tres excellent prince " notre tres chier Seigneur et bon ami et *notre efpérance emprès Dieu* " Philippe par la grace Dieu Roi de France etc."

Tr. des Ch. J. 633, No. 5. Tranfc. Reg. v. f°. vi^xx^xv. V°.

ROBERT BRUS.

(25 Mars 1306, au 17 Juin 1329.)

M.CCC.XXVI. AVRIL.

Acte du traité d'alliance et de confédération contre le Roi d'Angleterre entre Robert (Brus) Roi d'Ecoſſe et Charles le Bel Roi de France, conclu et juré, au nom du dit Roi d'Ecoſſe, par ſes ambaſſadeurs Thomas Ranulp comte de Moref, ſeigneur du Val de Avande et de Manne; Jaques Beu archidiacre de St André ſire de Loys, Adam de Moref docteur en decrets et Gautiers de Twynham chanoine de Glaſcow. *Donné a Courbueil l'an de grace mil trois cenz vint et ſis en mois d'Avril.*

Scellé de 4 ſceaux pend[t]. ſur cordelettes de ſoie.

Tr. des Ch. J. 677, No. 3—doubles Nos. 4-5.

M.CCC.XXVI. 12 JUILLET.

Ratification par Robert Roi d'Ecoſſe du traité conclu a Corbeil au mois d'Avril 1326 (V[ez] cid. No. 3) par ſes ambaſſadeurs Thomas Ranulp, Jaques Beu, Adam de Moref, et Gautiers de Twynham, avec le Roi de France Charles le Bel, contre le Roi d'Angleterre. *Donné a Eſtrivelin, le douſime jour de Juyl, l'an de grace mil trois cens vint et ſis et de notre regne vingt et un.*

Scell. ſur cordelettes de ſoie du gr. Sc. R[l]. d'Ecoſſe en cire verte.

Tr. des Ch. J. 677, No. 6.

M.CCC.XXVIII. 1 MARS.

LITTERÆ quibus EDUUARDUS Rex Angliæ, dominus Hiberniæ et dux Aquitaniæ, omnia jura dominationis a ſe et a predeceſſoribus ſuis in regnum Scotiæ vindicata deferens, de communi conſenſu prelatorum et procerum, comitum et baronum ac communitatum regni ſui in parliamento congregatorum, dictum regnum Scotiæ per ſuas rectas marchias, prout tempore Alexandri regis conſtabat, Roberto Dei gratia Scotorum regi, confederato et amico ſuo, et ejuſdem ſucceſſoribus, diviſum a regno Angliæ, integrum et liberum adjudicat. *Datum apud Eboracum, prima die menſis Martii, anno gratie milleſimo trecenteſimo viceſimo octavo.*

Copie authentique, accompagnée d'une copie Françaiſe.

K. 166, No. 5.

DAVID II.

(Du 8 Juin 1329, au 22 Fevrier 1371.)

M.CCC.XLIII. 18 JANVIER.

Litteræ Petri Peneſtrinenſis, ſanctæ Romanæ eccleſiæ Vicecancellarii, et Ambaldi Tuſculani epiſcopi, Apoſtolicæ ſedis nunciorum, quibus notas faciunt treugas inter Philippum Franciæ Regem et Eduardum Regem Angliæ, mediante auctoritate Apoſtolica, initas. *Actum et datum in priorata B. M. Magdalene de Maleſtricto, ordinis ſancti Benedicti, Venetenſis diœceſis, anno a nativitate Domini milleſimo trecenteſimo quadrageſimo tertio, indictione undecima, die* XVIII. *menſis Januarii, Pontificatus ejuſdem domini Clementis Papæ* VI. *anno primo.*

Les Ecoſſais ſont compris dans ce traité comme alliés de la France ; et il eſt dit dans un des articles : " Quod rex Scociæ, comes Hanonie et " alligati dictorum regum mittent ſuos nuncios ad curiam predictam " cum poteſtate conſentiendi ac firmandi ſecundum tractatum fiendum " coram dicto domino Papa in quantum eos tangit, infra diem predictam " B. Johannis et ſi aliqui eorum mittere noluerint propter hoc non re- " tardabitur negotium antedictum."

J. 636, No. 17.

M.CCC.XLVII. 28 SEPTEMBRE.

Treve conclue " ès champs près Calais" entre Philippe VI. et Edouard III. le 28 Septembre 1347.

Les Ecoſſais ſont compris dans cette trève comme alliés de la France.

J. 636, No. 21.

M.CCC.LIX. JUIN.

Confirmation par Charles fils ainé du Roi de France, Régent du Royaume, duc de Normandie et dauphin de Viennois, des conventions arrêtées " à Paris ou Palais Royal ou lieu appelé la Sale Neuve le pén- " ultième jour du mois de Juing l'an de grace mil trois cens cinquante " neuf," entre Symon de Bucy chevalier et Jehan Chaillemart, conſeillers du Roi de France et ſes députés, d'une part, et Robert de Erſquin chevalier et Normant de Leſley écuyer, députés du Roi d'Ecoſſe,* d'autre part, pour " l'entretenement" de l'alliance entre les deux princes contre le Roi d'Angleterre et le paiement par la France de 50,000 marcs d'eſterlins d'or qui devront être réunis à Bruges à la prochaine fête de la Purification pour contribuer à la rançon† du dit Roi David, priſonnier du roi d'Angleterre.‡ *Datum Pariſiis anno Domini milleſimo trecenteſimo quinquageſimo nono menſe Junii.*

Scell. du gr. ſceau du Reg. en cire verte, pendant ſur lacs de ſoie.

Tr. des Ch. J. 677, No. 7-8, double.

* David II.

† Fixe à cent mil marcs d'esterlin d'or.

‡ " Le dit Roi David ne se voulut onques départir de l'alliance de France encore que s'il l'eut faict le dit Roy d'Angleterre l'eut plus facilement deslivré de prison."

ROBERT II.

1er Roi de la Famille des Stuarts.

(Du 23 Fevrier 1371 au 19 Avril 1390.)

M.CCC.LXXI. 30 JUIN.

Lettres par lesquelles " Gautier, evesque de Glasgu, Archebaut de " Douglas chevalier et Adam de Tynynghane doyen de l'église de Aber- " don," députés de Robert II. Roi d'Ecosse, font connaitre le traité d'alliance offensive et défensive contre le Roi d'Angleterre, qu'ils ont conclu au nom du d. Robert et en vertu des pouvoirs qui leur étaient délivrés par ce Prince, avec Charles V. Roi de France. *Donné au Chastel du bois de Vincienes les Paris le darrenier jour du mois de Juing, l'an de grace mil trois cens soixante et onze.*

Scellé des sceaux des trois députés, en cire rouge, pendant sur double queue. Ces sceaux sont parfaitement conservés. Celui d'Archembaut de Douglas est rond; il porte d'hermines au cœur posé en abime et surmonté d'une tête de paon portant une devise dans le bec. Pour legende: Sigillum Archebaldi de Douglas.

Tr. des Ch. J. 677, No. 12.

Lettres de Charles V. contenant le même traité.

K. 167, No. 5.

M.CCC.LXXI. 30 JUIN.

Lettres de Charles V. par lesquelles il promet d'accepter le traité d'alliance offensive et défensive contre le Roi d'Angleterre proposé par

" l'evefque de Glafgu, Archebaut de Douglas et maiftre Adam de " Tynynghame doyen de l'eglie d'Aberdon" députés et procureurs de Robert II. Roi d'Ecoffe, pourvu que le dit traité foit ratifié felon fa forme et teneur par le d. Prince et par lettres fcellées de fon grand fceau. *Donné en noftre chaftel du bois de Vincennes les Paris le darrenier jour de Juing, l'an de grace mil trois cens foixante et onze et de noftre regne le huictiefme.*

Scellé du grand fceau R[l]. en cire blanche pendant fur double queue.

Tr. des Ch. J. 677, No. 11.

M.CCC.LXXI. 30 JUIN.

RATIFICATION par Charles V. roi de France du traité d'alliance offenfive et défenfive contre le Roi d'Angleterre entre lui et Robert II. Roi d'Ecoffe par l'entremife de " l'evefque de Glafgu, Archebaut de Douglas " chevalier et maiftre Adam de Tynynghane doyen de l'eglife d'Aberdon," députés du d. Roi d'Ecoffe et chargés de fes pouvoirs fpéciaux. *Donné en noftre chaftel du bois de Vincennes lez Paris, le derrenier jour du mois de Juing, l'an de grace mil trois cens foixante et onze et de notre regne le huitiefme.*

Scell. du gr. fceau R[l]. en cire verte pendant fur lacs de foie.

Tr. des Ch. J. 677, No. 13.

M.CCC.LXXI. 28 OCTOBRE.

RATIFICATION par Robert II. Roi d'Ecoffe du traité d'alliance offenfive et défenfive contre le Roi d'Angleterre conclu entre lui et Charles V. Roi de France : *Donné foubz nouftre fcel, en noftre chaftel de Edynbourgh, le vint huitiefme jour du moys d' Octobre, l'an de grace mil trois cens foixante et onze et de nouftre regne le premier.*

Scell. du gr. ſceau R[l]. d'Ecoſſe en cire verte pendant ſur cordelettes de ſoie.

Tr. des Ch. J. 677, No. 9, double No. 10.

M.CCC.LXXII. 1er OCTOBRE.

HOMMAGE rendu a Charles v. par Nicolas Erſkyne du royaume d'Ecoſſe, chevalier, pour la rente annuelle de trois cents francs d'or à prendre ſur le tréſor à Paris, qui lui avait été allouée par ce Prince en recompenſe de ſes ſervices. *Données le premier jour d'Octobre, l'an de grace mil trois cens ſoixante et douze.*

Scellé ſur ſimple queue d'un ſceau aux armes de Nicolas de Erſkyne en cire rouge.

Tr. des Ch. J. 621, No. 77.

M.CCC.LXXXIV. JUILLET.

" COPIE de ce qui fut fait au traitié à Boulongne l'an quatre vingt et " quatre," entre la France, l'Angleterre, l'Ecoſſe et l'Eſpagne.

K. 167, No. 8.

M.CCC.LXXXV. 16 NOVEMBRE.

LETTRES par leſquelles Robert II. Roi d'Ecoſſe reconnait avoir reçu de Charles VI. Roi de France, ſous la conduite de Jean de Vienne Amiral de France, le ſecours en hommes d'armes et arbalétriers qui lui avait été promis contre le Roi d'Angleterre, et en même temps la ſomme de " quarante mille livres tournois pour être emploiée et diſtribuée aut fait " de la dicte guerre commune."

La dite ſomme emploiée comme ſuit :—

Pour remonter les hommes d'arms et arbalétrieres dont les chevaux avaient péri pendant le voyage, . . .	vi^{m}. l. t.
Au Cardinal d'Eſcoſſe, ...	vii^{c}. l.
Au Comte de " Carrik" fils ainé du Roi, . .	v^{m}v^{c}. l. t.
Au Comte de " Fif" ſon ſecond fils, . .	iii^{m}. l. t.
Au Comte de Douglas, ...	vii^{m}v^{c}. l. t.
Au Comte de la Marche, ...	iiii^{m}. l. t.
Au Comte de " Morreue,"	mil. l. t.
A Archambaut de Douglas, Seigneur de Galloe, .	v^{m}v^{c}. l. t.
A David de Lindezay, ...	v^{c}. l. t.
A Jehan de Lindezay, ...	ii^{m}. l. t.
A Macorme de Dromod, ...	iiii^{c}. l. t.
A Thomas de la Haie, ...	iiii^{c}. l. t.
Guillaume de Kierk, ...	vi^{c}. l.
Henry de Douglas, ...	iii^{c}. l.
Jehan de Joneſton, ...	iii^{c}. l.
Guillaume Stuard, ...	c. l. t.
Henry Preſton, chevalier, ...	lx. l.
Au dit Thomas d'Erſkin, ...	v^{c}. l.
Au dit Guillaume de Lindezai, . . .	v^{c}. l.
Guillaume de Connighan, ...	v^{c}. l.
Robert Legrand, écuier, ...	xl. l.
Maitre Mathieu Glandanwin, . . .	lx. l.
Jehan Grey, ...	xl. l.
Jehan de Blaiſy, Girart de Bourbon, Euſtache de Vondenay, Jehan de Fontaines, et Michel de la Fotte, chacun v^{c}. l.	
——— En tout, ...	xl^{m}. l. t.

La dite ſomme ainſi partagée par Thomas d'Erſkin, Guillaume de Lindezai et Guillaume de Conninghan, chevaliers, délégués par le conſeil d'Ecoſſe, et Jehan de Blaiſy, Girart de Bourbon, Euſtache de Vondenay, et Jehan de Fontaines, chevaliers, délégués par le d. Amiral au nom du

Roi de France. *En teſmoing de ce nous avons fait mettre notre ſcel à ces préſentes l'an de grace mil trois cens quatre vings et cinq, le xvie. jour de Novembre, et de notre régne le xve.*

Scellé du grand ſceau d'Ecoſſe en cire blanche pend^t. ſur double queue.

Tr. des Ch. J. 677, No. 15.

M.CCC.LXXXV. 16 NOVEMBRE.

QUITTANCE par Robert II., Roi d'Ecoſſe pour la ſomme de x^m. francs d'or reçus de Charles VI. Roi de France pour être employés aux frais de la guerre contre les Anglais. *En teſmoing de ce avons faict mectre notre ſcel à ces préſentes, l'an de grace mil trois cens quatre vings et cinq, le xvie. jour de Novembre, et de notre regne le xve.*

Scellé ſur double queue du gr. Sc. R^l. d'Ecoſſe, en cire blanche.

Tr. des Ch. J. 677, No. 15.

ROBERT III.

(Du 19 Avril 1390 au 6 Avril 1606.)

M.CCC.XC. 1er. DECEMBRE.

Ratification par Robert III. Roi d'Ecoffe du traité d'alliance offenfive et défenfive conclu par Robert II. fon père, le 28 Octobre 1371, avec Charles V. Roi de France. *Donné foubz notre fcel en notre chaftel de Edynburch, le premier jour de mois de Décembre, l'an de grace mil trois cens quatre vintz et dix.*

Scell. fur double queue, du gr. fceau d'Ecoffe en cire blanche.

Tr. des Ch. J. 677, No. 16.

M.CCC.XCI. 30 MARS.

Confirmation par Charles VI. Roi de France, avec Robert III. Roi d'Ecoffe, du traité d'alliance offenfive et défenfive conclu en 1371 entre Robert II. et Charles V., leurs prédéceffeurs. *Donné au palais de Saint Pol, le pénultième jour de Mars après Pâques, l'an de grace mil trois cens quatre vins et onze, et le onziefme de notre regne.*

Scellé du gr. Sc. Rl. de France en cire verte pendant fur lacs de foie.

Tr. des Ch. J. 677, No. 17.

Copie vidimus datée du 20 Juillet 1397, No. 18.

Instructions données par Charles v. à ſes ambaſſadeurs envoyés vers Robert Roi d'Ecoſſe: Il les charge de donner avis au Roi d'Ecoſſe de tout ce qui a été traité avec le duc de Lencaſtre " ſoy diſant" Roi d'Angleterre, des trèves qui ont été conclues avec ce prince et de toutes les conceſſions qui lui ont été faites afin d'obtenir la reſtitution de la reine d'Angleterre femme de Richard et fille du Roi de France. " Signifiant " ces choſes ainſi pleinement à lui, comme à ſon couſin et allié, affin " qu'il ſoit informé de la vérité, car le Roi a entendu que de la partie des " Anglais, et meſmement du d. Duc de Lencaſtre, ont eſté données à " entendre au dit Roi d'Eſcoce pluſieurs choſes en entencion de povoir " faire rompre les ligues et amitiez qui ont eſté de long temps et encores " ſont tenues et gardées fermement entre les Rois de France et d'Eſcoce. " Et pour ce le Roy lui prie et requiert qu'il ne vuille croire aucune- " ment que le Roi ſe veulle, comment que ce ſoit départir, des d. alli- " ances, ne ſur ce donner aucune foy aux paroles des d. Anglais."

Tr. des Ch. J. 645, No. 12.

Litteræ credentiales Caroli v[i] Regis Franciæ pro ambaxiatoribus ſuis ad Robertum Regem Scociæ directis.

Minute ſans date.
Tr. des Ch. J. 645, No. 12[2].

ANTER[E]. A M.CCC.LXXIX.

Traite d'alliance offenſive et défenſive conclu entre Charles v. et le Roi d'Ecoſſe.

Copie ſans date.

M.CCC.XCV. 9 MARS.

TREVE conclue le 9 Mars 1395, pour 28 ans, entre Charles VI. Roi de France et Henri V. Roi d'Angleterre afin de pouvoir travailler à l'extinction du fchifme.

Le Roi d'Ecoffe eft compris dans ce traité comme allié de la France.

J. 643, No. 15.

M.CCC.XCVI. 14 AVRIL.

" C'EST la refponfe faicte au comte de Ruthelland, au conte Maré-
" chal, et à meffire Guillaume Lefcrop chambellan d'Engleterre, envoiez
" au Roy de par le Roy d'Engleterre fon filz. Laquele refponfe leur
" fu faicte, préfent le Roy en fon confeil *le xiiiie. jour d'Avril l'an de*
" *grace mil ccc. iiii^{xx}. et feize avant Pafques.*"

—" Au tiers article faifant mencion des Efcos contenant ce qui f'en-
" fieut : Item comment le Roy noftre fire a envoié par fes meffages, avant
" fes heures, à fon père de France comment les Efcos n'ont voulu tenir
" les trieves . . . .— Refpont le Roy : que pour cette caufe et pour
" autres il a ordoné envoier fes meffages devers le Roi d'Efcoce et par-
" tiront briefment et leur a commandé faire leur chemin par devers fon
" d. filz le Roy d'Engleterre afin que il leur baille, fe il lui pleft, tous les
" articles en quoy les diz Efcos ont défailli ou défaillent en l'accom-
" pliffement du traictié des dictes trèves, et qu'ils en parlent au d. Roy
" d'Efcoce et y facent par devers lui tout ce qui y fera a faire, et fe fon
" dit filz le Roy d'Engleterre veult envoier avec fes diz meffages aucune
" des fiens, le Roy y prendra pléfir afin que ils voient la diligence que les
" gens du Roy y feront et puiffent plus pleinement dire les chofes en
" quoy les diz Efcos défaillent ou fait des dictes trèves et que la befoigne
" puift prendre meilleur et plus feure conclufion."

Tr. des Ch. J. 644, No. 20.

M.CCCC.I. 1er JANVIER.

LITTERÆ quibus David de Lindefay comes de Craufurd, de regno Scociæ, Ludovico duci Aurelianenfi homagium ligium et omnimodum fidelitatis juramentum, ad vitam fuam, in omnes, præter Regem Scotiæ et ejufdem primogenitum, præftat, mediante folutione competentis et confueti in Francia ftipendii. *Datum Parifiis, die primo menfis Januarii, anno Domini millefimo quadringentefimo primo.*

Scell. d'un fceau pendant fur double queue aux armes du Sr de Lindefay.

Légende: *S. David de Lindefay comitis de Craufurde.*

Cartons des Rois. K. 57.

M.CCCC.III. 10 JUILLET.

" INSTRUCTION baillée au fire de Hengueville et à maiftre Jehan de " Sains, de l'avis du Roy et de fon confeil, fur le fait de l'appoinctement " pourparlé entre Monfieur de Chartres, le fire d'Augoudeffent et eulx " d'une part, et les meffagés d'Angleterre d'autre part, pour avoir lequel " avis les diz fire de Hengueville et maiftre Jehan eftoient venuz devers " le Roy."

Le Roi charge fes ambaffadeurs d'infifter pour que les Ecoffais foient compris dans la trève conclue avec l'Angleterre: " Car il eft impoffible " que bonnement elles (les trèves) puiffent être feurement tenues, ne la " mer eftre feure, fi les Efcos ne y font comprins, mefmement qu'ils font " alliez au Roy et à fes prédéceffeurs de long temps et y peuvent et " doivent eftre comprins fe il leur pleft."

Donné à Paris le xe. jour de Jullet, l'an de grâce mil cccc. et trois.

Tr. des Ch. J. 645, No. 48.

REGENCE DU DUC D'ALBANIE ET DE SON FILS.

1406–1424.

M.CCCC.VII.

Litteræ quibus Robertus, Regis Scotiæ filius, dux Albaniæ, comes de Fyfe et de Menteth ac regni Scotiæ gubernator generalis, in domo fratrum predicatorum de Perth, una cum Ambaxatoribus Caroli vi. Francorum regis conſtitutus, confirmat et promittit tenere confederationes ab antiquo inter reges Scotiæ et Franciæ initas et concluſas. *Anno Domini milleſimo quadringenteſimo ſeptimo, ſecundum computationem eccleſie Scoticane, et gubernacionis noſtre anno ſecundo.*

Sigillum avulſum deſideratur.

Tr. des Ch. J. 677, No. 19.

M.CCCC.XXII. 6 mars.

Lettres de Charles vii. par leſquelles conſidérant que " Son cher " et amé couſin Jean Stuart, Seigneur de Darnellé et de Concreſſault, " conneſtable de l'armée d'Eſcoſſe, eſt venu du d. pays d'Ecoſſe, et a " amené avec luy grande compagnie de gens d'armes et de trait en in- " tention et mettant à effet les anciennes alliances des Royaumes de " France et d'Eſcoſſe, et a ſervi et fait encore chacun jour à l'encontre " des Anglois ſes anciens ennemis et de pluſieurs ſes rebelles et déſobe- " iſſance:" Et voulant ſurtout récompenſer la conduite du d. J. Stuart à

la battaille de Baugé en la quelle "il se maintint et gouverna comme "vaillant et courageux chevalier, il lui donne à toujours mais perpétu-"ellement et à ses hoirs males descendants de son corps endroite ligne "la ville, terre, chastel et chastellenie d'Aubigny sur Nièvre." *Donné à Bourges, le vingt sixieme jour de Mars, l'an de grâce mil quatre cent vingt deux.*

K. 168, No. 20.

M.CCCC.XXIII. 19 AVRIL.

SERMENT de fidélité fait à CHARLES VII. Roi de France par "Arche-"bald," Duc de Touraine comte de Douglas "et lieutenant général du "dit Roy au faict de la guerre contre les Anglois."

Donné à Bourges, le xixme. jour d'Avril avant Pasques, l'an de grâce mil ccc. et vingt trois.

Scellé d'un sceau en cire rouge, pendant sur double queue aux armes du Cte. de Douglas.

(Cette pièce est en partie détruite par l'humidité.)

Tr. des Ch. J. 680, No. 70.

M.CCCC.XXIII. MAI.

LETTRES par lesquelles CHARLES VII. considérant que "comme notre "amé Laurent Vernon, Escuyer du royaume d'Ecosse, nous ayt baillé et "délivré en nos mains le Comte de Sommercet, Anglois, son prisonnier "de la journée de Beaugé, pour en racheter et délivrer nostre très cher et "très amé cousin le comte de Eû, tenant à présent prison et mains de nos "anciens ennemis et adversaires les Anglois de la journée d'Azincourt, "moyennant et parmy la somme de quarante mil escus d'or que luy "sommes tenus faire et fournir par appointement sur ce fait de notre part "avec luy, par lequel nous lui avons accordé et promis bailler à héritage

" perpétuel, pour luy, ſes ſucceſſeurs, héritiers ou ayans cauſe, le chaſtel, " chaſtellenie, terre et ſeigneurie de Montrau Bonin aſſis en noſtre " comté de Poitou avec toutes ſes appartenances et dépendances."

Donné à Bourges en mois de May, l'an de grâce mil quatre cent vingt trois et de notre règne le premier.

K. 168, No. 21.

M.CCCC.XXIII. 6 OCTOBRE.

Litteræ quibus Galterus Stwart, primogenitus et heres ducis Albaniæ, Scociæ gubernatoris, ſacroſanctis tactis evangeliis, jurat et promittit ſe fideliter obſervaturum confederationes, amititias et ligas inter reges et regna, ac principes et communitates Franciæ et Scociæ initas et obſervatas. *Datum apud villam de Eſterlin, ſexta die menſis Octobris, anno Domini milleſimo quadringenteſimo viceſimo tertio.*

Sceau de Gaultier Stuart, en cire rouge, pend^{t}. ſur double queue.

Tr. des Ch. J. 677, P^{ce}. 20.

M.CCCC.XXIII. 26 OCTOBRE.

Lettres d'Archambault comte de Douglas, ſeigneur de Galoway, de Anaterdalle, et gardien de la frontière d'Ecoſſe, par les quelles il promet d'obſerver fidèlement les anciens traités exiſtans entre la France et l'Ecoſſe et de paſſer en France avec ſon fils le comte de " Bocquen " connétable de France " dedans le vi^{e}. jour du mois de Décembre pro- " chainement venant avec pluſieurs ſeigneurs et nombre d'hommes d'armes " et archers pour ſervir le d. Roi de France a l'encontre de ſes anciens " ennemis d'Angleterre." *Donné en la cité de Glaſco en Eſcoce, le xxvime. jour du mois d'Octobre, l'an de grâce mil cccc. vingt et trois.*

Scellé du ſceau d'Arch. de Douglas en cire rouge, pend^{t}. ſur double queue.

Tr. des Ch. J. 680, No. 71.

JACQUES 1er.

(1424 au 20 Fer. 1437.)

M.CCCC.XXVI. JANVIER.

Lettres de Charles vii. par les quelles—

" Confidérant les haulx, honnorables, et comendables, prouffitables
" et très agréables fervices et plaifirs que notre très chier et féal coufin
" Jéhan Stewart, feigneur de Dernle, connétable de l'armée de Efcoce,
" eftant en notre royaume, nous a fait par long temps à notre néceffité
" tant contre les Angloiz nos enciens ennemis et adverfaires, leurs ad-
" hérens et complices, noz rebelles et défobeiffans, comme en maintes
" autres manières fait de jour en jour inceffamment, et efpérons que en-
" cores face ou temps avenir, actendans et bien cognoiffant les très grans
" charges que en mifes et defpences de finances et autrement il a eues
" portées et fouftenues pour notre fecours et fervice à l'occafion d'iceulx,
" c'eft affavoir en fa venue du royaume d'Efcoce en notre dit Royaume
" à foy mectre fus et plufieurs chevaliers et efcuyers et autres gens de
" guerre qu'il a admenez et fouftenuz en fa compagnie en notre dit fer-
" vice et en diverfes autres manières, actendu mefmement le petit paye-
" ment que pour gages eftat et fouldoyement ou autrement en bienffaiz
" il a euz de nous"—il lui donne pour lui et fes hoirs males, nés de lé-
gitime mariage, le comté d'Evreux avec toutes fes appartenances, l'au-
torifant à ajouter à fes titres celui de Comte d'Evreux. *Donné à Mont-
luçon, en moys de Janvier, l'an de grâce mil cccc. vint et fix.*

Tr. des Ch. J. 216, No. 20.

M.CCCC.XXVI. 14 MARS.

ACTE par lequel Jehan Stewart, feigneur de Dérnle et connétable de l'armée d'Ecoffe f'engage pour lui et fes fucceffeurs à remettre au Roi de France qui eft ou fera, moiennant le paiement de cinquante mille écus d'or, le comté d'Evreux qui lui avait été donné par les lettres qui précédent. *A Bourges, le quatorziême jour du moys de Mars, l'an de grâce mil quatre cent vingt et fix.*

Tr. des Ch. J. 216, No. 20.

M.CCCC.XXVIII. 4 MARS.

LITTERÆ JACOBI I. Scotorum regis quibus antiquas ligas et confederationes, inter regna Scotiæ et Franciæ, à tempore regum Roberti I. et Caroli pulchri exiftentes, cum Carolo VII. Francorum rege renovat et confirmat. *Apud Edinburgh, quarto die menfis Martii anno* Domini fupra dicto et regni noftri quarto.*

Trace de fceau pend[t]. fur double queue. Cette pièce a été endommagée par l'humiditè.

Tr. des Ch. J. 680, No. 69.

M.CCCC.XXVIII. 17 JUILLET.

LITTERÆ auctoritatis ac mandati fpecialis à JACOBO I. Scotorum rege, Henrico epifcopo Aberdonenfi, Patricio Ogilby vicecomiti Angufiæ ac magiftro Edwardo de Lawdre Archidiacono Landoniæ in ecclefia S. Andreæ, capellano fuo, de tractando matrimonio inter Ludovicum Dalphi-

* La date de l'année n'existe pas dans le corps de l'acte.

num Viennenfem, Caroli vii., Regis Francorum, filium primogenitum et Margaretam ipfius filiam. *Datum fub teftimonio noftri magni figilli apud Sanctum Johannem, xvii. die menfis Julii, anno Domini millefimo quadringentefimo vicefimo octavo et regni noftri vicefimo tercio.*

Scell. du gr. fceau R[l]. d'Ecoffe, en cire jaune, pend[t]. fur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, P[ce]. 21.

M.CCCC.XXVIII. 17 JUILLET.

LITTERÆ auctoritatis ac mandati fpecialis ab eodem Rege eifdem ambaxiatoribus ad tractandum de regimine, numero, ordinatione, ftipendiis ac privilegiis militum quos, unacum Margareta, filia fua, Ludovico Dalphino Viennenfi defponfata, infra regnum Franciæ miffurus erat. *Datum fub teftimonio noftri magni figilli apud Sanctum Johannem xvii. die menfis Julii, anno Domini millefimo quadringentefimo octavo et regni noftri vicefimo tertio.*

Scell. du gr. fceau R[l]. d'Ecoffe, en cire jaune pend[t]. fur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, No. 22.

M.CCCC.XXVIII. 17 JUILLET.

LITTERÆ poteftatis ac mandati fpecialis ab eodem rege eifdem ambaxiatoribus ad renovandum et confirmandum cum CAROLO VII. Francorum Rege, antiquas regnorum Franciæ et Scotiæ confederationes. *Datum fub teftimonio noftri magni figilli apud Sanctum Johannem xvii. die menfis Julii anno Domini millefimo quadringentefimo vicefimo octavo et regni noftri vicefimo tertio.*

Scell. du gr. fceau R[l]. d'Ecoffe, en cire jaune, pendant fur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, P[ce]. 23.

M.CCCC.XXVIII. 17 JUILLET.

LITTERÆ quibus JACOBUS I. Rex Scotiæ, ad requiſitionem Reginaldi Remenſis archiepiſcopi, Johannis Stewart comitis Ebroicenſis et Magiſtri Alani Aurigæ, Bajocenſis cancellarii, Caroli VII. Francorum regis ambaxiatorum, promittit quod fideliter manu tenebit, et in ſingulis punctis obſervabit, ligas et confederaciones ab antiquo à Regibus Scotiæ, et præſertim à Roberto I. et David II., cum regibus Francorum initas. *Datum ſub teſtimonio noſtri magni ſigilli apud Sanctum Johannem, xvii. die menſis Julii, anno Domini milleſimo quadringenteſimo viceſimo octavo et regni noſtri viceſimo tertio.*

Scell. du gr. ſceau R[l]. d'Ecoſſe, en cire jaune, pend[t]. ſur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, P[ce]. 24.

M.CCCC.XXVIII. 19 JUILLET.

LITTERÆ quibus JACOBUS I. Rex Scotiæ notas facit ſtipulationes a ſe initas cum Reginaldo Archiepiſcopo Remenſi, et aliis Caroli VII. Regis Franciæ ambaxiatoribus, de matrimonio Margaretæ filiæ ſuæ cum Ludovico Dalphino Viennenſi, et promittit ſe eam, poſt feſtum purificationis B. M. Virginis proximò venturum, unacum ſex millibus hominum eam comitantibus in Franciam miſſurum. *Datum ſub teſtimonio magni ſigilli noſtri, apud Perth, decimo nono die Julii anno Domini milleſimo quadringenteſimo viceſimo octavo et regni noſtri viceſimo tertio.*

Scell. du gr. ſceau R[l]. d'Ecoſſe, en cire jaune, pend[t]. ſur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, P[ce]. 25.

M.CCCC.XXVIII. 30 OCTOBRE.

Litteræ Caroli vii. Francorum Regis de matrimonio contrahendo inter Ludovicum Dalphinum Viennenfem, filium fuum primogenitum, et Margaretam Jacobi i. Regis Scociæ filiam, et de dotalitio dictæ Margaretæ a fe conftituendo. *Datum in caftro noftro Caynonis, die penultima menfis Octobris, anno Domini millefimo quadringentefimo vicefimo octavo, regni vero noftri feptimo.*

Scell. du gr. fceau R[l]. de France, en cire jaune, pend[t]. fur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, No. 26.

M.CCCC.XXVIII. 10 NOVEMBRE.

Litteræ Karoli vii. Francorum regis quibus promittit fe, poftquam auxiliante Jacobo Scotorum Rege, regnum fuum fuper Anglicos, ipforum communes adverfarios, in integrum recuperaverit, dicto Regi in excambio comitatus Xantonenfis et Caftri Caftellaniæ que de Rupeforti ad Charantonam, ducatum Bituricenfem vel comitatum Ebroicenfem, optione fua, conceffurum. *Datum in caftro noftro Caynonis, decima die menfis Novembris, anno Domini millefimo quadringentefimo vicefimo octavo et regni noftri feptimo.*

Scell. du gr. fceau de France, en cire verte, pendant fur lacs de foie.

Tr. des Ch. J. 678, P[ce]. 27.

M.CCCC.XXIX. AVANT PASQUES. 5 AVRIL.

Lettres par lefquelles Henri vi. Roi d'Angleterre (occupant le Royaume de France) remet à Jehan de Calais la peine qu'il avait

encourue, comme complice d'un complot ayant pour but de livrer au Dauphin les portes de Paris.—Détails ſur ce complot: " Il ſembloit (aux " conſpirateurs) que ce ferait le plus expédient que quatre vins ou cent " ' Eſcoxois,' habillés comme Angloiz, portans la croix rouge, veinſſent " par petiz troupeaux ou compagnies le droit chemin de Sainct Denis " en ceſte ville, et en admenant de la marée ou du beſtail entraſſent tout " courtoiſement en la porte, puis feiſſent tant qu'ilz euſſent la maiſtriſe " des portiers, et alors autre partie qui ſeroient embuſchiez pres d'illec " viendroient à puiſſance pour entrer dedans ceſte dicte ville."—*A Paris le cinquieſme jour d'Avril, l'an de grace mil cccc. xxix. avant Paſques.*

Reg. J. 174, 353.

M.CCCC.XXXVI. 3 JUIN.

Litteræ Karoli vii. quibus Ludovico primogenito ſuo, Dalphino Viennenſi, dat licentiam coram Archiepiſcopo Turonenſi, ejuſdem diocœſano, comparendi et à dicto Archiepiſcopo impetrandi diſpenſationes eccleſiaſticas neceſſarias, propter " juveniorem ætatem," ad contrahendum matrimonium cum Margareta Regis Scociæ primogenita.

Datum Bitturis, die tertia Junii, anno Domini milleſimo quadringenteſimo triceſimo ſexto, regni vero noſtri decimo quarto.

Scell. ſur double queue du gr. Sc. R[l]. de France en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 409, No. 57.

M.CCCC.XXXVI. 3 JUIN.

Litteræ Karoli vii. Francorum Regis Reginaldo Archiepiſcopo Remenſi, Franciæ cancellario, Adæ de Cameraco, primo preſidenti in Parlamento Pariſienſi, et quibuſdam aliis ut Archiepiſcopum Turonenſem adeant et ab eo impetrent diſpenſationes neceſſarias ad matrimonium ineundum inter Ludovicum Dalphinum Viennenſem, primogenitum ſuum, et Margaretam Regis Scociæ primogenitam, quum præfatus Ludovicus

non ſit adhuc jure idoneus propter defectum ætatis. *Datum Bitturis, die iii^a. Junii, anno Domini milleſimo quadringenteſimo triceſimo ſexto, regni vero noſtri decimo quarto.*

Scell. ſur double queue du gr. Sc. de Fr. en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 409, No. 58.

M.CCCC.XXXVI. 13 JUIN.

LITTERÆ quibus Philippus Archiepiſcopus Turonenſis Ludovicum Dalphinum Viennenſem, Regis Franciæ primogenitum, et Margaretam Regis Scociæ primogenitam, non obſtante utriuſque juniori ætate, aptos et idoneos ad contrahendum matrimonium declarat. *Datum Turonis, ſub ſigillo majori noſtro, die xiii^a. menſis Junii anno Domini milleſimo quadringenteſimo triceſimo ſexto.*

Scell. ſur double queue de ſceau de l'Archevêque de Rheims, en cire rouge.

Tr. des Ch. J. 409, No. 59.

JACQUES II.

(Du 20 Fevrier 1437 au 3 Aout 1460.)

M.CCCC.XLVIII. 31 DECEMBRE.

Lettres par lefquelles Guillaume de "Crechtonn" chancelier d'Ecoffe, Jean évêque de "Donkelden" et Nicolas de "Etirburn" licentié en decrets, official de St. André, ambaffadeurs de Jacques II. roi d'Ecoffe, au nom du dit Prince, renouvellent et confirment, avec l'Evêque de Maillerais, le fire de Precigny et maitre Guillaume Coufinot, confeillers de Charles VII. et délégués par lui, les traités d'alliance et de confédération faits entre les Rois de France et d'Ecoffe depuis Charles le Bel et Robert 1er. *Donné a Tours, le derrenier jour de Decembre, l'an de grace m. cccc. quarante huict.*

Cette piece était fcellée de trois fceaux pendant fur double queue; il ne refte plus que celui du chancellier d'Ecoffe, en cire rouge.

Tr. des Ch. J. 678, No. 28.

M.CCCC.XLIX. 31 DECEMBRE.

Litteræ Jacobi II. Regis Scotiæ quibus ratum habet tractatum confederationis et amicitiæ inter regna Franciæ et Scotiæ a Cancellario fuo Villelmo "Creichton," Johanne epifcopo Dunkeldenfi, et magiftro Nicholao de "Otterburn" in decretis licentiato, officiali S. Andreæ et canonico Glafcuenfi, ambaxatoribus et oratoribus fuis cum oratoribus Caroli VII. Franciæ Regis apud Turones anno 1448, ultima die Decembris initum. *Apud Edynburgh, vicefimo die menfis Decembris anno Domini*

millefimo quadringentefimo quadragefimo nono et regni noftri decimo tertio.

Tr. des Ch. Supplém^t. J. 1039.

M.CCCC.LII. 4 MARS.

Litteræ naturalitatis conceffæ Roberto Petitolo, de regno Scotiæ, fcutifero fcutiferiæ domini Regis. *Apud Turones.*

K. 168, 1.

M.CCCC.LVI. 20 SEPTEMBRE.

Tractatus confederationis et amicitiæ initus inter Chriftiernum Daciæ, Norvegiæ, Slavorum Gothorumque regem et Carolum VII. Regem Franciæ. *Datum in caftro noftro Haffnen regni noftri Dacie, anno Domini millefimo quadringentefimo quinquagefimo fexto die vigefima menfis Septembris.*

Le roi de France promet entr'autres chofes : " Quod vices fuas amica-" biliter interponet et operam dabit quod rex Scociæ plenariè, prout dic-" to Chriftianiffimo Regi Francorum ex litteris et documentis defuper " confectisjuftum atque confonum videbitur, rationi fatiffaciet Regi Dacie " etc. . . . . Et in cafu quo rex Scociæ dictamini Regis Franciæ " hujufmodi minimè parere vellet, ex tunc præfatus Francorum Rex ex-" hibebit fe talem in facto hujufmodi, pro parte domini regis Daciæ, " qualem vellet fibi per prefatum regem Dacie, vice verfâ, in cafu fimili " feu quolibet alteri exhiberi, juxta continentiam earundem litterarum " dicto Sereniffimo Regi Daciæ et Norwegiæ per regem Scociæ et ejus " anteceffores fuper vendicione certorum dominiorum videlicet terræ So-" dorenfis etc. traditarum," etc.

Scell. en cire rouge, fur lacs de foie, du fceau de Chriftiern, roi de Danemark.

Tr. des Ch. J. 457, 11.

M.CCCC.LIX. 24 NOVEMBRE.

Confirmatio à Carolo vii. Francorum Rege, cujufdam capellæ in monafterio fancti Launii de Thoarcio, Pictavenfis diocœfis, à Margareta, Jacobi quondam Scotorum regis primogenita, et Ludovici Dalphini Viennenfis, ipfius filii primogeniti uxore, fundatæ. *Datum Bazilliaci propè Caynonem, die vicefima quarta menfis Novembris, anno Domini millefimo cccc*^{mo}. *quinquagefimo nono.*

Tr. des Ch. Reg. ix^{xx}viii. P^{ce}. 212.

ANNEE INCERTAINE, 23 JUILLET.

Epistolæ comitis de Douglas Johanni Caftellæ, legionis et Portugaliæ Regi, quibus eum certiorem facit de rebus profperis Regis et regni Scociæ. *Scriptum xxiii. die menfis Julii apud Edynburgh.*

Signée : Vefter, comes de Douglas. (Jean ii., Roi de Portugal rêgna de 1406 à 1454.)

K. 1381, B^{i}. ^{n}19.

JACQUES III.

(Du 4 Aout 1460 au 11 Juin 1488.)

VERS M.CCCC.LXII ? MARS, à TOURS.

Litteræ naturalitatis—
Vernoni (Robertus) de regno Scotiæ oriundus, homo armorum de garda corporis domini Regis.

K. 168, 10.

M.CCCC.LXII. 12 JUIN, à CHINON.

Lettres de naturalité—Chambre (Jehan) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 168, 30.

M.CCCC.LXII. 12 JUIN, à CHINON.

. . . . Aigne (Thomas) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 168, Pce. 39.

M.CCCC.LXII. 12 JUIN, à CHINON.

. . . . Nesbet (Jehan) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 168, Pce. 41.

M.CCCC.LXVIII. 28 JUILLET, à COMPIEGNE.

LETTRES de naturalité—BRON (Guillaume) Ecoffais.

K. 168, Pce. 58.

M.CCCC.LXXII. NOVEMBRE, à AMBOISE.

LITTERÆ naturalitatis—SPANS (Thomas) de regno Scotiæ.

K. 168, Pce. 63.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

LETTRES de naturalité—BLAIR (Simon) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, Pce. 23.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . . BOUTELIER ( ) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, Pce. 33.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . DEHAYZ (Jehan) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, Pce. 27.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

LETTRES de naturalité—de DOMBARRE (Jehan de) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, Pce. 29.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . FAUDRINGAN (Archambault) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, Pce. 26.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . GRAY (André) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, Pce. 2.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . LELANDRE (Jehan) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, Pce. 22.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . MATHELAN (Maurice) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, Pce. 34.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

LETTRES de naturalité—MOURRA (Patris) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, Pce. 21.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à TOULOUSE.

. . . . STUCH (Thomas) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, Pce. 31.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . VOUST (Robin) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, Pce. 19.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . WANNELS (Thomas) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, Pce. .

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

. . . . WARCOP (Alixandre) Ecoffais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, Pce. 30.

M.CCCC.LXXIV. FEVRIER, à PARIS.

Lettres de naturalité—Yon (Jehan) Ecoſſais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, Pce. 18.

M.CCCC.LXXIV. 8 MARS.

. . . . Tournebulle (Guillaume) Ecoſſais, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, Pce. 16.

M.CCCC.LXXIV. AOUT, à PARIS.

. . . . Wellys (Robert de) Ecuyer de la nation d'Ecoſſe, archer de la garde du corps du Roi.

K. 169, Pce. 32.

M.CCCC.LXXV. 29 AOUT.

Treugæ initæ, coram civitate Ambianenſi in campis, per Eduardum iv. regem Angliæ cum domino Ludovico xi. rege Francorum. *Datum in campo noſtro prope civitatem Ambianenſem, viceſima nona die menſis Auguſti, anno Domini quadringenteſimo ſeptuageſimo quinto et regni noſtri quinto decimo.*

Le Roi d'Ecoſſe eſt compris dans ce traité comme allié du Roi de France.

Scell. du gr. ſceau Rl. d'Angleterre pendt. ſur double queue.

Tr. des Ch. J. 648, No. 3.

JACQUES IV.

(Du 12 Juin 1488, au 9 Septembre 1513.)

M.CCCC.XCI. 4 MARS.

Lettres par lesquelles Jacques iv. Roi d'Ecosse promet solennelement d'observer les traités d'alliance et de confédération conclus entre Jacques iii. son père et ses prédécesseurs Rois d'Ecosse et les Rois de France. Pour la confirmation desquels traités, il avait envoyé en France "dès le premier jour d'Octobre l'an de grace mil cccc. quatrevins et "unze Patrik comte de Boithvile, Robert évêque de Glasgw et Ricart "Murehede," ses ambassadeurs chargés de ses pleins pouvoirs. *Donné au notre ville d'Edinburgh la quatrem jour du Marche l'an susd. et de notre règne le quatrem.* (Signé de la main du Roi: James.)

Le serment fut prêté en présence de "Guillaume Evesque d'Abirdene, "Colin comte d'Argile seigneur de Campbele (chancellier d'Ecosse), "Patrice comte de Boithville, seigneur de Halis (Amiral d'Ecosse et "Gardien des Marches), Archenbald counte d'Anguse seigneur Doug-"las, Jehan prieur de S. André notre prevee seil, Alexandre seigneur "Hume notre chamberlain, Gilliam seigneur Saint Jehan notre thesau-"rere, Jehan seigneur Drummonnd, Gilliame seigneur Rothven, maister "Archenbald Quhitelaw archidiacre de Laudian notre secrétaire, Rich-"ard Murehede doyen de Glasgw secrétaire de notre registre, Alexandre "Inglis archidiacre de Saint André notres conseillers et Champaneze Roi "d'armes en France messengiers de cestes présentes."

Trace de sceau pend^{t}. sur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, No. 29.

M.CCCC.XCIX. 14 MARS.

Tractatus confederacionis, amicitiæ et commercii initus inter Johannem Dacie, Sueciæ et Norvegiæ Regem et Ludovicum Regem Francorum, per Jacobum Scotorum regem, dicti Johannis nepotem. *Datum in castro nostro Hoffen, die Martis quartâ decimâ, mensis Octobris anno nativitatis Christi millesimo quadringentesimo nonagesimo nono.*

Scell. d'un large sceau, en cire rouge, aux armes de Dannemark, Suede, Norvège, Holstein, etc. pend^{t}. sur double queue.

Tr. des Ch. J. 457, No. 13.

M.CCCC.XCIX.

Litteræ Jacobi Scotorum regis quibus notum facit quomodo à nunciis et oratoribus, requestis et intercessionibus suis, Ludovicum Regem Franciæ et Johannem suî ipsius avunculum Daciæ, Suetiæ et Norvegiæ regem, adduxerit ad ineundum præfatum tractatum.

Tr. des Ch. J. 457, No. 13.

M.CCCC.XCIX. MAI, à ROMORANTIN.

Lettres de naturalité à Juston (Robert) Ecossais, pannetier ordinaire de la Reine.

J. Reg. 233, 51.

M.CCCC.XCIX JUIN, à PARIS.

. . . . . Tourneballe (Gillebert) Ecossais, Porte enseigne de la compagnie du sieur d'Oyson.

J. Reg. 233, 316.

M.CCCC.XCIX. OCTOBRE, à MILAN.

LETTRES de naturalité—HELIN (Georges) natif du Royaume d'Ecoffe, homme d'armes de la compagnie du S^r^. d'Oyfon.

J. Reg. 234, 53.

M.CCCC.XCIX. JANVIER, à LOCHES.

. . . . LORE (Guillaume) Ecoffais archer de la garnifon du chaftel de la Roque de Milan.

J. Reg. 232, 129.

M.CCCC.XCIX.

. . . . DAMASTERE (Jehan) Ecoffais, archer des ordonnances du Roi fous la charge du S^r^. de S^t^. Quentin.

J. Reg. 233, 41.

M.D. SEPTEMBRE, à MELUN.

. . . . ABERNACI (Jehan) archer de la garde Ecoffaife.

J. Reg. 234, 45.

M.D. SEPTEMBRE, à MELUN.

. . . . LEBEL (Georges) ecuyer, natif du royaume d'Ecoffe, homme d'armes des ordonnances du Roi.

J. Reg. 234, 36.

M.D. SEPTEMBRE, à MELUN.

Lettres de naturalité—Simple (Patrix), archer de la garde Ecoſſaiſe.

J. Reg. 234, 120.

M.D.V. 8 JUILLET.

Acte paſſé ſous le ſceau Royal de la chancellerie de Montferrand, par le quel il eſt traité du mariage de Jean Stuart Duc d'Albanie avec Anne de Boulogne, fille de Jean Comte de Boulogne et d'Auvergne et de Jeanne de Bourbon, douairiere de Bourbon ſa femme. Il eſt ſtipulé dans ce contrat que ſi le Duc d'Albanie ſurvit à ſa future épouſe il aura droit à prélever ſur tous les biens d'icelle, une rente viagère de 2500 # et à conſerver une de ſes principales places, ſa vie durant ſeulement.

(Par copie collationnée du 5 Septembre 1530, l'extrait de cette pièce rapporté par Baluze, Tome ii., pag. 686, eſt daté du 13 Juillet.)

[Il exiſte dans ce carton (J. 1130) et dans les cartons ſuivants pluſieurs titres relatifs aux poſſeſſions en France du duc d'Albanie. On n'en a point donné l'inventaire à cauſe du peu d'interet hiſtorique que préſentent ces pièces.]

J. 1130, 3e liaſſe.

M.D.XI. 16 MARS.

Litteræ Jacobi iv. Scotorum regis quibus notum facit ſe cum Ludovico xii°. Francorum rege in regem Angliæ iniviſſe confederationem et omnes antiquos amicitiæ tractatus inter reges Franciæ et Scotiæ initos inſimul renovaviſſe et confirmaviſſe. *Datum Edinburgh in noſtro Pa-*

lacio, decimo ſexto die menſis Martii, anno Domini milleſimo quingenteſimo undecimo et regni noſtri viceſimo quarto.

Scell. ſur double queue du gr. ſceau d'Ecoſſe, en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 678, No. 30.

M.D.XII. 10 JUILLET.

LITTERÆ JACOBI IV. Scotorum regis quibus notas facit condiciones fœderis initi inter ſe ex una parte et LUDOVICUM XII. Francorum regem ex altera in regem Angliæ. *Datum Edinburgh, decimo die menſis Julii, anno Domini milleſimo quingenteſimo duodecimo et regni noſtri viceſimo quinto.*

Sig. de la main du Roi: James.

Scell. ſur double queue du gr. ſceau d'Ecoſſe, en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 678, P. 31, No. 32, double.

M.D.XIII. 13 MARS.

TRACTATUS treugarum ad annum initarum inter Maximilianum imperatorem, Henricum Angliæ regem, Ferdinandum regem Aragoniæ, et Carolum Hiſpaniæ principem ex una, et Ludovicum Francorum regem, et Jacobum regem Scotiæ ex altera parte. *Acta et facta fuerunt hæc in civitate Aurelianenſi, die xiii. menſis Martii preſentis anni milleſimi quingenteſimi tredecimi.*

Tr. des Ch. J. 594, No. 21.

M.D.XIII. SEPTEMBRE.

LETTRES par les quelles LOUIS XII. ſur les repréſentations de l'Archevêque de Bourges, Evêque de Murra, ambaſſadeur de JACQUES IV.

Roi d'Ecoffe, et de Robert Stuart, feigneur d'Aubigny, capitaine de la garde Ecoffaife,* confidérant les grand fervices rendus à la France par l'Ecoffe, principalement contre l'Angleterre, exempte à l'avenir les Ecoffais réfidans en France de l'obligation ou ils étaient de demander particulièrement des lettres de naturalité, leur accordant en maffe le droit de tefter, de fuccéder ab inteftat et de tenir des benefices comme f'ils étaient Français. *Donné à Amiens en moys de Septembre l'an de grâce mil cinq cens et treize et de notre regne le feiziefme.*

Scell. fur lacs de foie du gr. Sc. R^{l}. de France, en cire verte.

Tr. des Ch. J. 678, No. 33.

* Cette garde se composait de cent hommes d'armes et de cent archers parmi les quels xxiiii. étaient appelés *Archers du corps.*

JACQUES V.

(1513 au 13 Decembre 1542.)

M.D.XIII. 17 SEPTEMBRE.

Commission donnée par Louis xii. à Louis de Rouville grand veneur de France pour commander la flotte combinée d'Ecoffe et de France contre les Anglais. *Donné à Corbie le xviime. jour de Septembre l'an de grâce mil cinq cens et treize et de notre regne le feiziefme.*

Le préambule de cette commiffion eft ainfi conçu :

" Comme pour courir fus à nos anciens ennemys les Angloys lefquelz, " comme il eft notoire, font pieça defcenduz en notre royaume à groffe " puiffance et armée, pillant et deftruifant les anciennes places et pays " de notre royaume et f'efforcent encores faire et pour iceulx noz ennemyz " avec leurs adhérens et alliez grever et endommager par la mer nous " euffions dès le commancement de cette année fait préparer, armer, ad- " vitailler et équipper plufieurs navires de noz pays de Normandie et " Bretaigne, mais à l'occafion de ce qu'ilz n'étaient pas affez puiffans en " regard au grand nombre de navires que nos d. ennemys avaient ne " peurent faire gueres d'exploiƈt et les convint retirer en port jufques à " préfent que notre tres cher et tres amé frère, coufin et alyé le Roi " d'Ecoffe en enfuivant l'amitié, confédération et alliance qui eft entre " nous a envoyé à notre fecours et ayde certain bon nombre de navires " de fon d. Royaume bien armez et équippez pour fe joindre avec le " notre et à cefte caufe avons fait préparer notre d. navire de Normandie " et Bretaigne et joindre enfemble pour effayer de faire quelque bon ex- " ploiƈt contre nos d. ennemys pour la quelle armée de mer mener et

" conduire foit befoing bailler la charge à quelque bon, notable et ver-
" tueulx perfonnage qui foit pour nous y fervir, qui nous foit agréable et
" duquel ayons fiance, favoir faifons, etc."

Cartons des Rois, K. 79, No. 13.

M.D.XIII. 23 SEPTEMBRE.

Ordonnance de paiement par Louis xii. pour les frais d'armement de vaiffeaux Ecoffais et Bretons deftinés contre les Anglais.—La flotte Ecoffaife f'était réunie à Breft aux vaiffeaux Bretons; ils devaient venir enfemble à Honfleur pour fe ravitailler et completter leur armement et après avoir reçu trois mois de folde fe mettre en campagne contre les Anglais. *Donné à Amyans le xxiii*[me]*. jour de Septembre l'an de grâce mil cinq cens et treize et de notre regne le feizième.*

Cartons des Rois, K. 79, No. 14.

M.D.XIV. 31 MARS.

Declaration par les ambaffadeurs de François 1[er] des princes alliés qui doivent être compris de fa part dans le traité conclu entre lui et Charles Archiduc d'Autriche, prince de toutes les Efpagnes, à Paris le 24 Mars 1514. La d. déclaration datée: *Paris le derrenier jour de Mars mil cinq cens et quatorze avant Pafques.*

Le Roi d'Ecoffe eft nommé dans cette déclaration comme allié du Roi de France.

Tr. des Ch. J. 661, No. 8.

M.D.XIV. 29 JUILLET.

Traite de Londres entre Henri viii. et François 1[er]. (29 Juillet 1514.) Les Ecoffois y font compris come aliés de la France.

Tr. des Ch. J. 690, No. 3.

VERS M.D.XV.

Lettre de Marguerite Reine d'Ecoffe à François 1er. Elle le prie de foutenir fon fils et le Duc d'Albanie Régent du Royaume contre le Roi d'Angleterre.

(Cette pièce eft égarée.)
Tr. des Ch. J. 680, No. 82.

VERS M.D.XV.

Memoire adreffé à François 1er. par le Duc d'Albanie fur les moyens de rémédier aux troubles fufcites en Ecoffe par les Comtes d'Angus et d'Aran pendant la minorité de Jacques v.

Intitulé :

" Mémoire de ce que Mons. le Chancellier aura à remonftrer et faire
" entendre au Roi fur le faict d'Ecoffe."

Tr. des Ch. J. 680, No. 84.

VERS M.D.XV.

Lettre du Duc d'Albanie au Roi François 1er. Il l'affure de fa fidélité et f'efforce de combattre les calomnies répandues contre lui par le cardinal d'Ecoffe. *De Edimbourg le xviiie. jour de Mars.*

Tr. des Ch. J. 680, No. 79.

VERS M.D.XV.

Lettre de Francois 1er. à Mr de Langhac fon ambaffadeur en Ecoffe. —Il lui annonce l'arrivée du Duc d'Albanie, gouverneur d'Ecoffe, à la tête d'un fecours confidérable et le charge de faire tenir aux Etats d'Ecoffe fes lettres dans les quelles font expliquées les caufes qui ont fait retarder l'envoi de ce fecours.

Minute fans date ni fignature.

Tr. des Ch. J. 680, No. 90.

VERS M.D.XV.

Memoire adreffé au Roi de France pour faire remettre le gouvernement de l'Ecoffe au Duc d'Albanie pendant la minorité de Jacques v.

Sans date ni fignature.

Tr. des Ch. J. 680, No. 75.

VERS M.D.XV.

" Instructions a Maiftre Jehan de Plains docteur es droitz, confeil-" ler du Roi (Francois 1er) embaffadeur du d. feigneur par devers le " Roy, Régent et feigneurs du confeil d'Ecoffe."

L'ambaffadeur était chargé de confirmer la ligue offenfive et défenfive entre la France et l'Ecoffe.

Sans date ni fignature.

Tr. des Ch. J. 680, No. 85.

M.D.XV. 2 JANVIER.

LITTERÆ quibus JACOBUS V. Rex Scotiæ, de confilio Johannis ducis Albaniæ, confanguinei fui, regnum Scotiæ regentis, promittit fe fideliter obfervaturum tractatus confederacionis et amicitiæ à Jacobo IV°. predeceffore fuo cum Francorum regibus initos.

Apud Edimburg, fecundo die menfis Januarii, anno Domini millefimo quinquagefimo decimo quinto et regni tercio.

Copie collationnée et certifiée par le fecrétaire de l'Evêque de Rofs. (Delafons.)

Tr. des Ch. J. 678, No. 34.

M.D.XV. 15 MAI.

LITTERÆ JACOBI V. Scotorum Regis FRANCISCO 1°. Regi Francorum quibus eum certiorem facit fe, de confenfu procerum et prælatorum regni fui, ratum et gratum habere quod fuerit nominatim, cum regno fuo, comprehenfus in pace nuper à dicto rege Francorum initâ cum Hifpaniarum principe Karolo Archiduce Auftriæ. *Datum ex oppido noftro Edinburgi, decimo quinto Maii, anno quinto decimo fuper millefimum et quingentefimum.*

Copie.

Tr. des Ch. J. 678, Pce. 35.

M.D.XV.

LITTERÆ FRANCISCI I. Francorum regis HENRICO VIII. Regi Angliæ quibus ei denuntiat Jacobum V. Regem Scotiæ ratum et gratum habuiffe quod comprehenfus fuerit in tractatu pacis, apud civitatem Lodeviarum

die quintâ menfis Aprilis anno 1515, inter dictos reges Franciæ et Angliæ inito.

(Minute.)

Tr. des Ch. J. 678, No. 35.

M.D.XVI. 13 AOUT.

TRAITE de Noyon entre FRANCOIS 1er. et CHARLES V. (13 Aout 1516.) Les Ecoffais font compris dans ce traité comme aliés de la France.

Tr. des Ch. J. 662, 1.

M.D.XVII. 26 AOUT.

TRAITE d'alliance offenfive et défenfive entre JACQUES V. Roi d'Ecoffe et FRANCOIS premier Roi de France conclu par l'entremife de Jean duc d'Albanie, Régent du Royaume d'Ecoffe et de Charles duc d'Alençon, leurs ambaffadeurs. *A Rouen le xxvie. jour d'Aouft l'an de grâce mil cinq cens dix fept.* Signé Charles Jehan.

(Par un des articles de ce traité le Roi de France promettait de donner une de fes filles au Roi d'Ecoffe.)

Trace de deux fceaux pendt. fur cordelettes de foie.

Tr. des Ch. J. 678, No. 36, No. 37.

Copie collat. par le tréforier des chartes De Thou.

M.D.XVIII. 2 OCTOBRE.

TRAITE d'alliance offenfive et défenfive entre HENRI VIII. et FRANCOIS 1er.

Les Ecoffais font compris dans ce traité comme alliés du Roi de France.

Tr. des Ch. J. 650, No. 15.

Cette pièce eft égarée.

M.D.XVIII. 2 OCTOBRE.

Litteræ quibus Thomas dux Northfolchiæ, thefaurarius et Marefcallus Regis Angliæ, Thomas Epifcopus Dunolm. cuftos privati figilli, Carolus comes Wigorniæ camerarius ejufdem Regis, et Nicolaus Elien. Epifcopus, dicti Regis oratores et ambaxiatores, notum faciunt inter fe et ambaxiatores Regis Franciæ concordatum et declaratum fuiffe quod Jacobus rex Scotiæ in tractatu pacis inter regem Angliæ, dominum Leonem Papam, imperatorem, Hifpaniarum regem, et regem Franciæ initum, ex parte dicti Regis Franciæ comprehenfus fuit, eâ tantum conditione, ut nullo modo invaderet Angliam, è contra cum dicto regno bonum pacis et commercii coleret. *Datum in urbe London, die fecundâ Octobris, anno Domini millefimo quingentefimo decimo octavo.*

Trace de quatre fceaux pend[t]. fur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, No. 38.

M.D.XVIII. 9 NOVEMBRE.

Litteræ Henrici viii. Regis Angliæ, quibus ratam habet comprehenfionem Jacobi v. Regis Scotiæ in tractatu pacis inter fe et Francifcum i. Regem Franciæ inito. *Datum London, nono die Novembris, anno Domini millefimo quingentefimo decimo octavo, regni vero noftri decimo.*

Scell. du gr. fceau R[l]. d'Angleterre pend[t]. fur cordelettes de foie.

Tr. des Ch. J. 679, No. 41.

M.D.XVIII. 9 NOVEMBRE.

Commissio Henrici viii. Regis Angliæ Carolo comiti de Wigorn, camerario ſuo, et aliis ambaxiatoribus ſuis ad deliberandum litteras mutui colloquii inter ſe et Franciſcum Francorum regem initi et comprehenſionis regni Scotiæ in tractatu pacis. *Datum London, nono die Novembris, anno Domini milleſimo quingenteſimo decimo octavo, regni vero noſtri decimo.*

Scell. du gr. ſc. R[l]. d'Angleterre, pend[t]. ſur double queue.

Tr. des Ch. J. 678, No. 40.

M.D.XXI. 7 MAI.

Traite d'alliance et de confédération entre Francois 1[er]. et les Cantons Suiſſes. *Lucernæ, die ſeptimâ menſis Maii, anno Domini milleſimo quingenteſimo viceſimo primo.*

Les Ecoſſais ſont compris dans ce traité comme alliés de la France.

Tr. des Ch. J. 725, No. 3.

M.D.XXI. 28 DECEMBRE.

Litteræ Jacobi v. regis Scotiæ quibus ratum habet tractatum confederacionis et amicitiæ inter ſe et Franciſcum primum, Franciæ regem, per Johannem ducem Albaniæ, tutorem ſuum, ex unâ parte, et Carolum ducem Alenconii, præfati regis procuratorem, ex alterâ, apud Rothomagum, anno 1517, menſe Auguſto, initum. *Apud Edinburgum, vicéſimo octavo die menſis Decembris, anno Domini milleſimo quingenteſimo viceſimo primo et regni noſtri nono.*

Scell. ſur double queue du gr. ſc. d'Ecoſſe, en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 679, P[ce]. 43.

M.D.XXI. 14 JANVIER.

Lettre de Henri viii. aux Etats d'Ecoffe—Il les engage vivement à ne pas confentir à ce que le Duc d'Albanie prenne la tutèle du Roi d'Ecoffe et la régence du Royaume, et à ne pas méme fouffrir que ce feigneur féjourne en Ecoffe où il eft venu à l'infçu et contre la volonté du Roi de France. *De Grenewiche, le xiiii. jour de Janvier l'an de notre Seigneur M. v^c. xxi. et de notre régne le xiiie.*

(Copie.)

Traduit de l'Anglais en Français et certifié par Alexandre Scott, notaire public et greffier du confeil.

Tr. des Ch. J. 679, No. 42.

M.D.XXI. 29 MARS.

Ordonnance de paiement par François 1er. de la So^e. de ix^xx. livres tournois en faveur de Nicollas Croifmare pour " un voyage par lui fait " par notre ordonnance partant de notre ville de Rouen le xxvime. jour " de Janvier derrenier paffé, allant au Royaume d'Ecoffe devers nos " chers et bien amez le S^r. d'Aubigny et maiftre Jehan de Plains, con- " feiller en notre grant confeil, leur porter la fomme de cinq mil efcuz " d'or au foleil que des lors ordonnafmes leur eftre envoiée pour icelles " délivrer aux perfonnes et ainfi que leur avons donné charge à leur " partement faire, pour aucuns noz exprez et fecretz affaires dont ne " voullons cy autre mention eftre faicte." *Donné à Dijon le xxixe. jour de l'an de grâce mil cinq cens vingt et un, et de notre règne le feptième.*

K. 82, No. 14.

M.D.XXI. 16 AVRIL.

PROCURATION par JEAN Duc d'Albanye, Comte de la Marche, de Boulogne et d'Auvergne, tuteur du Roi d'Ecoſſe et gouverneur de ſon Royaume, à Anne de Boulogne ducheſſe d'Albanye etc., ſa femme, d'adminiſtrer tous ſes biens et ceux de ſa niece Catherine de Médicis, ducheſſe d'Urbin, dont il avait la tutelle. *A Edimbourg, le ſeizieſme jour de April l'an mil cincq cens vingt et ung avant Paſques.*

Sc. pend^{t}. ſur double queue, aux armes du Duc d'Albanie.

Supplém. au Tr. des Ch. J. 1029.

M.D.XXII. 13 AOUT.

" INSTRUCTIONS à Maiſtre Françoys le Charron, conſeiller du Roi " (François 1er.) lequel le d. S^{r}. envoye ſon ambaſſadeur par devers " très hault, très excellent et très puiſſant prince le Roi d'Eſcoſſe, ſon " très cher et très amé frère et couſin le Duc d'Albanye tuteur du d. Roi " d'Eſcoſſe, gouverneur et adminiſtrateur de ſon Royaume, et les gens des " troys eſtatz, Parlement et Conſeillers du Pays." *Faict à Bloys le xiiie. jour d'Aouſt l'an mil cinq cens vingt et deux.*

Tr. des Ch. J. 679, No. 44.

M.D.XXIII. 23 JUIN.

INSTRUCTIONS par FRANÇOIS 1er. à Thiederic Van Rend envoyé par lui vers le duc de Holſtain pour conclure une ligue entre ce prince, la France et l'Ecoſſe contre le Roi d'Angleterre. *Fait à Lyon le xxiiie. jour de Juing l'an mil cinq cens xxiii.* Signé FRANCOYS.

" Dira à iceluy duc de par le d. Seigneur comment le Roy d'Angle-

" terre, en venant contre ſes foy et promeſſe, ſans aucune cauſe ne raiſon, " a deffyé le d. ſeigneur; et que icelluy ſeigneur pour ſe revancher, et " auſſi les Eſcoſſoys qui ont eſté deffiez comme luy, a envoyé en Eſcoſſe " gens de guerre, artillerie, navires et argent pour aſſallir de leur couſté " le Roy d'Angleterre et le d. ſeigneur, de ſa part luy fera la guerre vers " Calays . . . . ."

Supplém. au Tr. des Ch. J. 995.

M.D.XXIII. NOVEMBRE.

Confirmatio à Statibus Scotiæ tractatus confederacionis et amicitiæ inter Jacobum v. Scotiæ regem et Franciscum 1[um]. Regem Francorum apud Rothomagum, anno 1517, menſe Auguſto initi. *Datum Edinburgi, octavo Calendarum Decembrium anno Virginei partus vigeſimo tertio ſupra milleſimum quingenteſimum.*

Scell. de 36 ſceaux, en cire rouge, pend[t]. ſur double queue. Preſque toutes les empreintes ſont éffacées.

Tr. des Ch. J. 679, No. 46.

M.D.XXV.

Reponse faite de la part de M[me]. Louiſe mère du Roi, Régente de France, à M[e]. Jehan Cantaly, archidiacre de S[t]. André envoyé par " très " excellente princeſſe la Reyne d'Eſcoſſe pardevers le Roy très chrétien."

(Minute ſans date ni ſignature.)

Tr. des Ch. J. 680, No. 87.

M.D.XXV.

" Memoires et Inſtructions pour le fait d'Ecoſſe de la part de Ma- " dame la Régente mère du Roi."

Minute d'un feul feuillet fans date ni fignature.

Tr. des Ch. J. 680, No. 77.

M.D.XXV.

Minute des Inftructions données à Monf^{r}. de Sagnes, confeiller au Parlement de Thouloufe, envoyé en Ecoffe, après la battaille de Pavie, par Mme. Louife, mère du Roi, Régente de France.

(Ces inftructions avaient été préparées pour le S^{r}. de la Poiffonniere, préfid. du Parlement de Rouen, qui fut remplacé dans cette miffion par Mr de Sagnes.)

Tr. des Ch. J. 680, No. 81.

M.D.XXV.

Minute de l'Inftruction donnée au S^{r}. de la Poiffonniere Préfident au Parlement de Rouen, envoyé en Ecoffe après la battaille de Pavie par la Reine mère du Roi, Régente de Royaume.

Cette pièce eft égaré.

Tr. des Ch. J. 680, No. 76.

M.D.XXV.

" Instructions que Patric Houymes remonftrera au tres chrétien Roi " de France, et en fon abfence au Confeil, Princes, Régent et Seigneurs " du Royaulme."

Les Etats d'Ecoffe chargent leur ambaffadeur envoyé en France, après la battaille de Pavie, de demander un fecours contre le roi d'Angleterre, finon qu'il leur foit permis de conclure une trève avec ce prince, fans y comprendre le Roi de France.

Tr. des Ch. J. 680, No. 83.

M.D.XXV. 30 AOUT.

Litteræ quibus Johannes Brinon, miles, dominus de Villaynes et de Autolio, ſenatûs Rothomagenſis primarius preſidens, cancellarius Alenconii et à conſiliis Ill. dominæ Ludovicæ Franciæ Regentis præſes, et Joannes Joachim de Paſſano, dominus de Vaulx, et hoſpitii dictæ Ill. dominæ magiſter ordinarius, Regni Franciæ oratores et ambaſſatores, cum Guillelmo Cantuarienſi archiepiſcopo, Thomâ duce Norfolch, Theſaurario Angliæ, cæteriſque Regis Angliæ oratoribus, concludunt quod neque Franciſcus Rex, neque domina Ludovica Franciæ regens ullo modo conſentiet quod dux Albaniæ, durante minori ætate Jacobi v. Scotorum regis, dictum regnum Scotiæ, vel aliqua loca Regi Scotiæ ſubjecta, intrare poſſit. Quod quidem articulum à dicto rege et Regina confirmandum curabunt. *Datum apud More, triceſimâ die menſis Auguſti, anno Domini milleſimo quingenteſimo viceſimo quinto.*

Tr. des Ch. J. 679, No. 47.

Litteræ Franciſci Regis quibus dictum articulum ratum habet et approbat.

(Minute.)

M.D.XXVI. 23 MARS.

Lettre de Margueritte Reine d'Ecoſſe, mère du Roi, au duc d'Albanie.—Elle le remercie de la diligence qu'il a faite à Rome dans l'affaire de ſon divorce, le prie de lui en faire expédier et envoyer la ſentence au plus vite, et de fournir l'argent néceſſaire.

Elle remercie en outre au nom du Roi d'un envoi de « toulx plain de « chevalx et aultres beaux préſens" qu'il adreſſe à ce prince par le capitaine Guillaume Stewart, et lui recommande le plus grand ſecret dans

l'envoi des lettres qu'il voudra lui faire tenir, pour les caufes qu'elle lui a dernièrement marquées.

A Striveling le xxiij. jour de Mars.

A la fin de la lettre originale (en Anglais) qui fe trouve jointe à la copie, on lit ce qui fuit écrit de la main de la Reine : " Mons. mon Cou-" fyin, je vous ne thire excufe que je ne efcryt tout de ma mayn, mais " avez fouvenenance de moy et de mez afayrez tout a mon povoir je *de-* "*fainerie.*" [?] Votre bon Coufin,

MARGARESTE.

Sceau plaqué fur papier mi parti aux armes d'Ecoffe et d'Angleterre.

J. 965, 1.

M.D.XXVII. 27 AVRIL.

CHIFFRE (avec l'explication en interligne) adreffé au Duc d'Albanie par le Vicomte de Turenne.—Il l'informe que Henry VIII. lui a fait dire par le Cardinal (de Wolfey) que fa fœur la Reine d'Ecoffe voulait fe retirer en France, divorcer avec le comte d'Angus et époufer le Duc d'Albanie, " à l'occazion que fon filz l'a requife d'efloigner ung Eftohart " qui l'antretient et qu'elle vive plus honneftemant." Henry prie le Roi de France de ne point la favorifer dans ces projets. *Le vint et ceftiefme d'Avril.*

J. 965, 1.

M.D.XXVII. 1er. MAI, DE LONDRES.

LETTRE du Vicomte Francois de Turenne, ambaffadeur extraordinaire en Angleterre au duc d'Albanie. Il lui rapporte une converfation qu'il a eue avec Henri VIII. fur le bruit qui courrait d'un marriage entre le d.

Duc et Margueritte, Reine d'Ecoffe, fœur du Roi. Henry dit à ce fujet, entre autres chofes " qu'il luy defplaifoit de ce qu'il falloift que l'on euft " connoiffance de la foulye et mauvais gouvernement de fa dicte feur " laquelle lui faifait honte et à toute fa raffe. Il defclaira fa vie fi hon- " teuze qu'il n'eft poffible de plus." Détails curieux fur les affaires d'Ecoffe. Opinion qu'en avait Henri VIII. etc. *De Londres, ce premier jour de May.*

J. 965, 1.

M.D.XXVII. 5 MAI.

ETAT des affaires en Europe (France, Angleterre, Ecoffe, Italie, Efpagne) envoyé par Robertet au Duc d'Albanie. Il y eft queftion du mécontentement d'Henri VIII., fur le bruit d'un mariage projeté (dit-on) entre fa fœur la Reine d'Ecoffe et la Duc d'Albanie; et d'une entrevue avec le Roi de France auquel le Roi d'Angleterre " dira des chofes " qu'il n'a jamais dictes ny ne dira à perfonne que à luy."

J. 965, 1.

M.D.XXVII. 5 MAI, DU BOIS DE VINCENNES

LETTRE de Florimond Robertet au Duc d'Albanie. Il f'excufe de n'avoir point parlé au Roi et à Madame " pour eftre les chofes de toutes " parts es termes ou vous les verrez parce qui eft cy dedens encloz." (Piece jointe.) Il n'ajoute pas foi pour fa part au bruit d'un mariage projeté, (dit on) entre le Duc et la Reine d'Ecoffe. *Du Boys de Vincennes le ve. de May.* Il eft probable, et d'autres lettres femblent l'indiquer d'une manière prefque certaine, que l'affaire dont Robertet avoit charge de parler au Roi, était la propofition du mariage (qui eut lieu depuis en 1533) entre Henry Duc d'Orléans (depuis Henry II.) et Catherine de Médicis nièce du Duc d'Albanie et du Pape Clement VII. La pofi-

tion critique du Pape, affiégé dans Rome, par le Connétable, ne devait pas en effet donner pour le moment grand efpoir de fuccès dans cette affaire.

J. 965, 1.

M.D.XXVII. 18 MAI, AU BOIS DE VINCENNES.

Lettres de Francois 1[er]. au Pape Clement vii., pour le prier de nommer Alexandre Stuart légat en Ecoffe et de le pouvoir du premier archevêché, evêché ou de la première bonne abbaye qui viendra à vaquer dans ce Royaume. *Au Boys de Vincennes, le xviii. jour de May mil v[e]. vingt fept.*

Sceau plaqué fur papier.

De même date.—Lettre du Roi au Comte de Carpy fon ambaffadeur à Rome pour le prier de preffer l'expédition des Culles.

De même date.—Lettre de même teneur au Cardinal d'Ancône (protecteur des affaires du Royaume d'Efcoffe en court de Rome.)

J. 965, 1.

VERS M.D.XXVII. LE 15 JUIN, à EDIMBOURG.

Lettre de Jacques de Loudes au Duc d'Albanie—Il lui parle de la trifte pofition ou l'a mis le Comte d'Angus; lui demande f'il doit refter en Ecoffe pour attefter le mariage de la fille bâtarde du Duc avec un gentilhomme ayant 400 marcs de revenu, et fe plaint de n'avoir point reçu une récompenfe de 500 écus qui lui était promife. *De Edambourg, le xv[me]. de Jeun.*

J. 965, 1.

VERS M.D.XXVII. 24 JUILLET, DE PARIS.

Lettre du S^{r}. de Luc au Duc d'Albanie ſur l'ordonnance qui confère à ce prince la jouiſſance du comté de Lauragais. *A Paris, le xxiiiie. jour de Juillet.*

J. 965, 1.

M.D.XXVII. 2 MARS, À EDIMBOURG.

Lettre de Jacques v. Roi d'Ecoſſe au Duc d'Albanie.—(En Anglais.)—Il lui mande qu'après avoir appris la perte des avitaillements conduits en Ecoſſe par Thomas de Bertan, il a écrit au Roi de France pour le prier de faire veiller à la ſureté des tranſports.

Scellé du grand ſceau d'Ecoſſe, plaqué ſur papier.

J. 965, 1.

M.D.XXVII. 27 MARS, DE ROME.

Epistola quâ Hudling ſervitor et capellanus Jo. Duncani etc. Johannem ducem Albaniæ certiorem facit quod, die xi. Marcii, divorcium Margaritæ Reginæ Scotiæ, per Cardinalem Anconitanum pronunciatum fuit, juxtà ipſius ducis et reginæ deſiderium; et eum requirit de expenſis dictæ cauſæ ſolvendis, " *cujus procuratores pingues expectant propinas,* " *ità quod credit eos omnes non poſſe contentari cum vj^{c}. ducatibus.*" *Ex Urbe*, xxix. Marcii 1527.

J. 965, 1.

M.D.XXVII. 9 AVRIL, CRAGMILLAR.

Lettre par laquelle le chevalier "Buccleucht" ſe recommande au Duc d'Albanie en mémoire de ſon attachement au ſervice de ce prince "qui a eſté cauſe que ma place fuſt bruſlée, mon pays et terres deſtruiƈtz, "mes parens et amys tuez et moymeſmes navré et blécé, etc." *Le ixme. jour d'Avril.*

Original en Anglais et copie franç.

J. 969, 1.

M.D.XXVII. 12 AVRIL, à SANCTAND.

Lettre adreſſée au Duc d'Albanie par ſon chapelain orateur de Sanƈtand. (En Anglois).—Il remercie le Duc d'avoir écrit en ſa faveur au Pape et au Roi de France pour le maintien des privilèges de ſon égliſe de Sanƈtand. malgré l'oppoſition des Evêques de Glaſcow et de Murray qui lui étaient contraires.

Ciete of Sanƈtand. xii. day of Aprill.

J. 965, 1.

M.D.XXVIII. 14 JANVIER.

Litteræ Friderici Danorum, Gothorum ac Vandalorum Regis, etc. Franciſco Gallorum Regi, quibus eum, inter cætera, deprecatur ut operam dare velit ne Jacobus Scotorum rex vel Scotici primates machinationibus Chriſtierni ("quamdiù æquabiliter regnavit, Danorum Regis, "nunc autem eorumdem et ſui ipſius adverſarii") in Scotiâ per emiſſarios ſuos agentis, ullo modo auxilientur. *Datum in arce noſtrâ Gottorp, die decimâ quartâ menſis Januarii* 1528.

Supplém. au Tr. des Ch. J. 995.

M.D.XXX. 29 SEPTEMBRE.

Donation par Jean Duc d'Albanie, Comte de la Marche, de Boulogne et d'Auvergne, feigneur de Donzenat, Correze, Bouxat et Malemort, en partie, de tout ce qui lui appartenait en la d. Seigneurie de Malemort à François de la Tour Chenaulx, Vicomte de Turène, fon coufin. *Faict à Chambéri en Savoie, le vingt neufviefme de Septembre l'an mil cinq cens et trente.*

Supplém. au Tr. des Ch. J. 1029.

M.D.XXXII. 3 AOUT.

Sentence du Parlement, ch. des requêtes, qui condamne le Duc d'Albanie à payer, en forme de provifion, à Jacques le régrattier la fomme de fix vingt dix fept écus foleil.

Du tiers jour d'Aouft l'an mil cinq cens trente deux.

Supplém^t. au Tr. des Ch. J. 1029.

M.D.XXXII. 30 OCTOBRE.

Role de la montre et revue de la garde Ecoffaife du Roi fous le commandement de M^r. d'Aubigny. *Le xxxme. et pénultième jour d'Octobre l'an mil cinq cens trente et deux.*

Ce role contient les noms de "vingt trois archiers de la garde du "corps du Roi (du nombre des vingt cinq) et de quarente quatre autres "archiers tous Efcoffois de la d. garde eftans fous la charge du S^r. "d'Aubigny leur cappitaine . . . . lefquels ont confeffé avoir receu "comptant de M^r. Jehan Thozart tréforier, receveur et paieur de la d. "garde, la fomme de vingt mil cinq cens livres cinq fols tournois pour

“ leurs gaiges et ſoulde enſemble de leurs robbes de livrée d'eſté et
“ d'iver, avecques leurs montures, pour la préſente année du 1er. J^{r}. au 31
“ X^{bre}. qui eſt à raiſon de ii^{c}. lxxvi. * l^{rs} pour les gaiges et ſoulde de
“ chacun des d. archiers de corps pour chacun an ; xx. l. t^{r}. pour leurs
“ robbes de livrée d'eſté et d'iver pour chaſcun an, qui ſont du pris de x.
“ l. t. pour chacune, et lxviii. l^{r}. xv^{s}. t^{r}. pour chacune monture auſſi pour
“ chacun an.—Et ii^{c}. xvi. l. t^{r}. pour les gaiges et ſoulde pour chacun
“ deſdits xliiii. archiers pour chacun an ; xviii. l. t^{rs}. pour leurs robes de
“ livrée du d. eſté et yver par an, qui ſont du pris de ix. l. t^{r}. pour cha-
“ cune et xli. l. v. ſ. t^{rs}. pour leur monture pour chacun auſſi par chacun
“ an.”

Cartons des Rois. K. 84, No. 25.

M.D.XXXIII. SEPTEMBRE.

Quatre lettres de Jean Stuart, Duc d'Albanie, dont trois entièrement de ſa main, adreſſé au Roi, à l'Amiral (d'Annebaud), au grand maitre (Mont Morency) et à M^{r}. de Barbezieux. Elles ſont relatives à la miſſion dont le Duc avait été chargé, comme oncle de Catherine de Médicis, pour amener en France cette princeſſe et le pape Clément VII. Plus : trois lettres en réponſe : du Roi, du Cardinal de Tournon et du grand maitre. Ce dernier informe le Duc d'Albanie qu'il *eſt impoſſible que le Roi fuſt plus contant d'homme qu'il eſt de lui.*

K. 84, 27.

M.D.XXXIII. 11 SEPTEMBRE.

Lettres du Bailly de Troyes, envoyé en Angleterre, au Roi de France.

Il l'informe des nouvelles que M^{r}. de Norfolch lui a communiquées, relativement à la trève entre les Rois d'Angleterre et d'Ecoſſe. Les

commiſſaires des deux Royaumes ſont aſſemblés à Neufchaſtel. Ceux d'Ecoſſe ſont *bons* et *raiſonnables*, mais ne veulent beſongner qu'après avoir ſoumis les articles à l'approbation du Roi leur maitre, et pour ce que la trêve de 20 jours touche à ſa fin ils l'ont continuée juſqu' à la S[t]. Michel en attendant la concluſion de la trêve d'un an, qui, ſelon M[r]. de Norfolch aura lieu dans cinq ou ſix jours.

Nouvelles de la naiſſance et du baptême d'Eliſabeth d'Angleterre.

A Londres, le unzieſme jour de Septembre m. v[c]. xxxiii.

K. 84, 27.

M.D.XXXIII. 11 SEPTEMBRE.

Lettres du Bailly de Troyes, envoyé en Angleterre, au grand maitre (Montmorency).

Il l'informe de l'aſſurance que Fitz Williams et d'autres du conſeil d'Angleterre lui ont donnée, que l'intention du Roi n'était point de fortifier la place dont il eſt queſtion pour le fait d'Ecoſſe.

Il eſpère donc que les commiſſaires Ecoſſais ne feront plus difficulté de conclure la trêve d'un an, que la crainte de cette fortification a principalement retardée juſqu' alors. *A Londres, ce xj[e]. jour de Septembre m. v[c]. xxxiii.*

K. 84, 27.

M.D.XXXIII. ?

Lettre de l'Evêque de Beauvais, au Roi d'Ecoſſe.—Il l'engage vivement à accepter la trêve propoſée par le Roi d'Angleterre, laquelle eſt ſi raiſonnable qu'il n'y peux faire difficulté. C'eſt dailleurs le plus grand plaiſir que le Roi d'Ecoſſe puiſſe faire au Roi de France, vers le quel ſon ambaſſadeur ne retournera pas qu'il ne lui rapporte bonnes nouvelles

pour le fait de la dite trève. Il ſupplie en conſéquence le Roi d'Ecoſſe d'en haſter la concluſion.

K. 84, 27.

VERS M.D.XXXIV. LE 7 MAI, DE MONTIVILLIERS.

Lettre de Magdalène de France, Reine d'Ecoſſe, au chancellier Duprat, pour le prier d'aider dans la pourſuite des procès qu'ils ont en France, Jehan de Saint Aubin, ſon maitre d'hôtel et Charles de Marconnay ſon écuyer d'écurie, qui partent avec elle pour l'Ecoſſe. *De Montivillier, le vij^e. jour de May.*

J. 966, 1er. Paquet.

M.D.XXXV. 3 MARS.

Litteræ credentiales Francisci 1^r. Francorum Regis Franciſco cardinali à Turnone, Anthonio à Burgo militi Franciæ cancellario, Annetho de Montemouranciano militi, Franciæ magno magiſtro, nec non Philippo Chabot Franciæ admiraldo, ambaxiatoribus ſuis, ad tractandum, ipſius nomine, cum Scotorum rege, de matrimonio ineundo inter dictum regem et Mariam à Borbonio, ducis Vindocinenſis filiam et ſui ipſius conſanguineam. *Datum apud oppidum de Cremyeu, die tertiâ menſis Martii, anno Domini milleſimo quingenteſimo trigeſimo quinto, regni vero noſtri vigeſimo ſecundo.*

Scell. ſur double queue, du gr. ſc. de Fr. en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 679, No. 48.

M.D.XXXV. 20 MARS.

Litteræ Francisci i. Francorum Regis quibus notas facit et approbat pactiones conjugales initas inter Jacobum v. Scotiæ regem et Mariam

à Borbonio Caroli ducis Vindocinenſis filiam, ſui ipſius conſanguineam. *Datum apud Cremyacum, die vigeſimâ menſis Martii, anno Domini milleſimo quingenteſimo trigeſimo quinto et noſtri regni vigeſimo ſecundo.*

Scell. ſur double queue du gr. ſceau Rl. en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 679, No. 49.

M.D.XXXVI. JANVIER, à PARIS.

Fresal (Robert) Ecoſſais. Lettres de naturalité.

J. Reg. 1537, 41[4. Bis.] P. 29.

M.D.XXXVI. JANVIER, à PARIS.

Stuart (Mathieu et Jean).—Lettres de naturalité accordées par le Roi à ſes chers et amés couſins, Mathieu Stuart comte de Lenaux, capitaine de cent lances des ordonnances du Roi, et à Jehan Stuart ſire de Darle, capitaine de la garde Ecoſſaiſe, neveux du Maréchal d'Aubigny.

J. Reg. 1536, 37[4]. Pce. 3.

M.D.XXXVI.? 16 FEVRIER.

Lettre au Chancellier de France par Robert Stuart (d'Aubigny) et Jehan de Plains, ambaſſadeurs de France en Ecoſſe.—Il l'informe que l'affaire du Roy deſpend de Mr. d'Albanye; qu'à leur arrivée, les ſeigneurs du pays les ont très bien reçus, mais que lorſqu'il ſ'eſt agi d'envoyer des ambaſſadeurs en Angleterre, les deux perſonnages déſignés excluſivement par le gouverneur (le Duc d'Albanie) n'ont point accepté cette charge. Au reſte les ſeigneurs ont réſolu de faire ſommer leur gouverneur de revenir en Ecoſſe avant la fin de Juillet, ſinon qu'ils ſe dé-

chargeraient du ferment qu'ils lui ont fait. Les Anglais font femer par le pays le bruit qu'il ne reviendra jamais et que les Français fe moquent de l'Ecoffe ; elle obtiendrait par elle même trève ou paix plus à fa convenance que par la médiation du Roi de France.

A Edembourg, ce xvj^{me}. jour de Février.

J. 965, 1.

M.D.XXXVI. ? 20 FEVRIER.

Lettre au Chancelier de France par Robert Stuart (d'Aubigny) et Jehan de Plains, ambaffadeurs de France en Ecoffe.—Ils l'informent qu'ils ont reçu avec les lettres du Roi, le double de celles qu'il écrit à M^{r}. de Marigny fon ambaffadeur en Angleterre, et la copie des Inftructions de M^{r}. Poullyot. Ils le remercient fort de ces renfeignements qui leur font connaitre plus clairement les intentions du Roi. Pour f'y conformer entièrement ils ont évité, et M^{r}. d'Aubigny en particulier, de fe mêler des affaires du Royaume, et de donner aux Anglais le moindre foupçon fur l'objet de leur embaffade ; ils n'ont pu empêcher cependant qu'un Anglais, fous prétexte de négocier la prolongation des trèves, n'aît entendu tout ce qui a été dit et fait à l'affemblée des feigneurs. Quant aux bannis et rebelles ils informent M^{r}. d'Albanye que f'il ne leur fait grâce fans exiger leur fortie du Royaume, il en peut réfulter grand danger, et que ces bannis ont déclaré vouloir attendre la fortune en Ecoffe jufqu'à ce que le Roi foit en âge. *A Edembourg, ce xxe. jour de Fév^{r}.*

J. 965, 1.

M.D.XXXVI. ? 20 FEVRIER.

Lettre de Jehan de Plains au Chancelier de France. Il lui écrit en particulier pour infifter fur le fait des rebelles d'Ecoffe d'où peut naitre

le plus grand dommage à la caufe du Duc d'Albanie et de la France. Les Anglais entretiennent ces rebelles autant que poffible pour trois caufes principales: 1°. La défunion et par fuite l'affaibliffement de l'Ecoffe: 2°. La facilité que leur donne pour des incurfions dans ce Royaume l'occupation des frontières par ces rebelles leurs alliés: 3°. L'obftacle enfin qu'oppoferaient ces mêmes rebelles aux Ecoffais f'ils voulaient tenter d'entrer en Angleterre. Le fecrétaire d'Ecoffe f'eft vanté que le Roi d'Angleterre offrait fa fille pour le Roi fon neveu, en la voulant livrer dès à préfent ou fix des plus "gros perfonnages" d'Angleterre en otages. C'eft une jactance qui ne contentera fans doute par le Cardinal d'Yorck, quand il en fera averti. *A Edembourg, ce xxe. de Février.*

J. 965.

M.D.XXXVI. JUIN, à LYON.

COQUEBORNE (James) archer de la garde Ecoffaife reçoit le don des biens de feu Thomas Coqueborne, auffi archer de la dite garde.

J. Reg. 1536, 37³. P^ce^. 424.

M.D.XXXVI. JANVIER.

LETTRES par lefquelles JACQUES V. Roi d'Ecoffe reconnait avoir reçu de FRANÇOIS 1er., par les mains de fes tréforiers au louvres, la fomme de cent mil livres tournois en xx^m^. écus d'or au foleil à valoir fur la fomme de c^m^. écus qui lui avaient été promis par le d. Roi à l'occafion de fon mariage avec Marie de Bourbon fille du Duc de Vendome. *Donné à Paris le jour de Janvier l'an de grâce mil v^c^. xxxvi. et de notre règne le* .

Copie.

Tr. des Ch. J. 679, No. 50.

M.D.XXXVI. 6 MARS.

Publicum Inſtrumentum quo declarantur pactiones conjugales initæ inter Jacobum v. Scotorum regem et Mariam à Borbonio, Caroli ducis Vindocinenſis primogenitam, filiam adoptivam Franciſci I. Francorum Regis. *Anno nativitatis milleſimo quingenteſimo trigeſimo ſexto et die ſextâ menſis Martii . . . . . apud Cremiacum.*

Six ſceaux pend[t]. ſur double queue.

Tr. des Ch. J. 679, No. 51.

VERS M.D.XXXVII. 2 AVRIL.

Lettre par laquelle le ſieur Dupleſſeys informe le Chancellier de France, que le commis du Maiſtre de la Chambre aux deniers de Rouen, lui porte l'Etat de la dépenſe du Roi d'Ecoſſe ; qu'on lui a voulu bailler en ceſte ville (Rouen) la ſomme de deux mille lyvres pour employer en la deſpenſe du Roy et Royne d'Eſcoſſe et de madame Marguerite qu'il a différé recepvoir pour raiſon qu'il dira lui-même.—Joint l'Etat de la dépenſe faite pour le Roy d'Eſcoſſe depuis le 13 Octobre juſqu'à la fin du mois de Janvier, montant à la ſomme de quatorze mille ſix cens cinq livres dix deniers tournois. *A Rouen, ce deuxieſme jour d'Avril.*

J. 965, 1.

M.D.XXXVII. 9 AVRIL, APRES PAQUES. DU CAMP DE HEDIN.

Ordre du Roi Francois I[er]. enjoignant à ſon Chancelier d'engager au S[r]. d'Allebrot, envoyé du Roi et de la Reine d'Ecoſſe, la propriété de

quelques autres terres que le Comté du Maine, en garrantie de ce qui reſte du ſur la dot de la dite Reine.

Au campe de Hédin, le neufvieſme jour d'Avril apres Paſques, mil cinq cens trente ſept.

J. 966, 5me. Paquet.

M.D.XXXVII. LE 17 AVRIL, à HEDYN.

ORDRE du Roi FRANCOIS 1er. enjoignant à ſon Chancelier de faire payer à la Reine d'Ecoſſe (Magdeleine de France) le premier quartier de ſa penſion de trente mille livres, afin qu'elle puiſſe, ſelon ſon déſir, ſe pourvoir avant ſon embarquement de beaucoup de choſes néceſſaires. *Le xviie. jour d'Avril M. vc. xxxvii.*

J. 967, 2e. Paquet.

M.D.XXXVII. 23 MAI.

LETTRE de Evêque de Limoges au Chancelier de France. Il lui donne des nouvelles de l'heureux paſſage du Roi et de la Reine d'Ecoſſe. On eſpère le guériſon de cette princeſſe graces aux ſoins de ſon vieux médecin, Maitre Patrix. Leurs Majeſtés ont reçu un brillant accueil de la nobleſſe du pays à leur entrée dans le port, etc.

Ecrit au Petit Lit le xxiije. jour de Mai.

J. 967, 3e. Paquet.

M.D.XXXVII. 7 JUILLET.

Lettre de Robert Stuart (d'Aubigny) au Chancelier Dubourg, pour lui annoncer la prochaine arrivée à Paris de Madame d'Aubigny, et le prier de lui accorder toute créance dans une affaire dont il l'a chargée de lui parler. *De Chaſly ? le viie. de Juillet.*

J. 967, 3 Paquet.

M.D.XXXVII. 24 JUILLET.

Lettres du Roi Francois 1er. au Chancelier. " Pour ce que j'en-
" voye préſentement mon couſin le Mareſchal d'Aubigny, devers mon
" fils en Picardie, pour là ſ'eſſayer à me faire ſervice, ce que je ſuys
" tout certain qu'il ſcaura tres bien et ſaigement faire, ... je
" vous prye lui faire bailler et délivrer ſur ce qui luy eſt deu à cauſe de
" ſa penſion telle ſomme de deniers que vous adviſerez pour le mieulx
" . . . ." *A Meudon, le xxiiii. jour de Juillet mil v^c.xxxvij.*

J. 965, 1.

M.D.XXXVII. ? 24 AOUT.

Lettre de Robert Stuart (d Aubigny) au Chancelier Dubourg. Il lui donne, ſelon ſa promeſſe, des nouvelles du camp ; lui parle d'un échec éprouvé par l'Empereur devant Marſeille, et d'une viſite de la Reine de Navarre qui ſ'eſt montrée fort ſatiſfaite de la réception que lui a faite le grand maître. (Montmorency.) Il prie en outre le Chancelier de

lui faire expédier le reſte de ſa penſion. *Du camp lez Avignon, ce vingt quatrieſme jour du moys d'Aouſt.*

J. 967, 6e Paquet.

M.D.XXXVII.? 11 SEPTEMBRE.

LETTRE du Cardinal de Boulogne, frère du feu Duc d'Albanie, au Chancelier Dubourg. Il le prie de payer, *pour la décharge de l'âme du défunt* une ſomme d'argent réclamée par le ſieur de Sainte Serayne. *De Montmol, ce xje. de Septembre.*

J. 965, 1.

M.D.XXXVII. NOVEMBRE, à BRIANCON.

BETON (David) Abbé d'Albroth en Ecoſſe. Le Roi l'autoriſe à acquérir en France des biens et ſeigneuries de quelque nature qu'ils ſoient et à pouvoir y poſſéder Archevêchés, Evêchés, et autres dignités eccléſiaſtiques.

J. Reg. 1536, 37³. P. 190.

M.D.XXXVII. 25 MARS.

LETTRE du Maréchal d Aubigny (Robert Stuart) au Chancelier de France. Il le prie de prendre ſes intérets contre *ce meſchant Beliart* qui ſ'efforce d'empeſcher le renvoi au Parlement d'une cauſe pendante entre eux au grand conſeil. Ce Beliart, *le plus mauvais garſon du monde*, lui à déja dérobé plus de dix mille livres (notamment dans la ſucceſſion du receveur Bohier), lui a mangé toutes ſes penſions, et *l'euſt détruict*, ſans l'avertiſſement qu'il reçut de ſon frère le grand Ecuyer. *De la Verrerie, ce xxv. de Mars.*

J. 965.

M.D.XXXVII. AVRIL, AVANT PASQUES.

Verification par la chambre des comptes de Paris de la ceſſion du Comté de Gienfaite à Jacques v. Roi d'Ecoſſe par Francois 1[er]. pour parfaire le paiement des 100,000 écus promis au d. Roi d'Ecoſſe par ſon contract de mariage, avec feue madame Madelaine de France, fille ainée du Roi. (Le dit contrat paſſé à Blois le 26 Novembre 1536.) *Menſe Aprilis, anno Domini milleſimo quingenteſimo triceſimo ſeptimo antè Paſcha.*

Tr. des Ch. J. 679, No. 52.

M.D.XXXVIII. 22 AVRIL.

Lettre de Marie de Lorraine Reine d'Ecoſſe au Chancelier de France. Elle le remercie de tous les bons ſervices qu'il lui a rendus dans ſes affaires, et le prie de vouloir bien encore lui faire deſpecher promptement les gardes nobles qu'il a plu au Roi lui donner, parce qu'elle ne peut épouſer que cela ne ſoit deſpeché.

Signé,

La toute voſtre bonne amye, Marie. *A Chaſteaudun, ce xxij[e]. jour d'Avril.*

J. 965, 1.

M.D.XXXVIII. 4 MAI.

Lettre de Philippe Cardinal de Boulogne frère du feu Duc d'Albanie (Jean Stuart) au Chancelier de France. Il le prie pour la *grande moleſtacion* que le ſieur Bazanier, créancier de ſon frère, lui *faict continu-*

ellement, de vouloir bien le faire payer; ce fera le dernier qu'il lui adreffera.

Poftfcriptum de la main du Cardinal :—" J'ay refçeu la lettre que " m'advez efcript en faveur de religieulx qui eft voftre parent; vous favez " que nonfeulement en cela mais en touftes aultres chofes je vous obei- " ray comme à mon propre père.

" Voftre ferviteur et entier amy,

" PHES. CARD[L]. DE BOULOIGNE."

De Paris, ce iiii[e]. de May.

J. 965, 1.

M.D.XXXVIII.

LITTERÆ quibus LUDOVICA, Francifci Francorum regis mater, ratam habet comprehenfionem Regis Scotiæ in tractatu pacis* initæ per ambaffiatores fuos Johannem Brinon et Joachim Paffano cum Henrico VIII. Angliæ rege.

Eadem ratificatio de anno fequenti per Francifcum Francorum regem.

Minutes.

Tr. des Ch. J. 680, P[ce]. 74, double 86.

VERS M.D.XXXVIII.

PROJET de contrat de mariage entre JACQUES V. Roi d'Ecoffe et MARIE de Lorraine, fille de Claude de Lorraine, Duc de Guife.

Minute fans date ni fignature.

Tr. des Ch. J. 680, No. 78.

* Traité de Londres, du mois d'Aout 1538.

M.D.XXXIX. DECEMBRE, à FONTAINEBLEAU.

Makleban (David) Ecoſſais, archer des ordonnances du Roi ſous la conduite du Comte de Loyaulx. Lettres de naturalité.

J. Reg. 1537, 41⁴ Bis. Pce. 372.

M.D.XLI. AOUT, à JALLIGNY.

Moray (David) archer de la garde du corps du Roi, et l'un des vingt quatre Ecoſſais ſous la charge du Sr. d'Aubigny, obtient le don des biens de feu Robert Rynd auſſi Ecoſſais, échus au Roip ar droit d'aubaine.

J. Reg. 1540–42, Pce. 249.

MARIE STUART.

(1542, 13 Decembre. 1567, Juillet.)

Morte le 18 fevrier, 1587.

M.D.XLIII. 15 DECEMBRE.

Tractatus confederacionis et amicitiæ inter Mariam Scotorum Reginam et Franciscum primum Francorum regem, quo ſimul antiquas ligas inter regna Scotiæ et Franciæ à tempore Roberti i. Regis exiſtentes renovant et confirmant. *Datum Edimburgi, decimo quinto die menſis Decembris, anno Domini milleſimo quingenteſimo quadrageſimo tertio.*

Scell. ſur double queue du gr. ſc. de la reine Marie, en cire jaune.

Tr. des Ch. J. 679, No. 54.

Copie certifiée par De Thou, tréſorier des Chartes, No. 55.

M.D.XLVII. 8 FEVRIER.

Lettre du Duc d'Albanie à Francois 1er.—Il lui apprend que les Anglais après avoir publié la déclaration de guerre à Barwick ont commencé les hoſtilités, et le ſupplie d'envoyer en Ecoſſe de prompts ſecours. *A Edimbourg, le viiie. jour de Février.*

Tr. des. Ch. J. 680, No. 80.

M.D.XLVII.

Lettre du Duc d'Albanie.—Il infifte vivement fur l'urgence d'un prompt fecours, fans quoi il ne pourra empefcher les feigneurs Ecoffais de traiter avec le Roi d'Angleterre.

Copie fans fufcription, date, ni fignature.

Tr. des Ch. J. 680, No. 88.

M.D.XLVII. 10 AOUT.

Lettre adreffée au Prince d'Efpagne par M[r]. de S[t]. Mauris, ambaffadeur en France.—Il l'informe que quinze galères du Roi de France font paffées en Ecoffe pour aider à recouvrer le chateau de S[t]. André occupé par les Anglais, et qu'on a également envoyé de Bretagne environ quatre mille piétons et quelques chevaux.

K. 1383, B. 6, 92.

M.D.XLVIII. APRES AVRIL.

Lettre adreffée à Philippe II. par fon ambaffadeur en France.—L'armée du Roi de France pour le fecours d'Ecoffe eft partie. Elle eft de fept vingt voiles, entre lefquelles vingt fix galères. Ses troupes fe compofent de quatre mille Français, tant Gafcons, Bretons que Normands, 2000 lanfquenets et 500 Italiens. Pierre Stroffi commande ces derniers, le Rintgrave les Allemands et d'Andelot le furplus. Les Anglais ont armé cent gros navires, et mis leurs gens de guerre fur la frontière d'Ecoffe ; ils ont deffein de *temporifer les Français, efpérans que la longue demeure en pays fi barbare les rompra.*

K. 1383, B. 7, 57.

M.D.XLVIII. JUILLET.

Nouvelles d'Ecoffe depuis le 5 jufqu'au 17 Juillet (envoyées à Philippe ii.)—Il ne refte plus que 25 navires Français dans le port. Le vent a diffipé les autres. Convoi de poudre pour Hadington confié par Lord Grey à 400 Anglais et Efpagnols. La Reine d'Ecoffe vient pour reconnaitre Hadington, mais on la reçoit *avec telle tempefte de traits* qu'elle fe pafme de peur. Plufieurs projets d'affaut non effectués. Les Français et les Ecoffais fe difputent à qui ne le donnera pas. Sortie de la garnifon. Elle faccage le camp Français.

K. 1383, B. 7, 38.

M.D.XLVIII. 30 SEPTEMBRE.

Nouvelles d'Ecoffe envoyées à Philippe ii. par fon ambaffadeur en France.—Efcarmouche à Hadington où périrent 80 Français. Tempéte qui défempare la plupart des navires Français, entre autres *le Cardinal* de 500 tonneaux. Mylord Clington brule a Brent-Ifland douze navires Français chargés de vivres. Efcarmouches de Jehan Luttrel capitaine de "Broughty Cragge" contre ceux de la ville de "Donde" et le Lord Funtre. Prife de milord de Pameneures. Levée du fiège de Hadington par les Ecoffais, Talbot commandant l'armée Anglaife.

K. 1383, B. 7, 18.

M.D.XLVIII. OCTOBRE.

Nouvelles d'Ecoffe jour par jour depuis le 1er. jufqu'au 10 Octobre; (envoyées à Philippe ii. par fon ambaffadeur en France.)—Combats près de Jedworth entre les Ecoffais fous la conduite du gouverneur

d'Ecoffe, et l'armée Anglaife commandée par lord Grey. Prife et incendie de Temptallon par les Anglais et Allemands. Noms de tous les villages, chateaux, etc. brûlés aux environs, et de leurs propriétaires. Sortie du capitaine Anglais de Hadington; ravages et incendies qu'il commet. Efcarmouche à Edimburg entre les Français et les Ecoffais. Nom des morts de cés derniers: Hamilton, Stewart, etc. Affaut donné à Hadington par les Français et Allemands qui y furent repouffés.

K. 1383, B. 7, 19.

M.D.XLVIII.? 3 DECEMBRE.

Recit d'un combat en Ecoffe, envoyé par l'ambaffadeur d'Efpagne en France, à Philippe II.—Le 3 Décembre, Douglas, le comte d'Angufe, et le Ryngrave avec cinquante lances et 200 chevaux légers vinrent fe montrer près du chateau de Broutycragge, ou commandait meffire Jehan Luterel. Détails fur le combat qui f'engagea et ou les Ecoffais furent défaits.

K. 1383, B. 7, 16.

M.D.XLVIII. 17 DECEMBRE, À POISSY.

Extrait d'une lettre (chiffrée) de S. Mauris, ambaffadeur d'Efpagne en France à Philippe II. "Ces jours paffées il (Henri II.) a faict em-
" barquer en la Rochelle deux mille fouldarts pour Efcoffe. Eft ici
" grand bruit qu'il mandera l'an prouchain groffe armée f'il fe peut affeurer
" d'avoir paix avec votre Majefté, et à la vérité le Roi d'Angleterre preffe
" de près la dicte Efcoffe tellement que fi elle n'eft fecourue elle fe pour-
" roit perdre et révolter."

K. 1383, B. 7, 17.

M.D.XLIX. 17 MARS.

" Roole de la monftre et reveue faicte en la ville de Hedinton le dix " feptieme jour de Mars l'an mil cinq cens quarente neuf de deux cens " quarente fix hommes de guerre à pied Françoys et Gafcons eftans dès " longtemps pour le fervice du Roy en ce païs et roiaulme d'Efcoffe et de " préfent en la ville de Hedinton pour la garde, feureté et deffence d'icelle " foubz la charge et conduite de Pierre Longue leur cappitaine particul- " lier fa perfonne y comprinfe, faifant partie de plus grant nombre de la d. " nation dont eft colonel le Sr. de la Chapelle Biron. Du quel nombre il " y a, oultre le d. cappitaine, ung lieutenant, ung porteur d'enfeigne, " deux fergens de Bende, fix caps. d'efcadre de picquiers et cinq autres " de harquebuziers, foixante huict hommes portant corfelletz, trente " harquebuziers armez de mailles et morions et foixante dix autres " fimples, ung fourrier, un phiffre et deux tabourins, par nous Jacques " de Carondelles Efcuier, feigneur du d. lieu, commiffaire extraordinaire " des guerres commis et ordonné à faire la d. monftre et reveue. Icelle " fervant à l'acquit de M. Raoul Moreau confeiller du Roy et l'un des " tréforiers de l'exercices de fes guerres pour trois mois entiers com- " mençans le feptiefme jour de Novembre dernier paffé. D'efquelz les " noms et furnoms f'enfuyvent.

" Pierre Longue, cappitaine.
" Ladeuche, lieutenant," etc.
Cartons des Rois, K. 90, No. 19.

M.D.XLIX. 17 MARS.

Attestation de paiement par " Anthoine Bonard contrerolleur ex- " traordinaire des guerres de la folde des deux cent quarente fix hommes " de guerre à pied cy deffus défignés, eftans depuis longtemps, pour le

" fervice du Roi, en Ecoffe fous le d. Pierre Longue leur cappitaine, " montant la d. folde pour trois mois à la fomme de fix mil fix cens " cinquante quatre livres tournois qui eft à chacun des dits ii^{c}xlvi. hommes " pour leurs fimples paies xviii. l. et oultre et pardeffus leur fimple paie " au d. Cappitaine, pour fon eftat iii^{c}. l., à fon lieutenant pour femblable " vii^{xx}. l., à fon porteur d'enfeigne auffy pour femblable . . . ., à chacun " des d. deux fergents xlii. l., à chacun des dits fix caps. d'Efcadre de " Piquiers pareille fomme de xlii. l., à chacun des d. cinq autres de " harquebuziers xxxvi. l., à chacun des d. lxviii. hommes portans corfel- " lets ix. l., à chacun des d. trente harquebuziers morrionez ix. l., à cha- " cun des d. lxx. autres fimples lx. s., au dit fourrier xviii. l., au dit " phiffre xxiii. l., et à chacun des deux tabourins xviiii. l. Icelles fommes " à eulx ordonnées pour leurs gaiges, fouldes, eftats et appointements de " trois mois entiers . . . . De laquelle fomme de vi^{m}. vi^{c}. liii. liv. ils et " chacun d'eulx particullièrement fe font tenuz et tiennent pour contans " et bien paiez. . . . *Le dix feptiefme jour de Mars l'an mil cinq cens* " *quarente neuf.*"

Cartons des Rois, K. 90, No. 19.

M.D.LVII. ? OCTOBRE.

Nouvelles d'Ecoffe.—Les Ecoffais ont pris et occupé le fort d'Efmont, voifin de Barwich, et de là ferrent vivement cette place. Les Anglais ayant fait une defcente aux iles d'Orquenay ont été complètement battus. Le S^{r}. d'Oyfel avec une troupe de Français et d'Ecoffais en a tué plus de cinq cents près de Barwich et a brulé trois mille meulons de foin, deftinés à l'approvifionnement de la place. Les Ecoffais ont auffi obtenu un avantage du côté de la frontière de Thenfdel de forte qu'ils fe trouvent avoir déjà défait et pris plus de deux mille Anglois et autant de chevaux ; bruflé quatre ou cinq grandes lieues dedans le pays par deçà le dit Barwich. La Reine régente fait en toutte diligence for-

tifier la place d'Efmont et affembler l'armée générale pour emporter Barwich.

K. 1384, B. 9, 4.

M.D.LVII. 14 DECEMBRE.

LITTERÆ quibus Prelati, Proceres et communitates totius regni Scotiæ Jacobo Archiepifcopo Glafguenfi, Roberto Epifcopo Orchadenfi, Georgino comiti à Rhotes domino Leflie, Gilberto comiti à Caffillis domino Kennedy, Jacobo commendatario S. Andreæ, Jacobo domino de Fleyming, Georgino domino de Seytoun, et Johanni Erfkin, plenariam dant poteftatem ad tractandum cum Henrico II. Francorum rege de matrimonio ineundo inter Mariam Reginam Scotiæ et Francifcum Dalphinum Viennenfem, dicti Regis filium primogenitum. *In oppido Edimburgi, die decimo quarto menfis Decembris, anno Domini millefimo quingentefimo quinquagefimo feptimo.*

Signées :

JOHANNES Archiep̃us Sancti Andree.
PATRICIUS Morauieñ ep̃us.
WILELMUS ep̃us Aberdoneñ.
ANDREAS Candide cafe ep̃us.
W. ep̃us Dunblaneñ.
JAMES HAMMILTONN.
GEORGES ERLL of HUNTLY.
ARCHIBAL ERLL of ARGILL.
R. DUNKELL.
GEORGE ERLL of ERROLL.
JAMES ERLL of BOTHUELLE.
DAVID ERLL of CRAWFURD.
ROBERT FOREST prevoft of Stirling.
JAMES HALIBURTON prevoft of Dunde.
THOMAS MENZEIS prevoft.

James Danielston prevoſt of Lyntly.
Jacques Makgill regiſtrarius.
Guthrie ſcriba curie Burgi de Edinburgh.
Eldar ſcriba de Perth.

Scellées de 18 ſceaux pendt. ſur double queue.

Tr. des Ch. J. 680, No. 67.

M.D.LVII. 4 FEVRIER.

Procuration donnée par Marie, Reine douairière et régente d'Ecoſſe, ducheſſe douairière de Longueville, à ſa mère Antoinette de Bourbon, ducheſſe douairière de Guiſe, pour repréſenter ſa perſonne au contrat de mariage de François Dauphin de Viennois, fils ainé de Henri II., avec Marie Reine d'Ecoſſe ſa fille. (Marie Stuart.) *A Liſlebourg, le quatrieſme jour du moys de Febvrier l'an mil cinq cens cinquante ſept.*

Sceau de Marie, Régente d'Ecoſſe, pendt. ſur ſimple queue. L'empreinte eſt effacée.

Tr. des Ch. J. 679, No. 55.

M.D.LVII. 16 MARS.

Litteræ poteſtatis à Maria Scotorum Reginâ Antoniæ de Borbonio duciſſe de Guiſia, aviæ ſuæ, Jacobo archiepiſcopo Glaſguenſi, Davidi Epiſcopo Roſſenſi, ſecretario ſuo, Roberto epiſcopo Orchadenſi, Georgino comiti à Rothes domino Leſly, Gilberto comiti à Caſſilis domino Kennedy, theſaurario ſuo, Jacobo commendatario prioratûs ſancti Andreæ, Jacobo domino Flemyng, Georgio domino de Seytoun, et Johanni Erſkyne de Dwn, commiſſariis ſuis ad tractandum de matrimonio inter ſe et Franciſcum, Dalphinum Viennenſem, Henrici II. Francorum regis filium primogenitum ineundo. *Apud caſtrum Fontis Bleaudy, die decimâ ſextâ menſis Martii anno Domini milleſimo quingenteſimo ſeptimo.*

Sceau de la reine Marie, en cire jaune, pend^{t}. fur fimple queue.
Tr. des Ch. J. 679, No. 56.

M.D.LVII. MARS.

Commission donnée par Antoine, Cardinal de Trivulce, légat du Pape à Laurent Evêque de Sienne (?) et à Nicolas de Pellevé Evêque d'Amiens pour examiner le degré de parenté exiftant entre François Dauphin de France et Marie Stuart. *A Moret au diocèſe de Sens, l'an* 1557 *au mois de Mars.*

Requête préfentée au légat du Pape par François et Marie pour obtenir les difpences nécèffaires à leur mariage. Ils étaient parents au IVe. degré.

Tr. des Ch. J. 679, No. 57. Cette pièce eft égarée.

M.D.LVII. 4 AVRIL.

Acte par le quel Marie, Reine d'Ecoffe, " confidérant la fingulière et " parfaicte affection que les Rois de France ont toujours eu en la pro- " tection et manutention du Royaulme d'Efcoffe contre les Angloys an- " ciens et invétérés ennemys d'elle et de fes prédéceffeurs et encores plus " le bon traictement qu'elle a eu et receu de la bonté de très hault très " puiffant et très excellent Prince Henry par la grâce de Dieu Roy de " France" déclare que advenant le cas qu'elle décede fans hoirs procrées de fon corps, elle donne par pure et libre donation, faite pour caufe de mort, au d. Roi de France Henri II. pour lui et fes fucceffeurs le royaume d'Ecoffe " oultre tous et telz droicts qui luy peuvent ou pour- " ront ores et pour l'advenir compecter et appartenir au Royaulme " d'Angleterre."—Laquelle pour la plus grande approbation d'icelles les a voullu figner de fa propre main. *Ce jourd'huy iiiie. jour d'Avril l'an*

mil cinq cens cinquante ſept avant Paſques à Fontainebleau. Signé de la main de la Reine : MARIE.

Tr. des Ch. J. 679, No. 59.

M.D.LVII. 4 AVRIL.

ACTE par lequel MARIE Reine d'Ecoſſe conſidérant les grandes dépences faites par le feu Roi FRANCOIS 1er. et par le roi régnant Henri II. pour protéger le royaume d'Ecoſſe contre les Anglais, et après avoir pris le conſeil de ſes meilleurs et plus ſinguliers amis " meſmement du " révérendiſſime et illuſtriſſime Cardinal de Lorraine et de monſieur le " Duc de Guyſe ſes oncles" déclare vouloir et ordonner que : " advenant ſon trépas ſans hoirs procrées de ſon corps, le Roy de France qui " eſt ou ſera ayt et joyſſe du Royaulme d'Eſcoſſe fruicts, revenuz et émolumenz d'icelluy et en retienne la plaine poſſeſſion juſques au payement " et parfaict rembourſement d'ung million d'or ou de telle autre ſomme " pour entière ſatiſſaction et récompenſe d'iceulx frais et impenſes loyalement employés à la manutention du Royme. d'Ecoſſe." *Ce jourd'huy iiiie. jour d'Avril l'an mil cinq cens cinquante ſept avant Paſques à Fontainebleau.*

Signé de la main de la Reine.

Tr. des Ch. J. 679, No. 60.

M.D.LVII. 4 AVRIL.

ACTE par le quel MARIE, Reine d'Ecoſſe déclare vouloir que les diſpoſitions (contenues dans les deux actes précédents) par elle faites en faveur de Henri II. et de ſes ſucceſſeurs Rois de France ſortiſſent leur plein et entier effet non obſtant le conſentement qu'elle aurait pu donner aux articles envoyés par les Etats d'Ecoſſe. *Ce jourd'huy iiiie. jour*

d'Avril l'an mil cinq cens cinquante ſept avant Paſques à Fontainebleau.

Tr. des Ch. J. 679, No. 58.

Cette pièce, portée ſur l'invent. de Dupuis n'exiſte plus depuis longtemps dans le Tr. des Ch.

M.D.LVIII. 29 MARS.

Instrumentum inqueſtæ factæ à Laurentio Pentio epiſcopo Firmanenſi, nuncio apoſtolico, et à Nicolao de Pellevé epiſcopo Ambianenſi, ſpecialiter ad hoc per litteras Anthonii, Trivulcii Cardinalis, domini papæ legati, de cognationis gradu inter Franciſcum Dalphinum Viennenſem et Mariam Scotorum reginam exiſtente. *Acta fuerunt hec in dicto loco Fontis Blandi alias Belle Aque ſub anno incarnationis Dominice milleſimo quingenteſimo quinquageſimo octavo indictione primâ die vero vigeſimâ nonâ menſis Martii Pontificatûs ejuſdem ſanctiſſimi domini noſtri domini Papæ anno tertio et regni ejuſdem Chriſtianiſſimi Regis undecimo.*

Scell. de deux ſc. pendt. ſur cordel. de ſoie.

Tr. des Ch. J. 680, No. 66.

M.D.LVIII. AVRIL.

Licentia data ab Antonio, titulo S. S. Johannis et Pauli preſbitero Cardinali, nuncupato Trivultio, ad requiſitionem Henrici II. Francorum Regis, ut ad ſolemniſationem matrimonii inter Franciscum Dalphinum Viennenſem et Mariam Scotiæ reginam initi procedi poſſit abſque tribus bannis in talibus publicari ſolitis. *Datum Pariſiis, anno incarnationis Dominicæ milleſimo quingenteſimo quinquageſimo octavo, ſexto idus*

Aprilis, Pontificatus Sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Pauli, divinâ providentiâ Papæ quarti, anno tertio.

Scell. du sceau du C^{al}. de Trivulce en cire rouge, pend^{t}. sur cordelettes de soie.

Tr. des Ch. J. 680, No. 61.

M.D.LVIII. AVRIL.

LICENTIA data ab Antonio Trivultio Cardinali, FRANCISCO Dalphino Viennensi et MARIÆ Scotorum Reginæ ut matrimonium inter se contrahant quamvis quarto gradu sint consanguinei. *Datum Moreti, Senonensis diæcesis, anno incarnationis Dominice millesimo quingentesimo quinquagesimo octavo, non. Aprilis, Pontificatus Sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Pauli, divinâ providentiâ pp. iiii., anno tertio.*

Scell. du sceau du Cardinal de Trivulce en cire rouge, pend^{t}. sur cordelettes de soie.

Tr. des Ch. J. 680, No. 64.

M.D.LVIII. 19 AVRIL.

CONTRAT de mariage entre MARIE STUART Reine d'Ecosse et FRANCOIS DAUPHIN de Viennois, fils ainé de Henri II. *Fait et passé à Paris en la grande Salle du chateau du Louvre le xixme. jour d'Avril mil cinq cens cinquante et huict.*

Original signé :—

HENRY.

CATERINE.

FRANÇOYS.

MARIE.

ANTHOINETTE de Bourbon.

JACOBUS Archiepiſcopus GLASGUEN.
Ro. ORCHADEN. Eṗs.
ROTHES.
CASSILIS.
Jo. Comen. Sanċti Andree.
FLEMYNG.
SETON.
Jo. ERSKYN.
DE L'AUBESPINE.
Tr. des Ch. J. 680, No. 63.

M.D.LVIII. 28 AVRIL.

ACTE du ferment de fidelité prêté par les députés des trois Eſtats d'Ecoſſe au Dauphin de France ROI D'ECOSSE, et a la Dauphine REINE D'ECOSSE, ſa femme. *Ce jourd'huy xxviii[e]. jour d'Apvril, mil cinq cens cinquante huiċt, eſtans au Chateau du Louvre en la chambre de la d. dame Reine Daulphine à Paris.*

Signé :

JA. Archieṗs. GLASGUE.
Ro. ORCHADEN. Eṗs.
ROTHES.
CASSILLIS.
Jo. Comen. Sanċti Andreæ.
FLEMYNG.
SETON.
Jo. ERSKYN.

Et ſcell. de 8 ſceaux en cire rouge, pendant ſur doubles queues.
Tr. des Ch. J. 680, No. 62.

M.D.LVIII. 6 JUIN.

" Roole de la montre et reveue faite en armes au camp pres Thion-" ville le xv^e jour de Juing l'an mil cinq cens cinquante huict de trante " cinq hômes d'armes et cinquante fept archers du nombre de quarante " lances fournies des ordonnances du Roy noftre Sire foubz la charge et " conduite de Monfieur d'Aubigny leur cappitaine fa perfonne non com-" prife par nous Euftace le Picart commiffaire ordinaire des guerres, " fuyvant laquelle payement a efté faict aulx d. hommes d'armes et archers " de leurs gaiges et folde du quartier de Janvier, Février et Mars mil " cinq cens cinquante fept dernier paffé par Henry Belin payeur de la " dite compaignie pour et en l'acquit de Mr Françoys Pafcal confeiller " du d. S^r. et tréforier ordinaire de fes guerres, des quelz hommes d'armes " et archers les noms et furnoms f'en fuivent.

" Jaques Thezart, Enfeigne.
" David Morra, Guidon.
" Claude Gaulteron, Maréchal des logis.
etc. . . .

Cartons des Rois, K. 91, No. 14.

M.D.LVIII. 15 JUIN.

Attestation par Blaife Madronnet contrerolleur ordinaire des guerres conftatant que le payement de la folde des hommes d'armes et archers de la compagnie du S^r. d'Aubigny, montant pour trois mois à la fomme de fix mil fix cens foixante onze lyvres cinq folz tornois "qui eft à raifon " de iiii^c. xxxvi. ✝ T. pour homme d'armes et de ii^c. xvii. l. T. pour ar-" cher," a été effectué en fa préfence par les mains de Henry Belin

payeur de la d. compaignie. *Le xve. jour de Juing l'an mil cinq cens cinquante huict.*

Cartons des Rois, K. 91, No. 14.

M.D.LIX. 2 AVRIL.

TRAITE de Cateau Cambrefis entre ELIZABETH Reine d'Angleterre et HENRY II. Roi de France, en date du 2 Avril 1559.

Plufieurs articles de ce traité fe rapportent à la Reine d'Ecoffe, qui y était comprife comme alliée de la France.

J. 652, No. 32.

M.D.LIX.

LITTERÆ poteftatis ab ELIZABETH Regina Angliæ ambaxiatoris fuis ut facramentum Regis et Reginæ Scotiæ, Delphinorum Viennenfium, de pace fervanda recipiant.

Tr. des Ch. J. 652, No. 36.

M.D.LIX. MARIE STUART.

LITTERÆ quibus ELIZABETH Regina Angliæ, S.S. tactis evangeliis, folemniter promittit fe fideliter obfervaturam omnes et fingulas convenciones pacis initæ apud Caftellum in agro Cameracenfi, die fecunda menfis Aprilis ultimo preteriti inter fuos et illuftriffimorum Regis ac Reginæ Scotiæ, Delphinorum Viennenfium, etc. oratores et ambaffiatores.

Tr. des Ch. J. 652, No. 37.

M.D.LIX. 25 MAI.

Instrumentum quo notum fit Elizabeth Reginam Angliæ, prefentibus Gulielmo Cecilio equite aurato etc., ex parte fua, et Francifco de Montmorency ex parte Regis et Reginæ Scotiæ, folemniter juraviffe fe omnes et fingulas convenciones pacis initæ apud Caftellum, in agro Cameracenfi, fideliter obfervaturam. *Anno Domini millefimo quingentefimo quinquagefimo nono die vicefimo quinto menfis Maii.*

Tr. des Ch. J. 652, 38.

M.D.LIX. 22 AOUT, DE PARIS.

Nouvelles envoyées au Roi d'Efpagne par le S[r]. de Chantonay, fon ambaffadeur en France. Le Cardinal de Lorraine et le Duc de Guife veulent écrire à la princeffe de Parme et à la Reine d'Angleterre pour réclamer l'arreftation du jeune Comte de Haran qui f'eft fauvé d'Ecoffe, et vient fur le continent raffembler les moyens de fufciter à fon retour de plus grands troubles. Le Duc de Suxen a, dit on auffi, chargé fous main, de lever 5000 piétons et 2000 chevaux pour les faire paffer en Ecoffe.

K. 1384, B. 10, 193.

M.D.LIX. 1[er] NOVEMBRE, DE BLOIS.

Nouvelles d'Ecoffe envoyées au Roi d'Espagne par le S[r]. de Chantonay fon ambaffadeur en France. Les Ecoffais mutinés ont élu quatre chefs le Comte de Haran, le Comte d'Arguy, le Baftard d'Ecoffe et le Comte de Linguerne.* Ils ont conjuré de mettre hors de l'ile tous

* Glencairn.

les Français et la Reine. On envoie de France de nombreux renforts, ce qui inquiète vivement l'Angleterre.

Il eft arrivé dernièrement un gentilhomme venant d'Ecoffe qui a parlé plus d'une demie heure au Roi, à la Reine mère, aux fieurs de Vendofme et Cardinal de Lorraine; on n'a pu favoir les nouvelles qu'il apportait, mais *ils en faifoient maigre mine. De Blois, le 1er de Novembre* 1559.

K. 1384, B. 10, 175.

M.D.LX. 27 JUIN, DE ST. LIGIER.

Lettre de Mr. de Chantonay, ambaffadeur du Roi d'Efpagne en France à la Ducheffe de Parme. Il lui rend compte d'un entretien qu'il a eu avec le Cardinal de Lorraine, au fujet des affaires d'Ecoffe; les quelles, felon le Cardinal, font par fuite des violences de l'Angleterre, en fi mauvais état, que *veu le peu d'efpoir du remede par appoinctement, le Roy tres Chreftien réquiert accompliffement des offres du Roy* (*d'Efpagne?*). *Sur quoy le Sr. de la Foreft a parlé à voftre alteffe*, et défirerait d'après ces offres, avoir trente navires à ajouter aux trente qu'il a réfolu d'envoyer au fecours de ceux de "Petit Lit."

K. 1385, B. 11, 105.

M.D.LX. 6 JUILLET.

Sommaire des principaux points et articles conclus et accordés entre les Commiffaires de la Reine d'Angleterre et ceux du Roi de France relativement à l'Ecoffe. Le Royaume d'Ecoffe fera gouverné par un confeil de douze des feigneurs du pays, dont fept feront nommés par la Reine et cinq par le Parlement. Toutes chofes paffées depuis le mois de Mars 1558 feront oubliées: Il ne reftera plus en Efcoffe que fix vingt

ſoudars Français. Petit Lit ſera démoli, et les fortifications de Dumbar raſées.

K. 1385, B. 11, 213.

M.D.LX.

" Sommaire des articles accordez et arreſtez en Parlement d'Eſcoſſe." Les prierès des Saints ſont abolies, la puiſſance du Pape déclarée nulle. La célébration de la meſſe ou ſon audition ſeront punies la premiere fois par la confiſcation des biens, la ſeconde par le banniſſement, la troiſieme par la mort. *La loi d'oblivion eſt approuvée*, etc.

K. 1385, B. 11, 135.

M.D.LX.

Lettre autographe de Marie Stuart au Roi d'Eſpagne.—Elle le remercie des regrets qu'il lui a témoignés à l'occaſion de la mort de la Reine, ſa mère.

K. 1385, B. 11, 149.

M.D.LX. 24 mars, à westminster.

Manifeste d'Elisabeth contre les prétentions de la Reine d'Ecoſſe à la couronne d'Angleterre, prétentions qui ne ſont dues, dit-elle, qu'aux ambitieux deſſeins de la maiſon de Guiſe.

K. 1385, B. 11, 182.

M.D.LX. 8 AVRIL, à TOLEDE.

Lettre de l'Aubefpine, Evêque de Limoges, ambaffadeur de France en Efpagne, à Philippe II.—Il lui mande de la part du Roi de France, que la conduite de la Reine d'Angleterre, doit oter tout efpoir de terminer les affaires d'Ecoffe par un traité de paix, et qu'en conféquence le Roi eft décidé à envoyer des fecours, mais que pour ôter à l'Angleterre toute crainte d'invafion de fa part, il accepte la propofition du Roi d'Efpagne, de joindre à fes troupes des troupes Efpagnoles, et qu'il a déjà écrit à la Ducheffe de Parme pour favoir combien elle en pourrait fournir.

K. 1385, B. 11, 177.

M.D.LXI. 11 JUILLET.

Relation envoyée au Roi d'Espagne des préparatifs qui fe font à Rouen, Dieppe et au Hâvre pour l'expédition d'Ecoffe.

K. 1386, B. 13, 202.

M.D.LXI.

Lettre autographe de Marie Stuart au Roi d'Efpagne.—Elle le remercie de la part qu'il veut bien prendre à la douleur où l'a plongée la mort du Roi fon mari, et des confolations qu'il donne *à la plus affligée pauvre fame qui foit foubs le ciel.*

K. 1385, B. 12, 173.

M.D.LXIV. 11 AVRIL.

TRAITE de Troyes entre ELIZABETH Reine d'Angleterre et CHARLES IX. Roi de France, 11 Avril 1564, après Paques.

Les Ecoffais font compris dans ce traité comme aliés de la France.

Tr. des Ch. J. 652, No. 40.

M.D.LXV. 10 SEPTEMBRE, DE GLASCOW.

LETTRE autographe de MARIE STUART au Roi d'Efpagne.—Elle follicite fon fecours pour la répreffion de l'héréfie en Ecoffe. L'établiffement de ces malheureufes erreurs tend à l'entière ruine des Catholiques, et met la couronne en danger. *De Glafco ce x. de Septembre.*

K. 1388, B. 18, 299.

M.D.LXVIII.

LITTERÆ poteftatis ab ELIZABETH Regina Angliæ ambaxiatoribus fuis ad tractandum de pace cum Rege et Reginâ Scotiæ. *Anno regni decimo.*

Tr. des Ch. J. 652, No. 39.

M.D.LXXII. 19 AVRIL.

ARTICLES de la ligue deffenfive accordée entre le Roi de France CHARLES IX. et ELIZABETH d'Angleterre (confirmé plus tard par HENRI III.)

Articles 20 et 21 relatifs à l'Ecoffe : Sommaire de l'art. 20—Comme il eft arrivé que les Ecoffais ont, contre les traités de paix, favorifé et recueilli les rebelles Anglais et fe font même joints à eux pour ravager les frontieres d'Angleterre, il eft permis à la Reine de ce pays, dans les cas où pareille chofe arriverait encore, d'employer la force des armes pour contraindre l'Ecoffe à lui livrer les rebelles. En femblable circonftance le Roi de France aurait le même droit.

Article 21—Le Roi de France et la Reine d'Angleterre f'engagent à rendre les fortereffes et à rappeler les garnifons qu'ils peuvent avoir en Ecoffe.

K. 1406, B. 58, 154.

M.D.LXXIV. 24 SEPTEMBRE.

LETTRE autographe de MARIE STUART à la Reine d'Efpagne.

Elle f'éxcufe de ne lui avoir pas écrit pendant les onze mois d'étroite prifon qu'elle a fubis ; ou *la regarde de fi près que peu de chofe fervirait d'excufe pour lui faire un pire tour que de la retenir malgre elle.* On lui fait de belles promeffes pour la faire changer de religion mais elle n'y confentira jamais. Elle rappelle à la Reine d'Efpagne un propos qu'elle lui a entamé en fe jouant et qu'elle prend en bon efcient, le mariage d'une des filles d'Efpagne avec le jeune roi d'Ecoffe. Elifabeth propofe de le faire naturalifer et de l'adopter pour fon fils, mais

ce ferait le rendre de leur religion méchante, et plutot le lui donner Marie l'enverrait en Efpagne.

De Boton, ce xxiiii. de Septembre.

K. Cartons 1397, B. 37, 269.

M.D.LXXXIII. 13 JUILLET, DE ST. ANDRE.

Lettre fignée en chiffres, envoyée en France au nom des Sieurs de Douy et Robert Merwis.—On informe que le Roi d'Ecoffe, felon fa promeffe, f'eft le 28 Juin dernier, retiré au chateau de S^t^. André, a exilé les Comtes d'Angous, de Glammis et leurs adhérents, et a *retenu près de fa perfonne les Comtes d'Argyle, de Montrois, Rothes, de la Marche, grand oncle de S. M. Marefchal de Gourye auquel principalement fa M. fe confie et par lui et fon confeil fe gouverne.* Le Roi eft tenu à beaucoup de réferve dans fes relations avec la France par la crainte de l'Angleterre. Auffi defire-t-il que le Roi très chrétien lui envoye promptement fes ambaffadeurs et que ce foit la perfonne à laquelle eft adreffée cette lettre.

K. 1404, B. 54, 117.

M.D.LXXXIII. 17 JUILLET, DE LILLE.

Lettre écrite de Lille à Don Juan de Taffis ambaffadeur d'Efpagne en France.—On l'informe que ceux de Bruges ayant appris la reddition de Nieupoort, mandèrent en toute diligence la garnifon de Menin compofée de onze compagnies d'Ecoffais lefquels en fortirent le dimanche matin, laiffant dans la place douze pièces d'artillerie, 16,000 livres de poudre et quelques bleds.

K. 1404, B. 54, 130.

M.D.LXXXV. 15 AOUT.

Lettre autographe de Marie Stuart au Roi de France.—Elle lui recommande d'autant plus inftamment le fieur de Mauviffiere, retournant de fon ambaffade d'Ecoce, " qu'en défaut que fi peu qui me refte de " moyens en ce monde ne me permect de le recognoiftre felon fes " mérites et ma bonne volonté."

Elle prie le Roi de confirmer le don qu'elle a fait à cet ambaffadeur du Caillage de Vitri " qui eft en fa difpofition, en quoi elle a ellemême " grand intéret pour la manutention de fes droits."

Reg. K. 636, fo. 787.

M.D.LXXXVI. 15 MAI.

Epistola quâ Georgius comes de Huntlie ad religionem Catholicam in Scotiâ reftituendam, et Regem fuum in libertatem vindicandum è confilio magnanimi D. ducis Guifii, Hifpaniarum regis opem implorat. *Elginæ Moraviæ, xv. Maii anno Domini* 1586.

K. 1406, B. 57, 362.

M.D.LXXXVI. 20 MAI, DE CHARTLEAU.

Lettre de Marie Stuart à Don Bernardino de Mendoce.—Elle le prie de lui dire librement fon avis fur quelques ouvertures qu'elle compte faire au Roi d'Efpagne, à favoir que l'obftination de fon fils dans l'héréfie ne lui laiffant plus gueres d'efpérance de le voir retourner au giron de l'Eglife, elle veut céder par teftament à S. M. C. fon droit de fucceffion à la couronne d'Ecoffe. Elle recommande le plus grand fecret à

Don Mendoce, car la révélation de ce projet ferait en France la pere de fon douaire, en Ecoffe fon entière rupture avec fon fils, et en Angleterre fa totale ruine et deftruction. *De Chartleau en Angleterre, le xx. de May* 86.

K. 1406, B. 57, 240.

M.D.LXXXVI. 20 MAI, EDIMBOURG.

EPISTOLA quâ Johannes comes de Mortoun, iifdem ac Claudius Hamilton et Huntleus comes caufis motus, Hifpaniarum Regis opem implorat.

Edinburgi, vigefimo die Maii 1586. *Cachet plaqué fur papier.*

K. 1406, B. 57, 359.

M.D.LXXXVI. 20 MAI, à EDIMBOURG.

EPISTOLA quâ Claudius Hamilton, rerum Scotiæ ftatu, Regine que Anglie nefandis facinoribus expofitis, Hifpaniarum regem certiorem facit, fe et alios regni proceres, Scotiæ regem ex hoftium manibus erupturos reftauraturofque Catholicam religionem dum modò ex parte ipfius Catholici regis, quam opem fperant, fenferint. *Edinburgi, vicefimo die Maii* 1586.

K. 1406, B. 57, 360.

M.D.LXXXVI. 2 JUILLET.

LETTRE de MARIE STUART à Don Bernardino de Mendoce.—Elle l'affure qu'elle n'impute à mal à qui que ce foit et furtout au Roi d'Efpagne le retardement de leurs deffeins. *Puifque c'eft la volonté de*

Dieu qu'elle ſouffre encore, elle eſt preſte de ployer et tendre le col ſous le joug. Elle a donné charge à ſon ambaſſadeur de parler à don Mendoce de ſa part, pour le payement de quelqu' argent avancé, il y a environ trois ans, par les ſieurs Paget, Arondel et Morgan, ſous la garantie du Pape et du Roi d'Eſpagne. *Le ſecond de Juliet* 1586.

K. 1406, B. 57, 70.

M.D.LXXXVI. 16 JUILLET.

Lettre non ſignée et ſans adreſſe écrite ſans doute à Don Bernardino de Mendoce, et accompagnant la pièce, (B. 57, 238.) *Propoſitions des Seigneurs Ecoſſais.*—" J'ai prié monſieur l'ambaſſadeur d'Ecoſſe* " vous communiquer una entreprinſe de la quelle je ay baſti le fonde- " ment il y a fort longtemps avec beaucoup de peine n'ayant peu retirer " le fruit juſques à préſent que j'ai attiré les principaux Seigneurs de " Eſcoſſe à la réſolution qu'il vous fera entendre." Il envoye ample dépêche à ce ſujet, au Roi d'Eſpagne, par un gentilhomme Ecoſſais qui ne paſſera point par Paris de crainte d'y être découvert. Cette lettre eſt probablement de Mucius, (le Duc de Guiſe.)

K. 1406, B. 57, 237.

M.D.LXXXVI. 27 JUILLET, à CHARTLEY.

Lettre de Marie Stuart à Don Bernardino de Mendoce.—Elle ſe félicite du commencement de revanche pris contre les attentats de la Reine d'Angleterre par le Roi d'Eſpagne dont la longue patience amortiſſait la confiance des Catholiques et la décourageait elle-même. Pouvant compter maintenant ſur les intentions de S. M. C. elle a fait parvenir aux principaux Catholiques un deſſein, pour l'exécution duquel elle

* Robert Bruce?

les engage à dépêcher un d'entre eux chargé de ſe concerter avec Don Mendoce. Cet envoyé l'informera "des moyens de ma ſortie d'ici la-"quelle je entreprendray ſur moy de éfeƈtuer moyenant que je ſoye "avant aſſeuré des armes faiƈtes."

De Chartley, ce 26 Juliet 1586.

Recevida. 8 de Septembre.

K. 1406, B. 57, 115.

M.D.LXXXVI.

Certains advis touchant les lettres et articles préſentez au Roy (d'Eſpagne) par Robert de Bruce Eſcoſſois. (Voir les pieces, B. 57, 237, et 238.)—Robert Bruce fait remarquer au Roi d'Eſpagne l'importance de cette affaire qui, avec trois fois moins de deniers que toute autre, peut produire un effet ſi utile ou ſi honorable, ne fut ce que pour ramener, à la foi Catholique le Royaume d'Ecoſſe et par ſuite l'Angleterre et l'Irlande. Quels immenſes avantages n'offer par en outre l'occupation de l'Ecoſſe ? Elle chaſſe les Anglais des Pays bas, donne la clef de leur patrie et permet de détruire dans ſa ſource l'héréſie, ſeule cauſe du bouleverſement de l'Europe. Le Roi d'Eſpagne eſt ſupplié de hâter ſa déciſion, afin de ne point manquer la ſaiſon favorable, et le prétexte que donne la détention du jeune Roi par ſes ennemis.

K. 1406, B. 57, 358.

M.D.LXXXVI.

Litteræ, quibus Jacobus Rex Scotorum, clemenciæ Philippi Hiſpaniarum Regis commendat aliquot Scotos cives, cum navi boniſque ſuis in portu D. Lucce detentos, culpam eorum imprudenter potiùs quam malicioſe commiſſam, aſſerens. *Datum apud regiam noſtram Sanƈtæ Crucis*

quarto decimo Cal. Jan. anno ſalutis milleſimo quingenteſimo octuageſimo ſexto.

Jacobus Rex.

Scellé du grand ſceau d'Ecoſſe plaqué ſur papier.

K. 1406, B. 59, 59.

M.D.LXXXVI.

Les Princes et Seigneurs Catholiques d'Ecoſſe, ayant réſolu de rétablir leur religion en ce royaume, de chaſſer la faction Anglaiſe et de délivrer leur roi et la reine ſa mère, ſupplient le Roi d'Espagne de leur vouloir accorder ſix mille hommes ſoudoyés pour un an ſeulement, cent cinquante mille écus pour fournir aux frais de la guerre, et pour les deux années ſuivantes quelqu'autre ſomme; ils ſ'engagent moyennant ce ſecours à mener à bonne fin leur ſainte enterpriſe, à ne jamais fournir levée de guerre contre S. M. C., à lui remettre dès maintenant un ou deux bons ports voiſins de l'Angleterre, et à faire en ſorte que leur Roi, une fois délivré des mains des rebelles qui le détiennent, retourne au giron de l'Egliſe, et ne contracte mariage que de l'avis de ſa dite M. Catholique.

K. 1406, B. 57, 238.

M.D.LXXXVII.

Harangue de Mr. de Bellievre, ambaſſadeur de France, à la Reine Elizabeth d'Angleterre pour la ſupplier au nom du Roi ſon maitre de ne point mettre Marie Stuart en jugement.

Copie chargée de notes curieuſes, envoyée par Don Mendoce au Roi d'Eſpagne.

K. 1406, B. 59, 61.

M.D.LXXXVII. 3 MAI.

Lettre de Mucius (Pfeudonyme du Duc de Guife dans fa correfpondance avec l'Efpagne) à Don Bernardino de Mendoce.—*Il a été infiniment honoré de la faveur que le Roi d'Efpagne lui a faite, fur le décès de la Reine d'Ecoffe dont la punition et vengeance ne peut beaucoup tarder.* Quant aux dépêches de Bruyfe, puifque le Prince de Parme demande que les feigneurs Ecoffais fourniffent euxmêmes les navires, ce qui ne pourrait fe faire fans un délai fatal à l'entreprife, (voir la lettre de Bruyfe à Don Mendoce 2 8bre. 1587,) ne vaudrait-il pas mieux qu'on les envoyat directement d'Efpagne fans attendre la réponfe des feigneurs, afin de profiter de l'été.

K. 1406, B. 59, 77.

M.D.LXXXVII. 12 JUIN.

Lettre de Mucius (Pfeudonyme du Duc de Guife) à Don Bernardino de Mendoce.—Il le pris de lui indiquer quelque adreffe pour fortir de l'embarras où il fe trouve. Le Roi d'Ecoffe lui demande advis et confeil, et comme il eft impoffible que les feigneurs Ecoffais, et entre autres Mr. de Glafcow, n'aient pas inftruit leur maitre de la part qu'il a prife dans la négociation de Bruyfe il ne peut d'un côté, *faire l'ignorant avec honneur*, et de l'autre *contrepefer à l'obligation qu'il a au très humble fervice du Roi d'Efpagne.* Car f'il tient le Roi d'Ecoffe pour coufin, il tient S. M. C. pour pere commun et de tous les Catholiques et de lui en particulier.

K. 1046, B. 59, 178.

M.D.LXXXVII. 2 OCTOBRE.

Lettre de Bruyſe (Robert Bruce?) à Don Bernardino de Mendoce, ambaſſadeur d'Eſpagne en France.—Il lui rend compte de ſon retour en Ecoſſe, après un long retardement en Bretagne. Les ſeigneurs Catholiques auxquels il a fait part du ſuccès de ſa négociation, ont loué Dieu de la faveur accordée par ſa Majeſté Catholique a leurs ſaintes entrepriſes, tout en déplorant que le malheureux retard de Bruce les ait empêchés de profiter de la ſaiſon des navires. Bruce à ſondé les diſpoſitions du Roi en lui offrant des ſecours de la part du Roi d'Eſpagne ſ'il voulait venger la mort de la Reine ſa mère, à quoi ce Prince ſ'eſt dabord déclaré fort enclin, mais ſon ſecrétaire, chancellier, et ceux de la faction d'Angleterre qui l'entourent ont bientot changé ces diſpoſitions, en raiſon de quoi les ſeigneurs Catholiques agiſſant pour leur propre compte, ſont d'avis qu'on leur envoie le plus tot poſſible les ſecours d'Eſpagne, avec le Compte Morton leur aſſocié. Ils ſe tiendront prets à les recevoir à Petit Lit. Ils offrent de frêter des navires pour le tranſport, ſi mieux, on ne trouve à leur en expédier de Flandres ou de France. Cette lettre doit être communiquée au Prince de Parme.

K. 1406, B. 58, 172.

M.D.LXXXVII. 4 NOVEMBRE.

Lettre de Robert Bruce au Duc de Parme.—Il lui reitère que le Roi d'Eſpagne a la plus belle occaſion qui lui ſera jamais offerte de ſ'emparer de l'Ecoſſe; la plupart des ſeigneurs Catholiques de ce pays *ont dejà débatu et réſolu qu'il eſtoit expédient au bien public d'eſtre ſoumis à la couronne d'Eſpagne*, et le Comte de Honteli (Huntley), qui

eft le premier fujet du Royaume, fait affurer le Roi Catholique, qu'il eft pret ainfi que ceux de fon parti à le rendre poffeffeur de l'Ecoffe f'il veut concourir à cette fin avec fes forces.

K. 1407, B. 61, 119.

M.D.LXXXVII. 6 NOVEMBRE, DE LILEBOURG.

Lettre de Robert Bruce à Don Bernardino de Mendoce, ambaffadeur d'Efpagne en France.—Il l'informe que le capitaine Tomas (fic) (ailleurs Juan) Fofter ayant fait grande inftance *pour avoir lettres et être particulièrement employé vers ces quartiers là*, on a du, pour le ménager, lui donner des lettres de crédit, mais que les feigneurs Catholiques ne font nullement d'avis de l'employer en ces affaires, à caufe de fa témérité et de fon incapacité. On ajournera donc fa miffion de temps à autre, pendant qu'à fon infcu, l'on employera des envoyés convenables, ou fi Don Mendoce l'aime mieux *il peut faire femblant de ne faire plus eftat de l'Efcoce ni de fon amitié ains de les répudier comme de trop grand couft et de peu de profit.*

K. 1406, B. 58, 6.

M.D.LXXXVII. 23 NOVEMBRE.

Lettre de Marie Stuart, après fa condamnation à mort, à Don Bernardino de Mendoce.—Elle le remercie une dernière fois de l'intéret qu'il a pris à fa captivité. Elle f'eftime heureufe de mourir pour la religion Catholique, quoique fes ennemis difent qu'elle ne meurt pas pour religion mais pour avoir voulu faire meurtrir leur Reine. "Par defpit "que je ne veux parler ils vindrent hier lundi ofter mon days difant que "je ne eftois plus que une fame morte fans nule dignité. Ils travail-"lent en ma falle. Je panfe que c'eft pour fayre un efchafault pour "me fayre jouer le dernier acte de la tragédie. Se meurs en bone

" querelle et eſtant ayſe d'avoir quite mon droit au Roi voſtre Maiſtre. " Je ay dićt que mon fils ne retournant au giron de l'Egliſe j'advouais " que je le congnoiſſois le plus digne Prince et plus profitable pour le " protecion de cette iſle. J'en eſcris autant à ſa ſainteté," etc.

De Fordringay ce mercredi le 23 de Novembre. *Recivio ſe en Paris a* 15 *de Otubre* [Decembre ?] 1587.

K. 1406, B. 58, 173.

M.D.LXXXVII. 10 JANVIER, DE PARIS.

Lettre de Charles Arundell à Mr. d'Idiaque conſeiller de guerre de S. M. Catholique à Madrid. (Voir ſon autre lettre du 15 Mars même année.)—Il renouvelle les proteſtations de ſon dévouement à l'Eſpagne, dévouement dont les lettres de Don Mendoce doivent aſſez témoigner à ſon honneur. " Veu que toutes intelligences d'importance qu'il ſcau- " rait avoir de noz paiis et terres circonvoiſins n'euſſent ſceu ſortir en " lumier par autre induſtrie que la mien." Il prie donc que pour ne point priver l'Eſpagne d'une *pareille perfećtion de ſervice*, on mette plus d'exaćtitude dans le payement de ſa penſion.

Paris, le 10 *de Janvier* 1587.

Cachet plaqué ſur papier.

K. 1406, B. 59.

M.D.LXXXVII. 15 MARS.

Lettres de Charles Arundell à Mr. d'Idiaques conſeiller de guerre de ſa M. Catholique à Madrid.—Après des compliments ſans nombre et des proteſtations de dévouement à l'Eſpagne, il ajoute : " Quant au " préſent eſtat de noſtre très miſérable pays ne ſuis pas tant dépourveu " d'eſpoir, que ne reſt quelque dragme au Roy mon maiſtre en qui par " conſentement univerſel de noz patriotz reſt le but de ce bonheur qui

" Dieu a réfervé pour nous, tant pour l'intéreft qu'eft en fa perfonne que " pour la donation de feu Royne d'Efcoffe, joynt avec la comodité non " feulement de parvenir à fon dit héritage que auffi avec tout plénitude " pour réparer tous les voleries, tortes et injures defjà commis contre fa " grandeur par la plus énorme et barbare créature de fa fêxe qu'oncque " porta corone ou fceptre." Il ne faurait dire combien de Catholiques Anglais, tant dedans que dehors le Royaume *endurent un langueur continuel pire que la mort mefmes en efpoir de ce jour la.*

De Paris, le 15 *de Mars.* Scellée.

K. 1406, B. 58.

M.D.LXXXVII. 4 MARS.

Lettre écrite d'Angleterre à un Confeiller du Roi d'Ecoffe.—On cherche à lui prouver que le Roi d'Ecoffe ne doit point entreprendre de venger la mort de fa mère, mais au contraire faire tout fon poffible pour entretenir l'union des deux couronnes. " Car fi pour cefte occafion il " tache de faire la guerre contre ce Royaume (d'Angleterre) il faudra " confidérer trois points; le premier fi la guerre femblera jufte et honnefte " à la vue de chafcun ; 2°. le moyen d'y perféverer ; 3°. quelle ferait la " conclufion et fin d'icelle et mefmement touchant ce qu'il prétend à la " fucceffion de cefte couronne que par ce faict tombera en difpute." L'auteur de la lettre, apres une longue difcuffion fur chacun des trois points, conclut que la fin de cefte guerre ferait la ruine de l'Ecoffe, et engage vivément à ne point la tenter. *De Greenwich, le* 4 *de Mars* 1587.

K. 1406, B. 59, 122.

M.D.LXXXVII.

Pamphlet contre Elisabeth d'Angleterre après l'éxécution de Marie Stuart ſous le titre de : *De Jezabelis Anglæ parricidio varii generis poemata Latina et Gallica.*

Imprimé envoyé par Don Mendoce au Roi d'Eſpagne.

K. 1406, B. 59, 31.

M.D.LXXXVII.

Avis envoyé au Roi d'Eſpagne ſur les affaires d'Ecoſſe.—Le Roi d'Ecoſſe arriva le 12 Avril à Domfris " pour mettre la main ſur le collet " à Maxwell." Mais celui-ci était parti la nuit précédente, ſur un avertiſſement que les grands ſeigneurs ſoupçonnent avoir été donné par le Roi lui-même. " On ne peult encore a percevoir quel trayn ilz prendrent de " paix ou de guerre car ils n'ont pas encore reçeu la reſponſe de France " qu'ils actendent touſjours." On parle de tenir bientot une aſſemblée mais on ne ſait où. Il y a contention entre le Seigneurs du Nord et ceux du Sud, la plupart de ces derniers ne viennent point trouver le roi. Ce prince vient d'envoyer un ambaſſadeur en Dannemarck. On croit que c'eſt pour traiter quelque mariage avec la fille du Roi de ce pays.

K. 1406, B. 59, 132.

M.D.LXXXVIII. 30 AVRIL, à ROUEN.

Litteræ quibus Johannes epiſcopus Roſſenenſis de liberali proviſione ſeptingentorum ducatorum ſuper Epiſcopatum Caſſanenſem ſibi aſſignata, Hiſpaniarum Regi gratias agit.

Rothomagi, xxx. Aprilis M.D.lxxxviii.

K. 1407, B. 60, 242.

M.D.LXXXVIII. 5 FEVRIER.

Nouvelles d'Ecoffe envoyées au Roi d'Efpagne.—Le 5 Février Maiftre Jacques Gordon, de la compagnie de Jefus, oncle du comte de Huntley fut mandé par le Roi fur la promeffe qu'il n'aurait point de mal et en fut en effet fort humainement traité. L'après diner le roi difputa contre lui fur la religion depuis deux heures jufques à fept, en la préfence de toute la cour. *Maiftre Jacques Gordon répondit aux longs difcours du Roi le quel a une éloquence naturelle admirable, un efprit fort aigu et très grande mémoire, car il fait par cœur une grande partie de la Bible.* Détails de leur converfation.

K. 1407, B. 60, 160.

M.D.LXXXVIII. 18 FEVRIER, DE S^T. JEHAN.

Lettre de Robert Bruce à Don Bernardino de Mendoce.—Il demande de nouveau que l'on preffe la venue du fecours d'Efpagne. La pofition des lords Catholiques eft critique. Le Roi, les miniftres, la reine d'Angleterre tout eft contre eux. On cherche à les écrafer avant l'arrivée des Efpagnols, afin que ceux ci ne trouvent aucune affiftance à leur débarquement. Si tout le fecours ne peut partir encore, qu'on envoie du moins ce que l'on a de pret en hommes et en argent furtout.

K. 1407, B. 60, 38.

M.D.LXXXVIII. 28 FEVRIER, et 6 MARS.

Lettre de Robert Bruce à Don Bernardino de Mendoce.—Il lui annonce que les lords Catholiques ont groffi leur parti de plufieurs Seigneurs hérétiques mécontents, entre autres de lord Hamilton l'aifné

qui ſe montre fervent pour la défenſe du Comte de Huntley ſon neveu. On lui a fait voir qu'on voulait démembrer ſa maiſon pour la mieux ruiner. Qu'on avait commencé par le Comte de Morton ſon couſin, et que l'on continuait contre Huntley. C'eſt donc le moment plus que jamais depreſſer l'envoi du ſecours d'Eſpagne.

K. 1407, B. 60, 38.

M.D.LXXXVIII.

" Memorial pour faire arreſter trois navires ſe diſantes Ecoſſoiſes et " enſemble leur marchandiſe qui ſont a ceſte heure ici chargées en Eſ- " pagne au nom de Guillaume Honter marchand Eſcoſſois, juſques à " mon arrivée qui ſera bien toſt car la dite marchandiſe apartient au Pré- " voſt de Londres et ſes adherents."

K. 1407, B. 60, 227.

M.D.LXXXIX. 7 DECEMBRE.

Nouvelles apportées à Rouen par un marchand venant d'Ecoſſe.—Le Roi avant ſon départ avait mis en liberté Mylord Claude et le Comte de Morton, ainſi que les autres ſeigneurs détenus.—Il avait établi pour gouverner le pays en ſon abſence, cinq ſeigneurs à ſavoir Mylord Hamilton, comme chef du conſeil, le duc de Lennox, le comte de Bothwel, Mylord Boyd, et un cinquième dont on ne ſait le nom, mais qui n'était pas Huntley.—Après une haranghe à la nobleſſe et à ceux d'Edimbourg pour la conſervation du Royaume, le Roi eſt parti accompagné de 7 navires, de ſes familiers et de 300 autres gentilſhommes. Ce marchand ajoute avoir appris à Calais que le Roi d'Ecoſſe était arrivée dans cette ville, qu'il y avait rencontré les deux Reines et que tous enſemble avaient reſolu de paſſer par terre en Danemarck pour ſ'y hyverner.

K. 1407, B. 62, 221.

M.DC.LXVI.

Remontrances adreffées au Roi Louis xiv. par le commandant des Moufquetaires au fujet de la préféance obtenue par les gens d'armes Ecoffais, dans le fervice de la maifon du Roi.

Cette plainte contient une hiftoire abrégée des gardes Ecoffaifes en France.

R. K. 639, f°. 69.

INDICATION SOMMAIRE

DES

MANUSCRITS RELATIFS À L'HISTOIRE D'ECOSSE,

CONSERVÉS À LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI À PARIS.

COD. 9687.

ALLIANCE entre CHARLEMAGNE et ARCHAJUS Roi d'Ecoſſe en 792 et autres traités pour ſervir à l'hiſtoire de ce Royaume de 1204 a 1436.

(Copies modernes contenant en ce qui concerne l'Ecoſſe le réſumé du pretendu traité entre Charlemagne et Archaius, et des traités entre Philippe Auguſte et Alexandre II. et Robert 1er. et Charles le Bel.)

COD. 8432.

ALLIANCE de l'Ecoſſe avec la France en 1371.

(Copie du traité de Corbeil du mois d'Avril 1326 et d'un traité entre Robert II. et Charles V. Roi de France du 28 8bre. 1371.)

COD. 5954. LAT.

TRAITE d'alliance et de confédération entre la France et l'Ecoſſe contre l'Angleterre en 1325.

(Cette pièce ſe trouve dans un MS. parchemin petit in f°. ecrit. du 15e ſi. cont. un recueil de traités entre la France et l'Angleterre.)

COD. 6049. LAT.

" Les ordenances de les trois batailles et de les deux èles de bataille " du Roy à ſon premier viage en Eſcoce l'an de ſon règne neuvième."

Journal de l'expedition du Roi Edouard III. en Ecoſſe l'an 24 de ſon règne. (Un ſeul feuillet.)

(Ces deux pièces, qui n'occupent gueres enſemble que deux feuillets, ſe trouvent dans un MS. parchemin petit in f°. ecrit. du 15e. ſiècle contenant des pieces et quelques courtes chroniques relatives à l'hiſtoire d'Angleterre.)

COD. 202. ST. GERMAIN.

Traites de paix entre la France, l'Angleterre, et l'Ecoſſe depuis 1200.

53. BRIEN.

Recueil de traités et autres pièces concernant l'Ecoſſe.

(MSS. petit in f°. Pap., environ 120 fts., compoſé intégralement de copies de pièces relatives à l'Ecoſſe, la plupart du 16e. ſiècle, quelques unes remontant juſqu'au 13e. s. et relat. à J. de Bailleul.)

COD. 54. BRIEN.

Recueil de traités entre la France et l'Ecoſſe et autres pièces pour ſervir à l'hiſtoire de ce Royaume de 791 à 1612.

(MSS. petit in f°. Papier. 275 fts. Copies dont les originaux exiſtent en grande partie aux Arch. du Royaume.)

9987[3]. BAL.

Recueil de pièces originales relatives aux affaires de l'Ecoſſe de 1432 à 1491.

(Ce MS. petit in f°. de 72 f[ts]. eſt entièrement compoſé de pièces originales, lettres des Rois d'Ecoſſe, inſtructions etc. et autres pièces relatives à l'hiſtoire d'Ecoſſe.)

41. SERILLY.

Traites entre la France et les Rois d'Ecoſſe. Privilèges accordés par les Rois de France aux Ecoſſais.

Traités et autres actes entre les Rois d'Ecoſſe et ceux d'Angleterre.

214. S[T]. GERMAIN.

Reflexions des ambaſſadeurs d'Italie auprés de S. M. B. ſur l'Angleterre et l'Ecoſſe, vers 1572, (en Italien.)

10509[2].

Remontrances aux Seigneurs d'Ecoſſe, 1574.

9126.

Lettres de Marie Stuart et de la Reine Marguerite. (Orig.)

8698.

Lettres de Marie Stuart, etc., Memoires et autres pièces, pour ſervir à l'hiſtoire de 1561 à 1624. (Orig.)

8690.

Lettres de Marie Stuart et autres, pour ſervir à l'hiſtoire de 1563 à 1585. (Orig.)

10512.

Francisco Marcaldi: Narrazione dello ſtato della Regina di Scotia. 1581.

(1542.—Sorb. le même.)

203. N. D.

Ecrit adreſſé à la Reine d'Angleterre en faveur de la Reine d'Ecoſſe par Mr. de Bellièvre.

1081. St. Vor.

Remontrances à la Reine d'Angleterre par Mr. de Bellièvre en faveur de Marie Stuart.

1103. S. Vict.

Avis de ce qui ſ'eſt fait en Angleterre par Mr. de Bellièvre en 1586, au ſujet de Marie Stuart.

1111. S. VICT.

Relation de la mort de Marie Stuart.

9289.

Lettres et autres pièces, pour fervir à l'hiftoire de 1528 à 1634. Dont la relation de la mort de Marie Stuart. (Orig. et Cop.)

COD. 8708.

Registre des dépêches et inftructions envoyées par Mr. Pinart aux ambaffadeurs du Roi en Angleterre et en Ecoffe de 1584 à 1588.

126. St. GERMAIN.

Panegyrique de Marie Stuart.

1966. S. GERM.

Oraison funèbre de la Reine d'Ecoffe, 1587.

311. SUPPL.

Rapport de la manière de l'exécution de la Reine d'Ecoffe par le prevot de la Comté de Northampton, préfent.

5106[8].

Discours de la Reine Elifabeth aux ambaffadeurs de France fur la mort de Marie Stuart, et noms de ceux qui ont affifté à fon jugement.

1094. s. vict.

Lettre des Ecoffais au Roi d'Angleterre touchant l'union des deux Royaumes, 1607.

1081. s. vict.

Manifeste des Ecoffais à leurs frères d'Angleterre.

1068. s. vict.

La vita del Re di Scotia al prefente chiamato alla corona d'Inghilterra.

33. serilly.

Lettres du Seigneur Louis Vallareffo, ambaffadeur de Venife près Jacques 1er. Roi d'Angleterre et d'Ecoffe de 1622 à 1624.

Le même 33[i].

cod. 9679.

Chronique de l'Ecoffe abrégée.

EDINBURGH PRINTING COMPANY.



